



وفا باي  
Wafabail

**WAFABAIL**

## **DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'EXERCICE 2023**

### **Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 31/07/2024 sous la référence EN/EM/011/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

### **Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de bons de sociétés de financement enregistrée par l'AMMC en date du 29/12/2020 sous la référence EN/EM/031/2020 et disponible sur le lien suivant :

[https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note\\_BSF\\_WAFABAIL\\_031\\_2020\\_3.pdf](https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_BSF_WAFABAIL_031_2020_3.pdf)

## **AVERTISSEMENTS**

**Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.**

**L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.**

**Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectification. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.**

## ABRÉVIATIONS

<b>ALM</b>	Asset Liabilities Management
<b>AMMC</b>	L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>APSF</b>	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
<b>BCM</b>	Banque Commerciale du Maroc
<b>BMCI</b>	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
<b>BSF</b>	Bons de Sociétés de Financement
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CB</b>	Corporate Banking
<b>CBI</b>	Crédit-bail Immobilier
<b>CBM</b>	Crédit-bail Mobilier
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CDM</b>	Crédit du Maroc
<b>CEC</b>	Comité des Établissements de Crédit
<b>CGI</b>	Code Général des Impôts
<b>CIH</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier
<b>CNCE</b>	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
<b>CPC</b>	Comptes de Produits et Charges
<b>ETIC</b>	État des Informations Complémentaires
<b>GGR</b>	Gestion Globale des Risques
<b>HT</b>	Hors Taxes
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>Kdh</b>	Milliers de Dirhams
<b>KMAD</b>	Milliers de Dirhams
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>Mdh</b>	Million de Dirhams
<b>MSTCF</b>	Master en Sciences et techniques comptables et financières
<b>PCA</b>	Plan de Continuité d'Activité
<b>PCEC</b>	Plan Comptable des Établissements de Crédit
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PP</b>	Particuliers et Professionnels
<b>pts</b>	Points
<b>ROA</b>	Return On Asset
<b>ROE</b>	Return On Equity
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TMIC</b>	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
<b>TPE</b>	Très Petites Entreprises
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>USA</b>	United States of America
<b>Var.</b>	Variation
<b>vs</b>	Versus

## SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS .....	2
ABRÉVIATIONS .....	3
SOMMAIRE.....	4
<b>Partie I. Attestations et coordonnées .....</b>	<b>5</b>
I. LE Président du Directoire .....	6
II. Les Commissaires aux Comptes .....	7
III. L'Organisme Conseil.....	8
IV. Responsable de l'information financière et de la communication financière .....	9
<b>Présentation de Wafabail.....</b>	<b>10</b>
V. Présentation générale de Wafabail.....	11
VI. Gouvernance de Wafabail .....	18
VII. Présentation de l'activité de Wafabail .....	33
VIII. Informations environnementales et sociales .....	85
IX. Stratégie d'investissement et moyens techniques .....	92
<b>Partie II. Situation financière de Wafabail.....</b>	<b>95</b>
I. Indicateurs financiers sélectionnés de Wafabail .....	96
II. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels .....	98
III. Analyse des principaux indicateurs d'exploitation de Wafabail.....	107
<b>Partie III. Perspectives .....</b>	<b>126</b>
I. Perspectives de développement .....	127
<b>Partie IV. Faits Exceptionnels.....</b>	<b>128</b>
<b>Partie V. litiges et affaires contentieuses.....</b>	<b>130</b>
<b>Partie VI. Facteurs de risques .....</b>	<b>132</b>
I. Risque de crédit .....	133
II. Risque de taux d'intérêt.....	133
III. Risque de liquidité .....	133
IV. risque d'illiquidité des actifs financés .....	133
V. Risque opérationnel .....	134
VI. Risque de fraude .....	134
VII. Risque concurrentiel .....	134
VIII. Risque fiscal .....	135
IX. Risque de non-conformité .....	135
X. Risque réglementaire .....	135
XI. Risque informatique .....	135
XII. Risque financier lié aux changements climatiques .....	136
<b>Partie VII. Annexes.....</b>	<b>137</b>
I. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS .....	138
II. COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	138
III. INDICATEURS FINANCIERS TRIMESTRIELS .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
IV. COMMUNIQUES DE PRESSE.....	138
V. STATUTS .....	138

## **PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES**

## I. LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

### I.1. IDENTITÉ DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Wafabail
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Karim IDRISSE KAITOUNI</b>
<b>Fonction</b>	Président du Directoire
<b>Adresse</b>	39 et 41, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.43.60.00
<b>Adresse électronique</b>	kidrissi@wafabail.ma

---

### I.2. ATTESTATION

**Objet :** Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le Président du directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafabail. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**M. Karim IDRISSE KAITOUNI**  
Président du Directoire

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### II.1. IDENTITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Commissaires aux comptes actuels		Ancien commissaire aux comptes
<b>Prénoms et noms</b>	<b>M. Hicham Belemqadem Associé</b>	<b>M. Faiçal Mekouar Associé</b>	<b>M. Abdeslam BERRADA ALLAM Associé</b>
<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Deloitte Audit	Fidaroc Grant Thornton	Ernst & Young
<b>Adresse</b>	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage La Marina - Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui Lotissement El Manar 20160 Casablanca, Maroc	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.22.40.81	05.22.54.48.00	05.22.95.79.00
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.22.40.78	05.22.29.66.70	05.22.39.02.26
<b>Adresse électronique</b>	hbelemqadem@deloitte.com	faical.mekouar@ma.gt.com	abdeslam.berrada@ma.ey.com
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2022	2019	2016
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	AGO statuant sur l'exercice 2024	AGO statuant sur l'exercice 2024	AGO statuant sur l'exercice 2021

### II.2. ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX COMPTES SOCIAUX DE WAFABAIL POUR LES EXERCICES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021, 2022 ET 2023

**Objet :** Document de référence relatif à l'exercice 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Ernst & young au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 ;
- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

**Deloitte**  
M. Hicham Belemqadem  
Associé

**Fidaroc Grant Thornton**  
M. Faiçal Mekouar  
Associé

### III. L'ORGANISME CONSEIL

#### III.1. IDENTITÉ DE L'ORGANISME CONSEIL

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Attijari Finances Corp.
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Idriss BERRADA</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Général
<b>Adresse</b>	163, Bd Hassan II – Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.42.94.49
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.47.64.32
<b>Adresse électronique</b>	i.berrada@attijari.ma

#### III.2. ATTESTATION

**Objet :** Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Wafabail à travers :

- les informations et éléments de compréhension obtenus auprès du management de Wafabail ;
- les informations publiques concernant le secteur d'activité de Wafabail relatifs aux exercices 2021, 2022, 2023 et l'exercice en cours ;
- les rapports de gestion de Wafabail relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les comptes sociaux au titre des exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- la lecture des procès-verbaux des organes de Direction, des organes de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Wafabail relatifs aux exercices 2021, 2022, 2023 et l'exercice en cours ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de Wafabail pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées Wafabail des exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- les indicateurs financiers au titre du premier trimestre 2023 et 2024 ;
- les statistiques APSF et Bank Al Maghrib.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafabail. Il ne comporte pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Attijari Finances Corp. et Wafabail sont des filiales du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Idriss BERRADA**  
Directeur Général

#### IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Wafabail
<b>Représentant légal</b>	<b>Mme. Hassna SAOUD</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Financier
<b>Adresse</b>	39 et 41, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.43.60.82
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.20.26.43
<b>Adresse électronique</b>	hsaoud@wafabail.ma

---

## **PRÉSENTATION DE WAFABAIL**

## V. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE WAFABAIL

### V.1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

<b>Dénomination sociale</b>	Wafabail
<b>Siège social</b>	39 et 41, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
<b>Téléphone / Fax</b>	05.22.43.60.00 / 05.22.20.26.43
<b>Site internet</b>	www.wafabail.ma
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
<b>Date de constitution</b>	1976
<b>Registre du commerce</b>	RC 35 763 à Casablanca
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> au 31 Décembre
<b>Objet social (article 3 des statuts de Wafabail)</b>	<p>L'article 3 des statuts de Wafabail stipule que la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination et plus spécialement :</li> <li>▪ le financement de toutes opérations de nature à permettre et à faciliter l'achat de tout appareil ou article électroménager, ainsi que tous mobiliers et article d'ameublement ;</li> <li>▪ le financement de l'achat à crédit pour l'équipement de bureaux et cliniques, centres solaires etc. ;</li> <li>▪ le financement du crédit relatif aux véhicules automobiles et tous véhicules et engins à moteur ;</li> <li>▪ le financement par crédit-bail pour l'acquisition du matériel à usage professionnel ;</li> <li>▪ et plus généralement, toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser le développement ;</li> <li>▪ le financement par voie de crédit-bail ou de location, de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment de biens d'équipement, matériel et outillage, concernant toutes activités industrielles commerciales, professionnelles ou autres, ces biens étant acquis par la Société qui en demeure propriétaire et le locataire ayant la possibilité, en fin de contrat de crédit-bail, d'acheter tout ou partie des biens loués ;</li> <li>▪ la pratique de la location simple de tous biens mobiliers ou immobiliers ;</li> <li>▪ la construction, l'acquisition, l'importation, la vente, l'exportation, la gestion et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, notamment par leur mise en location, d'usines, ateliers, bien d'équipement ou matériel de toute nature, mobiliers ou immobiliers, que ce soit pour son compte ou pour le compte de tiers ;</li> <li>▪ la prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de participation, souscription de parts ou d'obligations ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles ou de travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ;</li> <li>▪ la construction, l'aménagement, l'installation, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que tous fonds de commerce et d'industrie, matériel, objets mobiliers, et tous établissements industriels, commerciaux et comptoirs ;</li> <li>▪ la création de succursales ou agences, tant à l'étranger qu'au Maroc et généralement toutes opérations financières, commerciales industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ;</li> <li>▪ la réception des fonds du public, sous forme de dépôt ou autrement, d'un terme de plus de deux ans, notamment par l'émission de Bons de Sociétés de Financement ;</li> <li>▪ de manière générale, l'exercice de toutes les activités des sociétés de financement pour lesquelles elle est agréée conformément au Dahir du 6 juillet 1993.</li> </ul>
<b>Capital social au 30 juin 2024</b>	150 000 000 dh

<b>Nombre d'actions formant le capital au 30 juin 2024</b>	1 500 000, avec une valeur nominale de 100 dhs/action
<b>Lieu de consultation des documents juridiques</b>	Les documents juridiques relatifs à Wafabail, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la société.
<b>Liste des textes législatifs et réglementaires applicables</b>	<p>De par sa forme juridique, Wafabail est régie par le droit marocain notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;</li> </ul> <p>De par son activité, Wafabail est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.</li> </ul> <p>De par son appel public à l'épargne, Wafabail est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complétée ;</li> <li>▪ La loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ;</li> <li>▪ Le Règlement Général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ;</li> <li>▪ Les circulaires de l'AMMC ;</li> <li>▪ Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001, et complété par l'arrêté 77-05 du 17 Mars 2005 ;</li> <li>▪ La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> <li>▪ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne.</li> </ul>
<b>Régime fiscal</b>	<p>Wafabail est soumise, en tant que société de crédit-bail, à l'impôt sur les sociétés (37% en 2022 et 37,75% en 2023) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA) ;</p> <p>Suite à un taux d'IS cible fixé par le CGI, Wafabail devrait être soumise à un taux d'IS de 40% au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2026. (Note circulaire N°733 relatives aux dispositions fiscales de la loi de finances N°50-22 pour l'année budgétaire 2023)</p>
<b>Tribunal compétent</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca

## V.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT DE WAFABAIL

### V.2.1. Composition du capital social

Au 30 juin 2024, le capital social de Wafabail s'élève à 150 000 000 Dh et est intégralement libéré. Il se compose de 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, toutes de même catégorie.

### V.2.2. Historique du capital social

Depuis sa création en 1976, Wafabail a connu plusieurs augmentations de capital ayant accompagné son développement. L'historique de cette évolution se décline comme suit :

Année	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Capital final (en Dh)
1982	13 500 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	25 000	100	2 500 000	16 000 000
1984	16 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	40 000	100	4 000 000	20 000 000
1991	20 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	250 000	100	25 000 000	45 000 000
1996	45 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	450 000	100	45 000 000	90 000 000
2004	90 000 000	Fusion de Wafabail et Attijari Leasing	600 000	100	60 000 000	150 000 000

Source : Wafabail

Suite à la fusion absorption d'Attijari Leasing en 2004, le capital de Wafabail s'est établi à 150 Mdh contre 90 Mdh auparavant. Cette opération a créé 600 000 actions<sup>1</sup> attribuées à BCM Corporation. La prime d'émission a été de 25 Mdh.

Au cours des cinq dernières années, le capital social de Wafabail n'a connu aucun changement.

<sup>1</sup> Rapport d'échange de (6) six actions Wafabail contre (5) cinq actions Attijari Leasing.

### V.2.3. Evolution de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente de la manière suivante :

	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
<b>Attijariwafa bank</b>	<b>878 543</b>	<b>58,6%</b>	<b>878 545</b>	<b>58,6%</b>	<b>883 543</b>	<b>58,6%</b>	<b>883 543</b>	<b>58,9%</b>	<b>883 542</b>	<b>58,9%</b>
<b>BCM Corporation</b>	<b>599 997</b>	<b>40,0%</b>								
Héritiers de feu M. Abou Abdelhay BOUTALEB	21 454	1,4%	21 454	1,4%	16 454	1,4%	16 454	1,1%	16 454	1,1%
Administrateurs	6	0,0%	4	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	7	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,0%</b>								

Source : Wafabail

Au 30 juin 2024, Wafabail est une filiale détenue à raison de 98,9% par le groupe Attijariwafa bank.

#### V.2.4. Actionnariat actuel

Au 30 juin 2024, l'actionnariat de Wafabail se présente comme suit :

	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et de droits de vote
<b>Attijariwafa bank</b>	<b>883 542</b>	<b>58,9%</b>
<b>BCM Corporation</b>	<b>599 997</b>	<b>40,0%</b>
Héritiers de feu M. Abou Abdelhay BOUTALEB	16 454	1,1%
Administrateurs	7	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,0%</b>

#### V.2.5. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Les renseignements relatifs aux principaux actionnaires sont présentés au niveau de la partie II du présent document de référence, section III.2 « Appartenance de Wafabail à un Groupe ».

#### V.2.6. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires liant les actionnaires majoritaires de Wafabail.

#### V.2.7. Capital potentiel de Wafabail

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact futur sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

#### V.2.8. Négociabilité des titres de Wafabail

Wafabail ne fait l'objet d'aucune cotation.

#### V.2.9. Politique de distribution des dividendes de Wafabail

Après approbation des comptes et constatation (i) de la conformité aux exigences réglementaires et (ii) de l'existence des sommes distribuables, l'assemblée générale de Wafabail détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'assemblée générale ordinaire peut, en outre, décider, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, autre que le report à nouveau dont elle a disposition. Dans ce cas, la décision doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes doivent être prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle-même, ou à défaut, par le directoire. Ladite mise en paiement doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du directoire.

Hormis le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Le droit aux dividendes est supprimé lorsque la société détient ses propres actions.

Il peut être suspendu à titre de sanction si les propriétaires ou nu-propriétaire des actions ne les ont pas libérées des versements exigibles ou, en cas de regroupements, ne les ont pas présentées au regroupement.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier.

Toutefois, le produit de la distribution de réserves, hormis le report à nouveau, est attribué au nu-propriétaire.

L'évolution des dividendes distribués sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Dividendes distribués	60 000	60 000	75 000	0,0%	25,0%

Nombre d'actions (a)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0,0%	0,0%
<b>Dividende par action*</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>0,0%</b>	<b>25,0%</b>
<b>Taux de distribution des dividendes (a/b)</b>	<b>54%</b>	<b>59%</b>	<b>82%</b>	<b>4,7pts</b>	<b>23,0pts</b>
Résultat net (b)	110813	101 942	91 585	-8,0%	-10,2%
<b>Bénéfice par action</b>	<b>74</b>	<b>68</b>	<b>61</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-10,2%</b>

Source : Wafabail

\*Dividendes distribués au titre de l'exercice (n) mais dont le versement est intervenu en (n+1)

Le bénéfice par action s'établit à 61 Dh au 31 décembre 2023 vs. 68 Dh au 31 décembre 2022.

En 2023, le taux de distribution s'établit à 82%, soit +23,0 pts par rapport à l'exercice 2022 et contre 54% en 2021.

### V.3. ENDETTEMENT DE WAFABAIL

#### V.3.1. Dette bancaire de Wafabail<sup>2</sup>

À fin décembre 2023, les principales caractéristiques des dettes subordonnées de Wafabail sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Montant	Date début	Durée	Taux
Dette subordonnée	50 000 000*	01/07/2010	Indéterminée	Minimum BAM

Source : Wafabail

(\*) Hors intérêts courus

Au 30 juin 2024, les principales caractéristiques de la dette bancaire à moyen et long terme de Wafabail, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Dettes bancaires à Moyen et Long Terme	Date	Montant Accordé	Montant débloqué	Échéance	Encours
CMT AWB	01/07/2019	200 000 000	200 000 000	01/07/2024	200 000 000
CMT AWB	12/08/2019	150 000 000	150 000 000	12/08/2024	150 000 000
CMT AWB	01/10/2019	200 000 000	200 000 000	01/10/2024	200 000 000
CMT AWB	01/01/2020	350 000 000	350 000 000	01/01/2025	350 000 000
CMT AWB	01/05/2021	300 000 000	300 000 000	01/05/2026	300 000 000
CMT AWB	09/07/2021	300 000 000	300 000 000	09/07/2026	300 000 000
CMT AWB	01/08/2021	300 000 000	300 000 000	01/08/2026	300 000 000
CMT AWB	01/09/2022	200 000 000	200 000 000	01/09/2026	200 000 000
CMT AWB	01/11/2021	200 000 000	200 000 000	01/11/2026	200 000 000
CMT AWB	01/05/2022	250 000 000	250 000 000	01/05/2027	250 000 000
CMT AWB	01/06/2022	220 000 000	220 000 000	01/06/2027	220 000 000
CMT AWB	01/07/2022	200 000 000	200 000 000	01/07/2027	200 000 000
CMT AWB	01/09/2022	250 000 000	250 000 000	01/09/2027	250 000 000
CMT AWB	04/11/2022	200 000 000	200 000 000	04/11/2027	200 000 000
CMT AWB	30/12/2022	400 000 000	400 000 000	30/12/2027	400 000 000
CMT AWB	07/04/2023	300 000 000	300 000 000	07/04/2028	300 000 000
CMT AWB	01/02/2024	200 000 000	200 000 000	01/02/2029	200 000 000
CMT AWB	10/05/2024	200 000 000	200 000 000	10/05/2027	200 000 000
CMT BMCE	02/12/2022	200 000 000	200 000 000	30/11/2027	200 000 000
CMT BMCE	24/06/2024	400 000 000	400 000 000	24/06/2027	400 000 000
<b>Total</b>		<b>5 020 000 000</b>	<b>5 020 000 000</b>		<b>5 020 000 000</b>

Source : Wafabail

<sup>2</sup> En juillet 2010, Attijariwafa bank a consenti à Wafabail une dette subordonnée d'un montant de 50 000 000 dhs (Cinquante millions de dirhams) à durée indéterminée (voir partie III.2.4. Relations entre Wafabail et le groupe Attijariwafa bank).

Les facilités de caisse et découverts dont bénéficie la société se présentent comme suit :

En Dh	2 021	2 022	2 023	Var. 22/21	Var. 23/22
Comptes et emprunts de trésorerie	993 771 073	517 275 213	588 640 630	-47,9%	13,8%
Crédits court terme	4 120 000 000	3 250 000 000	2 420 000 000	-21,1%	-25,5%

Source : Wafabail

À fin décembre 2023, la quasi-totalité des comptes et emprunts de trésorerie de Wafabail ont été accordés par Attijariwafa bank.

À fin décembre 2023, Wafabail ne dispose pas de conventions non usuels sur ses dettes bancaires.

L'encours de la dette de Wafabail sur la période 2021–2023 se présente comme suit :

En Kdh	2 021	2 022	2 023	Var. 22/21	Var. 23/22
Dettes envers les Ets de Crédits	8 598 778	8 820 922	8 014 778	2,6%	-9,1%

Source : Wafabail

### V.3.2. Dette privée de Wafabail

Dans une optique de diversification de ses sources de financement, Wafabail a procédé à l'émission de bons de sociétés de financement depuis mai 2010.

Le plafond du programme d'émission de bons de sociétés de financement de Wafabail est de 5 000 000 000 dirhams

Au 30 juin 2024, les principales caractéristiques des émissions en cours<sup>3</sup>, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Date d'émission	Échéances	Montant émission (en Mdh)	Nombre de titres émis	Encours (Mdh)	Maturité (mois)	Taux fixe (HT)	Fréquence de remboursement
BSF	24/03/2020	24/03/2025	470	4 700	470	60	3,13%	In Fine
BSF	10/08/2020	10/08/2025	225	2 250	225	60	2,67%	In Fine
BSF	06/05/2022	06/05/2027	100	1 000	100	60	2,82%	In Fine
BSF	02/09/2022	02/09/2025	100	1 000	100	36	2,77%	In Fine
BSF	01/09/2023	01/09/2026	400	4 000	400	36	4,13%	In Fine
BSF	05/10/2023	05/10/2025	200	2 000	200	24	3,92%	In Fine
BSF	01/11/2023	01/11/2025	300	3 000	300	24	3,84%	In Fine
BSF	01/12/2023	01/12/2025	200	2 000	200	24	3,72%	In Fine
<b>Total</b>			<b>1 995</b>		<b>1 995</b>			

Source : Wafabail

### V.3.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Wafabail sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Engagements donnés</b>	<b>358812</b>	<b>329 821</b>	<b>247 112</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-25,1%</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	358 812	329 821	247 112	-8,1%	-25,1%
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 950 000</b>	<b>2 922 725</b>	<b>2 200 000</b>	<b>49,9%</b>	<b>-24,7%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	1 472 725	1 200 000	>100,0%	-18,5%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 450 000	1 450 000	1 000 000	0,0%	-31,0%

Source : Wafabail

<sup>3</sup> Émissions non encore échues

Les engagements donnés sont constitués principalement d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Par ailleurs, les engagements reçus correspondent aux engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés.

### Revue 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, les engagements donnés enregistrent une baisse de 25,1%, s'établissant à 247,1 Mdh en 2023 contre 329,8 Mdh en décembre 2022.

Les engagements reçus ont enregistré une baisse pour s'établir à 2,2 Mrds dh en 2023 vs. 2,9 Mrds dh en 2022. Ils concernent les engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés (1,2 Mdh) et les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés (1,0 Mdh).

Cette tendance s'explique principalement par la baisse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés suite à la revue à la baisse de l'enveloppe de la contre-garantie (convention cadre avec AWB).

### Revue 2021- 2022

Au titre de l'exercice 2022, les engagements donnés enregistrent une baisse de 8,1%, s'établissant à 329,8 Mdh en 2022 contre 358,8 Mdh en décembre 2021.

Les engagements reçus ont enregistré une hausse pour s'établir à 2,9 Mrds dh vs. 1,95 Mrds dh en 2021. Ils concernent principalement les engagements d'établissements de crédits pour 1,5 Milliard de dirhams et correspondent à la contre-garantie du Groupe pour les engagements d'envergure<sup>4</sup>. (Contre-garantie régie par la convention cadre qui lie Attijariwafa bank et Wafabail).

#### **V.3.4. Nantissements**

Les actifs de Wafabail ne font l'objet d'aucun nantissement.

#### **V.3.5. Notation**

Wafabail n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices.

De même, les bons de société de financement émis par Wafabail n'ont fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices et de l'exercice en cours.

## **VI. GOUVERNANCE DE WAFABAIL**

### **VI.1. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

#### **Convocation des assemblées générales**

Les assemblées générales sont convoquées par le directoire de Wafabail ; à défaut, elle peut être convoquée, en cas d'urgence, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande de tout intéressé en cas d'urgence, d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ou par les actionnaires majoritaire en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le directoire.

Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

La convocation est faite, aux frais de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chaque actionnaire, au dernier domicile connu de la société.

L'assemblée peut aussi, être convoquée par avis dans un journal d'annonces légales du ressort du siège social de la société et sur son site internet. Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la 2<sup>ème</sup> assemblée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. La convocation à une assemblée réunie sur 2<sup>ème</sup> convocation doit rappeler la date de l'assemblée qui n'a pu valablement délibérer.

---

<sup>4</sup> Engagement avec des clients ayant des encours significatifs.

## **Accès aux assemblées générales**

Toute actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre des actions nominatives 5 jours au moins avant l'assemblée. Ce délai pouvant être raccourci ou même supprimé sur décision du conseil de surveillance ratifiée par l'assemblée générale concernée.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun accès de vote ou exprimant une abstention ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de 2 jours à la date de la réunion de l'assemblée.

## **Conditions de quorum et de majorité**

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur sa première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, les trois quart (3/4) et, sur deuxième convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et doit réunir le quart des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital, et dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

Sont réputés présents dans le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux assemblées (générales et extraordinaires) par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dont les conditions sont fixées par l'article 50 de la loi n° 17-95 telle que modifiée.

## **VI.2. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

Wafabail est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par les lois en vigueur au Maroc.

La gestion de Wafabail est assurée par un comité exécutif composé de seize membres. Ce comité, qui se réunit périodiquement, a pour objet de coordonner et de suivre l'exécution des plans d'actions découlant des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Surveillance. Il est composé du Président du directoire, des membres du directoire et des directeurs.

### **VI.2.1. Conseil de Surveillance**

#### **a. Composition du conseil de surveillance**

Comme indiqué dans le procès-verbal de délibération du Conseil de Surveillance tenu le 26 janvier 2024 et le 13 mai 2024, le Conseil de surveillance a connu des changements, notamment :

- La nomination de Mme Radia Chmanti en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance ;
- La démission de M. Karim Idrissi Kaitouni de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

La composition du Conseil de Surveillance de Wafabail au 30/06/2024 est la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance	Fonction	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de fin de mandat
M. Ismail DOUIRI <i>Président du Conseil de Surveillance</i>	Directeur Général Délégué du pôle Banque de détail à l'international & filiales de financements spécialisé	AGO du 25 mai 2010	AGO statuant sur les comptes 2024
M. Adel BARAKAT <i>Membre</i>	Directeur exécutif et responsable banque de financement	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2024
M. Rachid EL BOUZIDI <i>Représentant d'Attijariwafa Bank</i>	Directeur exécutif- Support et moyens Pôle Banque de détail	AGO du 29 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2027
M. Hassan BERTAL <i>Membre</i>	Directeur Général Délégué du pôle Banque de détail Maroc et Europe	AGO du 30 novembre 2022	AGO statuant sur les comptes 2028
M. Ali BOUTALEB <i>Membre</i>	Actionnaire	AGO du 30 mai 2007	AGO statuant sur les comptes 2024
Mme. Radia CHMANTI <i>Membre</i>	Membre indépendant	AGO du 29 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2029
M. Otmane BOUDHAIMI <i>Membre</i>	Directeur Régional Souss-Sahara	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2025
Mme. Sahar TAZI <i>Membre</i>	Responsable pilotage et gouvernance filiales de financement spécialisées	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2027
Mme. Bouchra HAMDOUCH <i>Membre</i>	Responsable synergies et cross selling filiales de financement spécialisées	AGO du 27 mai 2022	AGO statuant sur les comptes 2027

Source : Wafabail

## b. CV des membres du conseil de surveillance

### **M. Ismail DOURI**

M. Ismail DOURI est diplômé de l'École Polytechnique de Paris, de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOURI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOURI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOURI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOURI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOURI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank.

M. DOURI est en charge du pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

En 2010, il est nommé Young Global Leader par le World Economic Forum.

M. Ismail DOURI est Membre du Moroccan British Business Council, Administrateur de Care Maroc, et Administrateur d'Injaz Al Maghrib.

### **M. Adel BARAKAT**

Diplômé de l'Institut Techniques des Banques et de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, M. Adel BARAKAT a rejoint la Banque Commerciale du Maroc (Attijariwafa bank) en 1993 pour intégrer Maghrebail en tant que Responsable Commercial chargé du financement Grands Équipements. Il a ensuite évolué au sein du Groupe en tant que Senior Banker responsable du secteur agroalimentaire, avant de se voir confier le poste de Directeur du Corporate Banking d'Attijariwafa bank.

M. Adel BARAKAT est actuellement Directeur Exécutif en charge de la Banque de Financement Groupe d'Attijariwafa bank.

### **M. Rachid EL BOUZIDI**

Monsieur Rachid EL BOUZIDI a débuté sa carrière en 1993 en tant que cadre commercial au sein d'une agence de l'ex-Banque Commerciale du Maroc à Rabat. Puis, il a fait évoluer sa carrière jusqu'à devenir responsable de succursale puis du centre d'affaires à Rabat en 1996.

En 2004, il est nommé responsable du Groupe Tanger où il a supervisé la fusion BCM/WAFABANK pendant 3 ans, avant d'être nommé responsable du Réseau Rif-Oriental à Oujda/Nador.

Il a été nommé responsable du Grand Réseau Centre à Casablanca en 2009, avant d'être nommé Directeur Exécutif en charge de la Région Nord-Est en 2012.

En 2013, il prend la direction du Marché stratégique des Marocains Du Monde. puis, devient Directeur Exécutif en charge des Supports et Moyens du Pôle Banque de Détail Maroc et Europe en 2016.

En 2022, il est promu Directeur Général Adjoint en charge du Réseau Maroc. Il a également servi en tant qu'administrateur et a été impliqué dans plusieurs comités clés du groupe Attijariwafa Bank en tant que membre et président.

Rachid EL BOUZIDI a obtenu une Licence en Économie de Développement de l'Université Mohammed V (faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales) de Rabat en 1993. Il a obtenu la certification professionnelle de l'Institut Technique de Banque (ITB) en 1997 et a réussi les deux années d'études du Cycle Supérieur de l'ISCAE (l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises) en Commerce International en 1998.

Également, il détient un certificat d'administrateur de l'institut des administrateurs de l'Université Internationale de Rabat.

### **M. Hassan BERTAL**

Hassan BERTAL est lauréat de l'École Centrale de Paris et titulaire du diplôme du cycle supérieur de gestion de l'ISCAE.

Il intègre d'abord la BCM en 1989 à la Direction de l'informatique avant de rejoindre IVECO Maroc en 1994, en tant que directeur de projet, puis Directeur Général.

En 1999, Hassan BERTAL intègre BMCI Leasing en tant qu'Administrateur-Directeur Général. Hassan BERTAL a été directeur général de Attijari bank Tunisie jusqu'en 2011, directeur général de Attijariwafa bank Europe jusqu'en 2006 et également directeur général adjoint en charge du Marché de l'Entreprise. En 2018, Hassan BERTAL a été nommé directeur régional du Grand Casablanca de Attijariwafa bank.

Hassan BERTAL est le nouveau Directeur Général Délégué et membre du Comité Exécutif, en charge du Pôle Banque de Détail Maroc et Europe, en remplacement de Omar Bounjou.

### **M. Ali BOUTALEB**

M. Ali Boutaleb est diplômé de l'École des Ponts et Chaussées en 1982 et est titulaire d'un Master of Science in Transportation and Management à Massachusetts Institute of Technology.

Actuellement, M Ali Boutaleb dirige le Groupe familial engagé dans l'immobilier Alya et l'édition Dar el Kitab.

### **Mme. Radia CHMANTI**

Mme. Radia CHMANTI HOUARI détient une maîtrise de biologie générale de l'université des sciences de Fès, d'un master en management de la haute école de management (HEM) et d'un Executive Master in Business Administration (EMBA) de l'école nationale des ponts et chaussées, elle est également lauréate d'un executive leadership program de l'université de Columbia ainsi que de l'institut marocain des administrateurs.

Mme. Radia CHMANTI a débuté sa carrière à Pierre Fabre en 1993 en tant que sales manager. Elle rejoint SANOFI-AVENTIS en tant que CNS franchise manage en 2003, avant de prendre la direction générale de NOVARTIS Oncologie en 2006.

En 2012, elle devient directrice de la division Pharma Afrique du Nord, puis a rejoint GlaxoSmithKline en 2013 en tant que Vice-présidente et directrice générale régionale de l'Afrique du Nord, présidente directrice générale de GSK Maroc, présidente directrice générale de GSK Algérie, et PDG LPA.

Depuis 2013, Mme. Radia CHMANTI occupe également le poste d'administratrice de la British Chamber of Commerce. Elle a également commencé une carrière d'enseignante vacataire à l'école centrale de Casablanca et en tant qu'enseignante vacataire en dans un master de santé publique à l'UM6P.

Mme. Radia CHMANTI HOUARI a fondé en 2019 Bright&Partners ou elle occupe la fonction de directrice générale.

En 2020, Mme. Radia CHMANTI HOUARI a rejoint LAPROPHAN en la qualité de directrice générale adjointe, et nommée en parallèle administratrice indépendante ainsi que présidente du comité d'investissement de « Aluminium du Maroc ».

En 2021, elle est nommée directrice générale à SPIMACO Maroc et devient également présidente du comité d'audit chez « Aluminium du Maroc ».

En 2024, Mme. Radia CHMANTI HOUARI rejoint ATTIJARIWAFABANK en tant qu'administratrice indépendante.

### **M. Otmane BOUDHAIMI**

Titulaire d'un doctorat en Business Management à l'American university of Sciences et d'un Master européen en Management et stratégie de développement d'entreprise, M. Otmane BOUDHAIMI a occupé différents postes au sein du groupe Attijariwafa bank notamment les postes de Directeur réseau Particulier professionnel région sud, Directeur Réseau Marrakech Safi et Directeur Général d'Attijari bank Mauritanie.

M. Otmane BOUDHAIMI est actuellement Directeur Exécutif en charge de la Région Souss-Massa-Sahara et Membre du Comité de Direction et de Coordination.

### **Mme. Sahar TAZI**

Après des études d'ingénieur d'état à l'École Nationale de l'Industrie Minérale de Rabat, Mme TAZI démarre sa carrière en 1998 à SONASID où elle était responsable de la planification production et maintenance, du contrôle qualité et de l'assurance qualité pendant 4 ans.

Elle enrichit son parcours académique par un MBA in International Business de l'École des Ponts et Chaussées de Paris. Elle est nommée en 2001 responsable du contrôle de gestion groupe de SONASID.

En 2002, Mme TAZI rejoint la Banque Commerciale du Maroc au sein du département contrôle de gestion. Elle est nommée responsable du contrôle de gestion groupe d'Attijariwafa Bank en 2007 où elle avait pour mission d'instaurer le système de pilotage de la performance avec les entités de la banque et avec les filiales du groupe. En parallèle, Elle était en charge de la mise en place du Système d'Information Décisionnelle « Datawarehouse » et de la rentabilité analytique.

En 2013, elle rejoint WAFASALAF en tant directrice du Pôle Finances et Support, membre du comité exécutif et secrétaire du directoire, elle a coiffé la finance, les achats et la logistique et a accompagné Wafasalaf dans son développement et dans la mise en œuvre de ses projets stratégiques durant 8 ans.

Après ce parcours très riche, elle réintègre le groupe Attijariwafa Bank en 2021 pour être en charge du pilotage et de la gouvernance des filiales de financement spécialisées, elle a pour mission la supervision, le support et l'accompagnement des filiales, conjointement avec les entités centrales du groupe, en matière de gouvernance, de conformité et contrôle, de performance, de mutualisation et de stratégie et développement.

En parallèle avec ses fonctions au groupe Attijariwafa bank, Mme TAZI a assuré depuis 2018 pour un mandat de 3 ans la fonction de trésorière de l'association Injaz Al Maghrib, créée à l'initiative du groupe AL MADA pour contribuer à l'émergence de l'entreprenariat chez les jeunes.

### **Mme. Bouchra HAMDouch**

Après des études de Bachelor en administration des Affaires, option finance à l'université du Québec à Montréal, Mme Bouchra Hamdouch a démarré sa carrière professionnelle au sein de la Banque Commerciale du Maroc.

En 1986, Mme Hamdouch a été nommée Responsable des Crédits à l'Export au sein de la Direction des Risques, elle a eu pour mission de développer les financements à l'export et de promouvoir l'activité export auprès de la clientèle de la banque.

En 1989 - Mme Hamdouch a contribué à la création du département des Groupes d'affaires et de la Clientèle Corporate et fut nommée Co-Responsable du Département au sein de la Direction des Risques, son rôle était de constituer le portefeuille et d'assurer le rôle d'interlocuteur privilégié de la grande entreprise et des institutionnels en matière de financement et de conseil.

En 1992, Mme Hamdouch s'est vue confiée la création du Bureau de Représentation de la Banque commerciale du Maroc à Barcelone.

En 1997, Mme Hamdouch fut nommée responsable du Réseau Extérieur- Activité Corporate au sein de la Direction de L'International et fut chargée d'assurer le développement des activités de la filiale Off-shore et des Représentations de la banque en Espagne et en Italie en coordination avec nos succursales en Belgique et en France.

En 2006, Mme Hamdouch prend en charge la Responsabilité du département du Trade à l'International au sein de la Direction de L'International afin de développer le financement des opérations internationales et accompagner la clientèle Entreprise dans la concrétisation de ses projets de développement aussi bien à l'import qu'à l'export.

Depuis février 2009 à aujourd'hui, Mme Hamdouch a été chargée de la Mission du développement des synergies et cross Selling au sein du pôle des Filiales de Financement spécialisées, elle doit s'assurer du développement de l'activité des Filiales de Financement Spécialisées notamment à travers le Cross-Selling et les synergies avec les entités commerciales du groupe et s'assurer du déploiement des lignes de métiers des Filiales de Financement Spécialisées à l'international en synergie avec la Banque de Détail à l'International . Elle est également chargée de l'harmonisation de la politique de Communication, de la satisfaction client et de l'innovation au sein des filiales avec celle du groupe.

### **c. Autres mandats des membres du conseil de surveillance de Wafabail**

## **Autres mandats de M. Ismail DOURI**

Au 30 juin 2024, M. Ismail DOURI est administrateur dans les sociétés suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Fonction</b>
AWB Europe	Administrateur
Attijari REIM	Administrateur représentant AWB
Attijariwafa Bank (Middle East) Limited	Administrateur
AWB Egypt	Administrateur Non Executif
ABT	Administrateur, rep andalucartage
CBAO	PCA & CAFIN
CDS	Administrateur représentant AWA
BIM	Administrateur représentant AWA
SIB	Administrateur
BIA Togo	Administrateur
SCB	Administrateur représentant AWB
UGB	Administrateur
CDC	Administrateur
ABM	Président & AWB
Attijari bank Tchad	Administrateur
WAFASALAF	Président Conseil de surveillance
WAFACASH	Administrateur
Wafa IMMOBILIER	Président Conseil de surveillance représentant AWB
WAFABAIL	Président Conseil de surveillance
BANK ASSAFA	Président Représentant AWB
ATTIJARI FACTORING	PCA représentant AWB
Wafa LLD	PCA représentant AWB
DAR ASSAFAA	Président Représentant AWB
Wafacash Tunisie	Membre du Conseil d'Administration
KASOVI	Directeur
Wafa FONCIERE	Président Directeur Général
Wafa Corporation	Président du Conseil d'Administration
STE IMMOBILIERE PASTEUR	Administrateur représentant AWB
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
HIVERNAGE	Administrateur
BCM CORP	Administrateur
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	Administrateur
ATTIJARI RECOUVREMENT	Administrateur
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Administrateur
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Président Directeur Général
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Président du Conseil d'Administration représenatnt AWB
ATTIJARI IVOIRE	Président Directeur Général
ATTIJARI IT AFRICA	Administrateur
ATTIJARI CIB AFRICA	Administrateur
ATTIJARI AL YOUSOUFIA	Administrateur
ATTIJARI AFRICA	Président du Conseil d'Administration
ANDALUCARTHAGE	Président du Conseil d'Administration
ZAKAT	Associé
MAIMOUNA	Associé
EL BOT	Associé
SOMGETI	Administrateur
BELAZI	Administrateur
MARAKECH EXPANSION	Administrateur
WAFATRUST	Administrateur
ATTIJARI WEST AFRICA	Administrateur
FILAF	Administrateur Général
SAF	Associé Gérant
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Président
ATTIJARI MAROCCO MAURITANIE	Président
EL OMARIA 1	Associé Gérant
EL OMARIA 2	Associé Gérant

EL OMARIA 3	Associé Gérant
EL OMARIA 4	Associé Gérant
<b>Hors Groupe Attijariwafa bank</b>	
Wafa Assurance	Administrateur
Dial Technologies	Administrateur
Care International Maroc	Président

Source : Wafabail

### **Autres mandats de M. Adel BARAKAT**

Au 30 juin 2024, M. Adel BARAKAT est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Attijari Bank Tchad	Administrateur
Wafa immobilier	Administrateur
Attijari Middle East	Administrateur

Source : Wafabail

### **Autres mandats de M. Rachid EL BOUZIDI**

Au 30 juin 2024, M. Rachid EL BOUZIDI est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Wafabail	Membre représentant de Attijariwafa Bank
Wafa Immobilier	Membre
Wafa Lld	Administrateur

Source : Wafabail

### **Autres mandats de M. Hassan BERTAL**

Au 30 juin 2024, M. Hassan BERTAL est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Attijari International Bank	Administrateur
Wafa Ima Assistance	Administrateur
Sopriam	Administrateur
AWB Europe	Administrateur
Wafa Assurance	Administrateur
CBAO	Administrateur
SCB	Administrateur
Wafa Gestion	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE MULTIGESTION	Administrateur
ATTIJARI DIVERSIFIE	Administrateur
ATTIJARI OBLIGATIONS	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE DIVERSIFIE	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE TAUX	Administrateur
ATTIJARI SELECTION	Administrateur
ATTIJARI TRÉSORERIE	Administrateur
WG DIVERSIFIE	Administrateur
FRUCTIVALEURS	Administrateur
PALMARES FINANCIÈRES	Administrateur
WG CROISSANCE	Administrateur
Attijari Capital Développement (ACD)	Administrateur
Media réseaux	Administrateur
GESTFONDS	Administrateur
ATTIJARI GESTION	Administrateur
CREDIT DU MAROC FONDS	Administrateur
WAFASALAF	Membre
ATTIJARI FACTORING	Administrateur
WAFALD	Administrateur
WAFACASH	Administrateur

Wafa Immobilier	Membre Conseil de surveillance
Wafabail	Membre Représentant AWB
Bank Assafa	Membre Conseil de surveillance et vice-président
Attijari Immobilier	Administrateur
Dar Assafaa	Membre et vice-président
Wafa Courtage	Président du Conseil d'Administration
Attijari Payment Processing	Administrateur
Attijari Africa Holding	Administrateur
Attijari Operations Africa	Administrateur
Attijari Ivoire	Administrateur
Attijari CIB Africa	Administrateur
Attijari Africa	Administrateur
Diners Club du Maroc	Administrateur
Wafatrade	Administrateur
Finapro	Administrateur
Wafatrust	Administrateur

Source : Wafabail

### **Autres mandats de M. Ali BOUTALEB**

Au 30 juin 2024, M. Ali BOUTALEB est administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Dar El Kitab	Président
Alya	Président

Source : Wafabail

### **Autres mandats de Mme. Radia CHMANTI**

Au 30 juin 2024, Mme. Radia CHMANTI est administrateur dans la société suivante :

Sociétés	Fonction
Aluminium du Maroc	Administrateur indépendant
British Chamber of Commerce	Administrateur

Source : Wafabail

### **Autres mandats de M. Otmane BOUDHAIMI**

Au 30 juin 2024, M. Otmane BOUDHAIMI est directeur dans la société suivante :

Sociétés	Fonction
Attijariwafa Bank	Directeur Exécutif de la région Marrakech Beni Mellal Tafilalet

Source : Wafabail

### **Autres mandats de Mme. Sahar TAZI**

Au 30 juin 2024, Mme. Sahar TAZI est administratrice dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Wafacash	Administrateur
Attijari Factoring	Administrateur
Wafa Courtage	Administrateur
Wafabail	Membre du Conseil de Surveillance
Wafabail Immobilier	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Wafabail

### **Autres mandats de Mme. Bouchra HAMDOUCH**

Au 30 juin 2024, Mme. Bouchra HAMDOUCH est administratrice dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Fonction
Wafacash	Administrateur

Sociétés	Fonction
Attijari Factoring	Administrateur

Source : Wafabail

#### d. Rémunération attribuée au conseil de surveillance

Wafabail n'a pas attribué de rémunérations aux membres du Conseil de Surveillance sur la période 2021 - 2023.

Wafabail n'a accordé aucun prêt aux membres du conseil de surveillance.

L'AGO tenu en date du 29/05/2024 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024, à 140 000 Mdh.

##### VI.2.2. Comité d'audit et des risques (Issu du conseil de surveillance)

Le comité d'Audit et des Risques (CAR), émane du Conseil de Surveillance. Il est composé d'au moins 3 membres permanents, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance. L'Auditeur Général du Groupe est un invité permanent.

Le Comité élit son Président parmi les membres permanents et tient deux réunions par an qui précèdent la tenue des réunions dudit Conseil.

Il est régi par une Charte qui précise ses attributions, ainsi que ses règles de fonctionnement.

Au 30 juin 2024, les membres du CAR, désignés par le Conseil de Surveillance, se présentent comme suit :

- M. Rachid El BOUZIDI, Président du Comité d'Audit et des Risques ;
- Mme Sahar TAZI, membre du comité d'Audit et des Risques ;
- Mme Radia CHMANTI HOUARI, membre indépendant du comité d'Audit et des Risques.
- Invités permanents :
  - ✓ M. Mohammed Amine GUENNOUNI, Responsable de l'Audit Général Groupe à Attijariwafa Bank ;
  - ✓ M. Larbi KABLY, Responsable Conformité Groupe d'Attijariwafa Bank ;

Le secrétariat du comité est assuré par le Directeur Contrôle Interne de Wafabail.

Les 2 commissaires aux comptes de Wafabail assistent aux réunions dudit comité.

Sont invités aux réunions du CAR les membres du Directoire, l'Auditeur Interne de la société ainsi que toute autre personne jugée nécessaire à la conduite de ses travaux.

Les travaux du CAR font l'objet d'un compte rendu signé par le Président du comité, annexé au rapport directoire et présenté lors des réunions du Conseil de Surveillance.

##### Attributions :

- ✓ Passer en revue les réalisations en matière de contrôle interne ;
- ✓ Analyser l'évolution des risques, crédit, ALM et opérationnels ;
- ✓ Suivre les recommandations des CA&R, des audits externes et internes ;
- ✓ Suivre les missions de l'Audit Interne et du contrôle permanent et la mise en place de leurs recommandations.

## VI.2.3. Directoire

### a. Composition du directoire

Comme indiqué dans le procès-verbal de délibération du Conseil de Surveillance tenu le 13 mai 2024, le Directoire a connu des changements, notamment :

- La démission de Mme Khadija ASOUAB de son mandat de membre et présidente du Directoire ;
- La Cooptation de M. Karim IDRISSE KAITOUNI en tant que membre et président du Directoire.

La composition du Directoire de Wafabail, au 30 juin 2024, se présente comme suit :

Membres du Directoire	Fonction	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'expiration
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Président du Directoire	13 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2024
Mme Najat ESSADKI	Secrétaire Générale – Membre du Directoire	27 septembre 2006	AGO statuant sur les comptes 2024
M. Abdelhamid CHBOUBI	Directeur Pôle Risques – Membre du Directoire	18 mars 2021	AGO statuant sur les comptes 2026
M. Badreddine BENCHERKI	Directeur Commercial PME/CB – Membre du Directoire	18 mars 2021	AGO statuant sur les comptes 2026
M. Mohammed KIASS	Directeur Commercial PP/TPE – Membre du Directoire	18 mars 2021	AGO statuant sur les comptes 2026

Source : Wafabail

### b. CV des membres du directoire

#### M. Karim IDRISSE KAITOUNI (55 ans)

M. Karim IDRISSE KAITOUNI est Président du directoire de Wafabail depuis mai 2024. M. Karim IDRISSE KAITOUNI est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse, M. IDRISSE KAITOUNI a rejoint la Banque Commerciale du Maroc (Attijariwafa bank) en 1994 pour intégrer la Direction des crédits et investissements. Il a ensuite évolué dans la filiale Bourse du Groupe, Attijari Intermédiation, avant de se voir confier le poste de Président du directoire de Wafabail.

M. IDRISSE KAITOUNI a été Directeur Exécutif en charge du Marché des Entreprises au sein d'Attijariwafa bank avant d'être renommé Président du directoire de Wafabail en mai 2024.

#### Mme Najat ESSADKI (55 ans)

Mme ESSADKI est Secrétaire Générale de Wafabail, elle est en charge des activités Support. Mme ESSADKI est diplômée de l'Université de Paris Dauphine, en troisième cycle en Finances et contrôle de Gestion. Elle est également titulaire d'une MSTCF. Elle a commencé sa carrière en tant qu'analyste financier à Wafabank avant de rejoindre la BCM en 1997, en tant que contrôleur de gestion. Elle a participé par la suite à la mise en place et le développement de l'activité LLD au niveau de la BCM. En 2001, elle a rejoint le Groupe Attijari Finances Corp, en tant que Secrétaire générale, en charge des activités Support de la banque d'Affaires (AFC), de l'intermédiation boursière (ATI, Wafabourse, Somacovam) et de la gestion d'actifs (Attijari Management). En 2004, son périmètre s'est vu élargir aux activités support de la banque d'investissement d'AWB. En avril 2006, elle rejoint Wafabail en tant que Secrétaire générale et membre du directoire.

#### M. Abdelhamid CHBOUBI (53 ans)

M. CHBOUBI est Directeur du Pôle Risques. Il est titulaire d'une licence en management et accumule 28 ans d'expérience professionnelle dans le secteur bancaire, dont 10 années en expatriation.

Il a occupé plusieurs postes durant ces 28 ans d'expérience, dont les principaux sont : Gestionnaire des Comptes Grandes Entreprises, Chef de Service Opérations & Compensation, Directeur des Risques, Chef du Service Administration des Projets et Directeur des Risques du Recouvrement du juridique et Contentieux.

#### M. Badreddine BENCHERKI (52 ans)

M. BENCHERKI est Directeur Commercial Chargé du Marché de l'Entreprise. Il est titulaire d'une licence en économie d'entreprise à l'Université Hassan II. Il a débuté sa carrière en tant qu'exploitant à la Banque Commerciale du Maroc en 1995. Il s'est lancé dans le métier du crédit-bail en 1999 en intégrant Maghrebail en tant que Directeur Commercial Adjoint.

Il a rejoint Wafabail en décembre 2003 en tant que Responsable commercial GE PME. Il a été nommé Directeur Commercial Grande Entreprise en 2008. En 2017, il rejoint Attijariwafa Bank en tant que Senior Banker en charge du secteur de l'Energie et des Hydrocarbures au sein de la BFIG.

#### M. Mohamed KIASS (49 ans)

M. KIASS est Directeur du pôle Commercial. Il est titulaire d'un diplôme de cycle normal de l'ISCAE et d'un master en Finances et contrôle de Gestion de la même école. Il a intégré Wafabail en décembre 1997, en qualité de Gérant de différents portefeuilles (PME, CB et PP).

### c. Autres fonctions occupées par les membres du directoire

Au 30 juin 2024, les membres du directoire n'ont pas d'autres fonctions.

#### VI.2.4. Comités rattachés au directoire<sup>5</sup>

Les comités spécialisés sont rattachés au Directoire et sont présidés par au moins un membre du Directoire.

Au 30 juin 2024, les comités rattachés au Directoire se présentent comme suit :

Comité	Attributions	Composition	Fréquence comités
<b>Comité de directoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir la stratégie générale de la société avant de la soumettre pour approbation au Conseil de Surveillance ;</li> <li>▪ Veiller à la maîtrise des grands équilibres financiers de la société ;</li> <li>▪ Impulser les grands projets ayant un impact sur le fonctionnement et le développement de la société et veiller à leur réalisation dans les budgets et délais impartis ;</li> <li>▪ Mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, tout en prenant des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc (Conseil de Surveillance, Comité...)</li> <li>▪ Procéder aux adaptations organisationnelles et procédurales nécessaires afin de garantir la conformité de la filiale au cadre de référence de la Gouvernance Groupe dans le respect de la réglementation propre à la filiale ;</li> <li>▪ Mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, tout en prenant des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc (Conseil de Surveillance, Comité...)</li> </ul>	Membres du directoire : - M. Karim IDRISSE KAITOUNI - Mme Najat ESSADKI - M. Badreddine BENCHERKI - M. Abdelhamid CHBOUBI - M. Mohammed KIASS	Mensuel
<b>Comité exécutif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le point sur l'état d'avancement des projets structurants ;</li> <li>▪ Faire le point sur les décisions du précédent Comex ;</li> <li>▪ Présenter des feuilles de route de chaque direction ;</li> <li>▪ Suivre et apprécier les réalisations du mois.</li> </ul>	Directoire, Directeurs Risque, Back Office, Informatique, Financier, Contrôle interne, Recouvrement et RHMG, Marketing et communication Responsables Qualité, contentieux et Audit Interne	Mensuel

<sup>5</sup> Les comités spécialisés sont rattachés au Directoire et sont présidés par au moins un membre du Directoire.

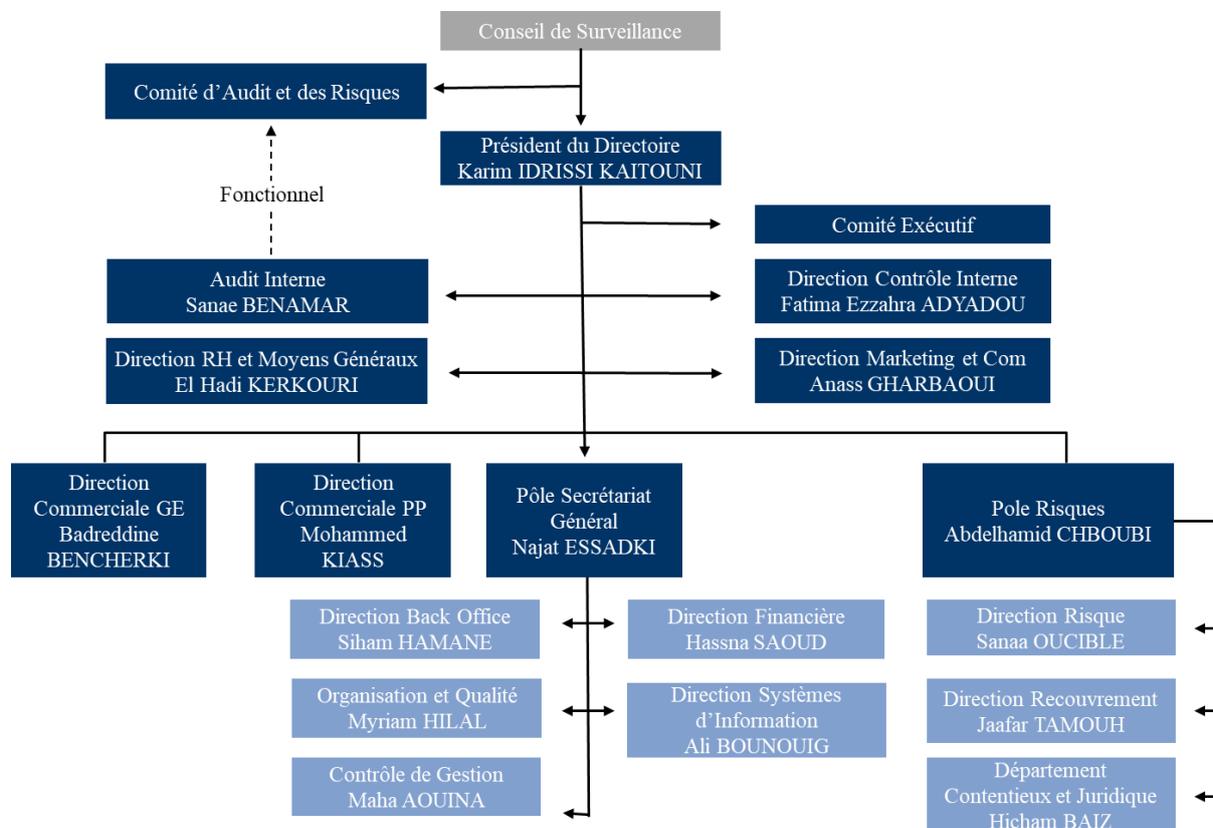
Comité	Attributions	Composition	Fréquence comités
<b>Comité de crédit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner et statuer sur les demandes de crédit selon le recueil des pouvoirs de Wafabail.</li> </ul>	Président du Directoire Directeurs Commerciaux Directeur Risque	Quotidien
<b>Comité Cession des biens récupérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir les plis et désignation des adjudicataires ;</li> <li>Statuer sur l'adjudication des offres de cession de matériel leasing récupéré.</li> </ul>	Directoire – Directeur CI Responsable vente matériel récupéré	Mensuel
<b>Comité recouvrement amiable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les réalisations en matière de recouvrement amiable par recouvreur et par région ;</li> <li>Suivre les réalisations en matière de récupération de matériel par récupérateur ;</li> <li>Statuer sur les dossiers clients à passer en contentieux.</li> </ul>	Directoire Directeur Recouvrement Équipe Recouvrement	Mensuel
<b>Comité recouvrement judiciaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'évolution du portefeuille de créances en contentieux ;</li> <li>Examiner les protocoles d'accord et les arrangements ;</li> <li>Suivre les jugements (obtenus et non encore reçues) ;</li> <li>Suivre le nombre de dossiers confiés aux avocats ;</li> <li>Examiner les créances irrécupérables.</li> </ul>	Directoire Responsable contentieux	Mensuel
<b>Comité de contrôle interne et des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre la mise en place des recommandations des missions d'audit (interne et externe) et du contrôle permanent ;</li> <li>Suivre les risques opérationnels remontés ;</li> <li>Examiner les réclamations et les délais de délivrance des mains levées.</li> </ul>	Directoire Directeur contrôle interne Responsable audit interne Responsable du contrôle permanent Autres membres (suivant l'ordre du jour)	Bimestriel
<b>Comité SI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter des faits marquants des projets en cours et suivre des réalisations de chaque projet ;</li> <li>Discuter des alertes liées à chaque projet.</li> </ul>	Secrétaire Générale L'équipe DSI	Hebdomadaire
<b>Comité Sécurité de l'Information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aligner le système de la sécurité de l'information avec les objectifs stratégiques de l'entreprise ;</li> <li>Suivre l'avancement global du plan d'actions sécurité ;</li> <li>Alerter, arbitrer et suivre les risques majeurs.</li> </ul>	Directoire L'équipe DSI Responsable Sécurité des systèmes d'informations Autres membres (suivant l'ordre du jour)	Bimestriel
<b>Comité Qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discuter en détail les problématiques qualités remontées ;</li> <li>Avancer des solutions aux problématiques dressées ;</li> <li>Présenter l'évolution des indicateurs du mois ;</li> <li>Suivre l'avancement du plan d'action Qualité et la mise en place des solutions proposées lors des précédents comités Qualité.</li> </ul>	Président du Directoire Secrétaire Générale Responsable Qualité Représentants Qualité de chaque département	Bimestriel
<b>Comité ALM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner et statuer sur les besoins de financement.</li> </ul>	Directoire Directeur financier Responsable trésorerie	Mensuel

Source : Wafabail

### VI.3. ORGANISATION DE WAFABAIL

#### VI.3.1. Organigramme fonctionnel de Wafabail

L'organigramme fonctionnel de la société Wafabail, à 30 juin 2024, se présente comme suit :



Source : Wafabail

### VI.3.2. Liste des principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants<sup>6</sup> de Wafabail, au 31 décembre 2023, se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
<b>M. Karim IDRISSE KAITOUNI</b>	Président du Directoire	2024
<b>Mme Najat ESSADKI</b>	Secrétaire Générale	2006
<b>M. Badreddine BENCHERKI</b>	Directeur Commercial chargé du Marché de l'Entreprise	2020
<b>M. Mohamed KIASS</b>	Directeur Commercial PP & TPE	2008
<b>M. Abdelhamid CHBOUBI</b>	Responsable Pôle Risques	2020
<b>Mme Hassna SAOUD</b>	Directeur Financier	2022
<b>Mme Siham HAMANE</b>	Directrice du Back Office	2017
<b>M. El Hadi KERKOURI</b>	Directeur Ressources Humaines et Moyens Généraux	2011
<b>Mme Sanaa OUCIBLE</b>	Directrice Risque	2007
<b>M. Jaafar TAMOUH</b>	Directeur Recouvrement	2023
<b>M. Mohamed AZZOUZI</b>	Directeur Contrôle Interne, Contrôle Permanent et Conformité	2002
<b>M. Anass GHARBAOUI</b>	Directeur Marketing et Communication	2016
<b>M. Ali BANOUGU</b>	Directeur des Systèmes d'Information	2022

Source : Wafabail

### VI.3.3. CV des principaux dirigeants

#### **M. Karim IDRISSE KAITOUNI (55 ans)**

Le CV de M. Karim IDRISSE KAITOUNI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

#### **Mme Najat ESSADKI (55 ans)**

Le CV de Mme Najat ESSADKI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

#### **M. Badreddine BENCHERKI (52 ans)**

Le CV de M. Badreddine BENCHERKI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

#### **M. Mohamed KIASS (49 ans)**

Le CV de M. Mohamed KIASS est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

#### **M. Abdelhamid CHBOUBI (53 ans)**

Le CV de M. Abdelhamid CHBOUBI est présenté au niveau de la section II.2.3. Directoire (Partie IV : Présentation de Wafabail).

#### **Mme Hassna SAOUD (39 ans)**

Mme SAOUD Hassna est Directeur Financier. Elle est titulaire d'un Master spécialisé en Audit et Ingénierie Financière à l'ENCG de Settat. Elle a intégré Wafabail en août 2007.

Elle a occupé la fonction de Responsable financier avant d'être nommée Directeur financier en 2022.

#### **Mme Siham HAMANE (45 ans)**

Mme. Siham Hamane est Directrice du Back Office. Elle est diplômée en Banque et Finance de l'École Supérieure du Commerce des Affaires, elle a intégré Wafabail en 2002.

<sup>6</sup> Liste des principaux dirigeants composant le comité exécutif.

### **M. El Hadi KERKOURI (44 ans)**

M. El Hadi KERKOURI est Directeur Ressources Humaines et Moyens Généraux. Il est diplômé de l'IAE (Institut d'Administration de Entreprises) de Strasbourg Université Robert Schuman, en troisième cycle en Management des Ressources Humaines. Il a intégré Wafabail en 2011 Après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité en Ressources Humaines, le dernier en date chez une multinationale Américaine en tant que HR Manager.

### **Mme Sanaa OUCIBLE (48 ans)**

Mme OUCIBLE est Directrice du département Risque. Elle est titulaire d'une Licence en Gestion d'Entreprise à l'Université Hassan II et d'un DESS Gestion Patrimoniale et Financière de l'Université de Montpellier I. Elle a intégré Wafabail en juillet 2002 en tant qu'Analyste crédit.

### **M. Jaafar TAMOUH (47 ans)**

M. TAMOUH Jaafar est titulaire d'un Bac+4 en Finance Audit et Contrôle de gestion à l'ESIG.

M. TAMOUH a rejoint Wafabail en 2002 en tant qu'Analyste Risque. Il a ensuite été nommé Responsable Commercial en 2009 puis Directeur Commercial Adjoint en 2014.

M. TAMOUH a récemment été promu Directeur Recouvrement en mars 2023 cumulant ainsi 21 ans d'ancienneté au sein de Wafabail.

### **M. Mohamed AZZOUZI (58 ans)**

M. AZZOUZI est Directeur du Pôle Audit, Contrôle Permanent et Conformité. Il est diplômé en finance et comptabilité de l'ISCAE. Il a rejoint Wafabail en mai 2002 en tant que Responsable de l'Audit et de l'Organisation. Avant d'intégrer Wafabail, M. AZZOUZI a occupé le poste de Manager d'Audit au CIH.

### **M. Anass GHARBAOUI (53 ans)**

M. Anass GHARBAOUI est Directeur Marketing et Communication. Il est diplômé de l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger, en Administration et Gestion d'Entreprises Touristiques et Hôtelières, il a rejoint Wafabail en 2008 en tant que responsable marketing et communication avant d'être nommé Directeur Marketing et Communication en 2016.

### **M. ALI BANOUGU (39 ans)**

M. ALI BANOUGU est directeur des Systèmes d'Information. Il est ingénieur d'État en Modélisation et Informatique de l'École Mohammedia des ingénieurs (promotion 2007).

Il a rejoint WAFABAIL en février 2022, après avoir occupé plusieurs postes en systèmes d'informations, le dernier en date a été celui de Directeur des Systèmes d'Informations au sein de Attawfiq Microfinance, Filiale du Groupe Banque Populaire.

#### **VI.3.4. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants**

La rémunération globale attribuée aux principaux dirigeants<sup>7</sup>, au titre de l'exercice 2021, 2022 et 2023 s'établit à 11 094 054 Dhs, 11 235 365 Dhs et 11 535 349 respectivement.

#### **VI.3.5. Prêts accordés aux principaux dirigeants**

Au 31 décembre 2023, les prêts accordés aux principaux dirigeants de Wafabail s'élèvent à 2,2 Mdh contre 2,3 Mdh à fin décembre 2022 et 3,8 Mdh en 2021.

## **VII. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE WAFABAIL**

### **VII.1. HISTORIQUE DE WAFABAIL**

<b>1976</b>	Création de Wafabail
<b>1998</b>	Création d'Attijari locabail

<sup>7</sup> La rémunération des principaux dirigeants intègre la rémunération attribuée au directoire et au comité exécutif.

<b>2002</b>	Attijari locabail devient Attijari Leasing
<b>2004</b>	Fusion de Wafabail et Attijari leasing
<b>2010</b>	Émission de Bons de Sociétés de Financement en juillet 2010 pour un montant de 1,1 milliard de Dh pour un programme global de 2 milliards de dh ; Finalisation de la refonte du SI comptable et son déploiement opérationnel.
<b>2011</b>	Lancement du plan de communication, à travers l'enclenchement d'une étude de notoriété suivie de travaux de création d'un nouveau logo et du lancement d'une campagne institutionnelle ; Démarrage du projet de Mutualisation des systèmes d'information des sociétés de financement spécialisées du groupe (SFS) ; Récupération de la position de leader du marché avec une part de marché de 28,2% en décembre 2011 contre 25,3% en 2010.
<b>2012</b>	Finalisation de la construction et de l'aménagement du nouveau siège de Wafabail
<b>2013</b>	Déménagement au nouveau siège de Wafabail ; Lancement d'un vaste programme de déploiement de l'activité leasing dans les filiales sub-saharienne du Groupe Attijariwafa bank : la Société Ivoirienne de Banque (SIB) et la Société Camerounaise de Banque ont été les premières filiales à bénéficier de l'expertise de Wafabail et ont implémenté l'activité crédit-bail parmi leurs activités.
<b>2014</b>	Poursuite du programme de partage d'expertise en menant une mission de ré-engineering des process leasing à la filiale sénégalaise du groupe Attijariwafa bank, la CBAO
<b>2014</b>	Lancement du projet « wafabail.ma » et « Waf@bailNet), plateformes visant à développer et vulgariser le leasing au Maroc de manière générale et fournir un service à valeur ajoutée pour les clients et partenaires de Wafabail
<b>2014</b>	Déploiement de l'activité leasing au CDCo au Congo Brazzaville
<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inauguration du bureau de représentation de Tanger.</li> <li>▪ Implémentation du leasing à la filiale Malienne du groupe Attijariwafa bank : BIM S.A.</li> <li>▪ Lancement de la phase industrielle de l'activité leasing au niveau de la SIB en côte d'Ivoire et de la SCB au Cameroun.</li> </ul>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La nomination de Monsieur Abdellatif Seddiqi à la présidence du directoire ;</li> <li>▪ La participation réussie à l'auto-expo 2016 ;</li> <li>▪ Le déploiement sur le réseau Attijariwafa Bank d'un nouvel outil d'aide à la vente « Ebail<sup>8</sup> ».</li> </ul>
<b>2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition d'une feuille de route digitale de Wafabail.</li> </ul>
<b>2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement de l'agence digitale pour la clientèle PME, TPE et PP en novembre.</li> <li>▪ Déploiement de l'applicatif de gestion des réclamations et demandes SAV.</li> <li>▪ Participation au Medical Expo 2019.</li> <li>▪ Maintien de la position de leader sur le marché en termes de production (26,4%) et d'encours Financier (25,9%).</li> <li>▪ Lancement de la première Agence Digitale au Maroc.</li> </ul>
<b>2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de la 5<sup>ème</sup> représentation régionale à Fès, après Marrakech, Rabat et Tanger.</li> <li>▪ Mise en place de la plateforme d'échange automatique entre Wafabail et CCG pour l'octroi et la gestion des crédits « express » consentis dans le cadre de la délégation des opérations de crédit inférieurs à 1 Mdh.</li> <li>▪ Finalisation de la refonte du site web institutionnel.</li> <li>▪ Nomination de Madame Khadija ASOUAB en qualité de Présidente du directoire de Wafabail.</li> <li>▪ Lancement de la 5<sup>ème</sup> représentation régionale de Wafabail à Fès.</li> <li>▪ Mise en place d'un processus de traitement des demandes de report des échéances.</li> <li>▪ Définition de la Road Map digitale pour 2021-2022 (Définition de la stratégie digitale et du plan d'action).</li> <li>▪ Lancement des travaux de mise à niveau de la sécurité SI.</li> </ul>
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Continuité de l'activité de dépit de la crise sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du site de repli</li> <li>- Mise en place d'un processus de traitement des demandes de report des échéances</li> <li>- Réorganisation des effectifs pour d'une part, maintenir 2 équipes opérationnelles séparées et d'autre part adapter la présence des collaborateurs aux mesures de distanciation physique et à la charge de travail</li> <li>- Mise en place de mesures d'ordre sanitaire et logistique pour prévenir tout risque de contamination au sein des bureaux</li> </ul> </li> </ul>
<b>2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nomination de trois nouveaux membres au Directoire.</li> <li>▪ Consolidation de la position de leader du secteur du crédit-bail</li> <li>▪ Mise en place d'un applicatif de suivi des engagements des notaires, Captation et traitements des réclamations du report via Borj CRM</li> <li>▪ Déploiement du plan de sécurité portant sur la mise en place des recommandations Groupes</li> </ul>

<sup>8</sup> Déployé auprès des agences Attijariwafa bank, cet outil d'aide à la vente a pour objectif la formalisation des processus de simulation, de prise en charge et d'étude des demandes de financement, l'automatisation du processus de contractualisation ainsi que le suivi en temps réel de l'avancement des demandes de financement.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déploiement du plan d'action qualité en vue d'augmenter la satisfaction client : désignation CEV et normalisation de leur périmètre, mise en place du comité qualité interne, mise en place des KPI de suivi des demandes SAV, des réclamations et des délais de traitement des demandes de financement</li> </ul>
2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolidation de la position de leader du secteur du crédit-bail, en termes de production (PDM de 26,6%) et d'encours financier (PDM de 25,2%)</li> <li>▪ Phase cadrage technique et fonctionnel du projet de refonte de la vitrine Digitale dans le cadre de la poursuite du programme de déploiement des projets structurants</li> <li>▪ Déploiement de la montée de version majeure du Progiciel métier Ekip vers la version 360.</li> </ul>
2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au titre de l'exercice 2023, Wafabail a financé 4,3 milliards de dirhams de projets d'investissement</li> <li>▪ Consolidation de la position de leader du secteur du crédit-bail avec une part de marché de 23,5% pour la production et 24,1% pour l'encours financier</li> <li>▪ Renforcement des dispositifs de la sécurité SI : durcissement des postes client, serveurs, bases de données, serveurs web, firewalls</li> <li>▪ Mise en production de la nouvelle version majeure de EKIP360</li> <li>▪ Mise en place de dispositions accompagnant l'entrée en vigueur de la loi 69-21 relative aux délais de paiement ;</li> <li>▪ déploiement de l'outil "DSI NOW" en 2023 pour la gestion des demandes et réclamations informatiques des collaborateurs.</li> </ul>
2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau processus d'entrée en relation, de montage et d'étude des demandes de financement issues de la vente directe ;</li> <li>▪ Nomination des ambassadeurs qualité ;</li> <li>▪ Nomination de M. Karim IDRISSE KAITOUNI comme président du directoire ;</li> <li>▪ Institutionnalisation des comités SAV et des comités des ambassadeurs qualité ;</li> <li>▪ Réalisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs ;</li> <li>▪ Intégration des aspects qualitatifs dans les nouveaux projets ;</li> <li>▪ Installation de la borne de satisfaction et lancement du suivi des retours ;</li> <li>▪ Mise en conformité par rapport à la circulaire BAM N°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit.</li> </ul>

Source : Wafabail

## VII.2. APPARTENANCE DE WAFABAIL À UN GROUPE

Le Groupe Attijariwafa bank est le principal actionnaire de Wafabail. Sa participation dans le capital s'élève à 98,9% dont 40% détenue par BCM Corporation au 30/06/2024.

Wafabail est présente sur tout le territoire national grâce à la synergie développée avec le réseau commercial de sa maison mère Attijariwafa bank. Cette couverture territoriale lui permet, par ailleurs, de servir, non seulement les clients d'Attijariwafa bank, mais de s'ouvrir également à l'ensemble des opérateurs du tissu économique du Royaume, mettant ainsi son expertise en matière de conseil et d'accompagnement dans le financement en leasing au service de tous les Professionnels, les TPE, PME et Grandes Entreprises du Royaume.

### VII.2.1. Présentation de BCM Corporation

BCM Corporation est une holding de participation. Elle est dotée d'un capital de 200 Mdh et est détenue à 100% par Attijariwafa bank.

BCM Corporation porte la participation d'Attijariwafa bank dans deux filiales à savoir : Wafabail et Attijari Factoring.

Au 31/12/2023, les principaux agrégats financiers de BCM Corporation se présentent comme suit :

En Mdh	2023
Situation nette	262 264
Résultat net	43 520

Source : Attijariwafa bank

### VII.2.2. Présentation d'Attijariwafa bank

Le Groupe ATW est présent au Maroc, au Maghreb, en Europe et en Afrique et emploie près de 21 000 personnes.

Le groupe opère au 30/06/2024 dans 27 pays dont 14 en Afrique. Il dispose d'un réseau bancaire de 4 788 agences dont 4 489 agences en Afrique :

- ✓ En Afrique (Égypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Cameroun, Libye...) et en Europe (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque ;
- ✓ Des bureaux de représentation en Suisse, en Angleterre, au Canada et au Moyen Orient (en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis, au Qatar).

Le groupe Attijariwafa bank est présent sur :

- ✓ le segment du crédit à la consommation par le biais de sa filiale Wafasalaf ;
- ✓ le marché du leasing à travers Wafabail ;
- ✓ le segment des crédits immobiliers à travers sa filiale Wafa Immobilier ;
- ✓ les activités de banque d'investissement à travers ses filiales Attijari Finances Corp., Wafa Gestion et Attijari Invest ;
- ✓ les activités de marché (change, taux, produits dérivés, etc.) à travers sa Salle des Marchés ;
- ✓ l'activité d'intermédiation boursière à travers Attijari Intermédiation.

Les principaux agrégats financiers<sup>9</sup> d'Attijariwafa bank, sur la période 2021 - 2023, se présentent comme suit :

Les principaux indicateurs<sup>10</sup> du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2021 - 2023 se présentent comme suit :

	2021	2022	2022R	2023	Var. 22/21	Var. 23/22R
Produit Net Bancaire	24 380	26 313	25 936	29 943	7,9%	15,4%
Résultat d'exploitation	9 484	11 399	11 615	13 771	20,2%	18,6%
Résultat Net Part du Groupe	5 144	6065	6 103	7 508	17,9%	23,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés

Les principaux indicateurs bilantiels du Groupe sur la période 2021 - 2023 se présentent comme suit :

	2021	2022	2022R	2023	Var. 22/21	Var. 23/22R
Total Bilan	596 326	630 418	625 149	659 006	5,7%	5,4%
Fonds propres	59 792	62 125	62 865	66 706	3,9%	6,1%
Crédits à la clientèle	345 112	374 568	371 541	392 650	8,5%	5,7%
Dépôts de la clientèle	380 852	411 377	411 377	435 522	8,0%	5,9%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés.

Au 30 juin 2024, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 dirhams, réparti en 215 140 839 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
<b>1- Actionnaires nationaux</b>	<b>154 005 437</b>	<b>71,58%</b>	<b>71,58%</b>
<b>1-1- Al Mada</b>	<b>100 060 793</b>	<b>46,51%</b>	<b>46,51%</b>
<b>1-2- Compagnies d'assurances</b>	<b>26 828 135</b>	<b>12,47%</b>	<b>12,47%</b>
MAMDA	3 988 785	1,85%	1,85%
MCMA	6 468 427	3,01%	3,01%
RMA	2 049 664	0,95%	0,95%
Wafa Assurance	13 602 015	6,32%	6,32%
Axa Assurances Maroc	719 244	0,33%	0,33%

<sup>9</sup> Il s'agit des comptes consolidés IFRS - à partir de l'exercice 2023, la banque a consolidé les comptes en intégrant la norme IFRS 17

<sup>10</sup> Il s'agit des comptes consolidés IFRS - à partir de l'exercice 2023, la banque a consolidé les comptes en intégrant la norme IFRS 17

<b>1-3- Autres institutionnels</b>	<b>27 116 509</b>	<b>12,60%</b>	<b>12,60%</b>
Caisse de Dépôt et de Gestion	1 393 091	0,65%	0,65%
Caisse Marocaine de Retraite	5 354 314	2,49%	2,49%
CIMR	8 850 987	4,11%	4,11%
RCAR	11 518 117	5,35%	5,35%
<b>2- Actionnaires Étrangers</b>	<b>10 968 254</b>	<b>5,10%</b>	<b>5,10%</b>
Santusa Holding	10 968 254	5,10%	5,10%
<b>3- Flottant</b>	<b>50 167 148</b>	<b>23,32%</b>	<b>23,32%</b>
OPCVM et autres	46 112 595	21,43%	21,43%
Personnel de la banque	4 054 553	1,88%	1,88%
<b>Total</b>	<b>215 140 839</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Attijariwafa bank

### VII.2.3. Activités d'Attijariwafa bank

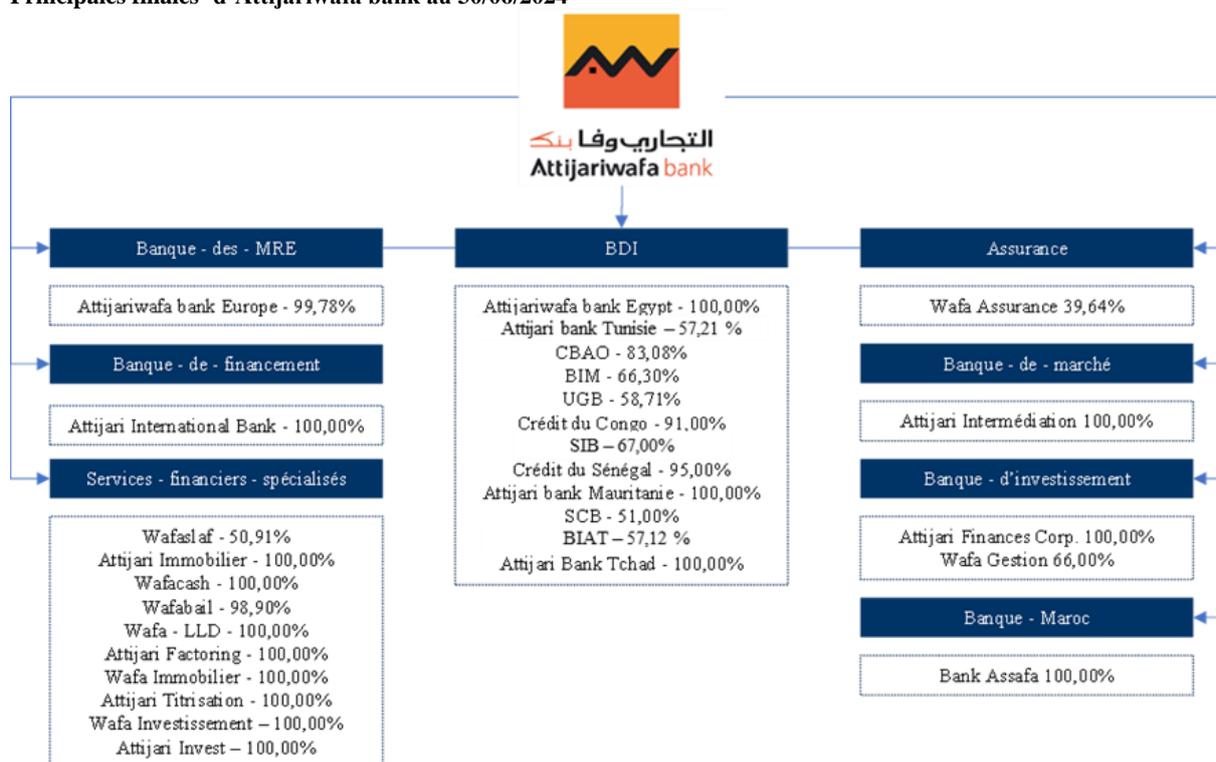
Le groupe Attijariwafa bank est structuré autour de trois pôles opérationnels correspondant aux principales activités du groupe et de deux pôles supports qui viennent consolider l'organisation de la banque.

Les cinq pôles d'Attijariwafa bank se présentent comme suit :

- Pôle Banque de Détail Maroc et Europe ;
- Pôle Corporate Banking, Markets & Investor Solutions.
- Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées ;
- Pôle Gestion Globale des Risques Groupe ;
- Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations.

### Filiales d'Attijariwafa bank

Principales filiales\* d'Attijariwafa bank au 30/06/2024

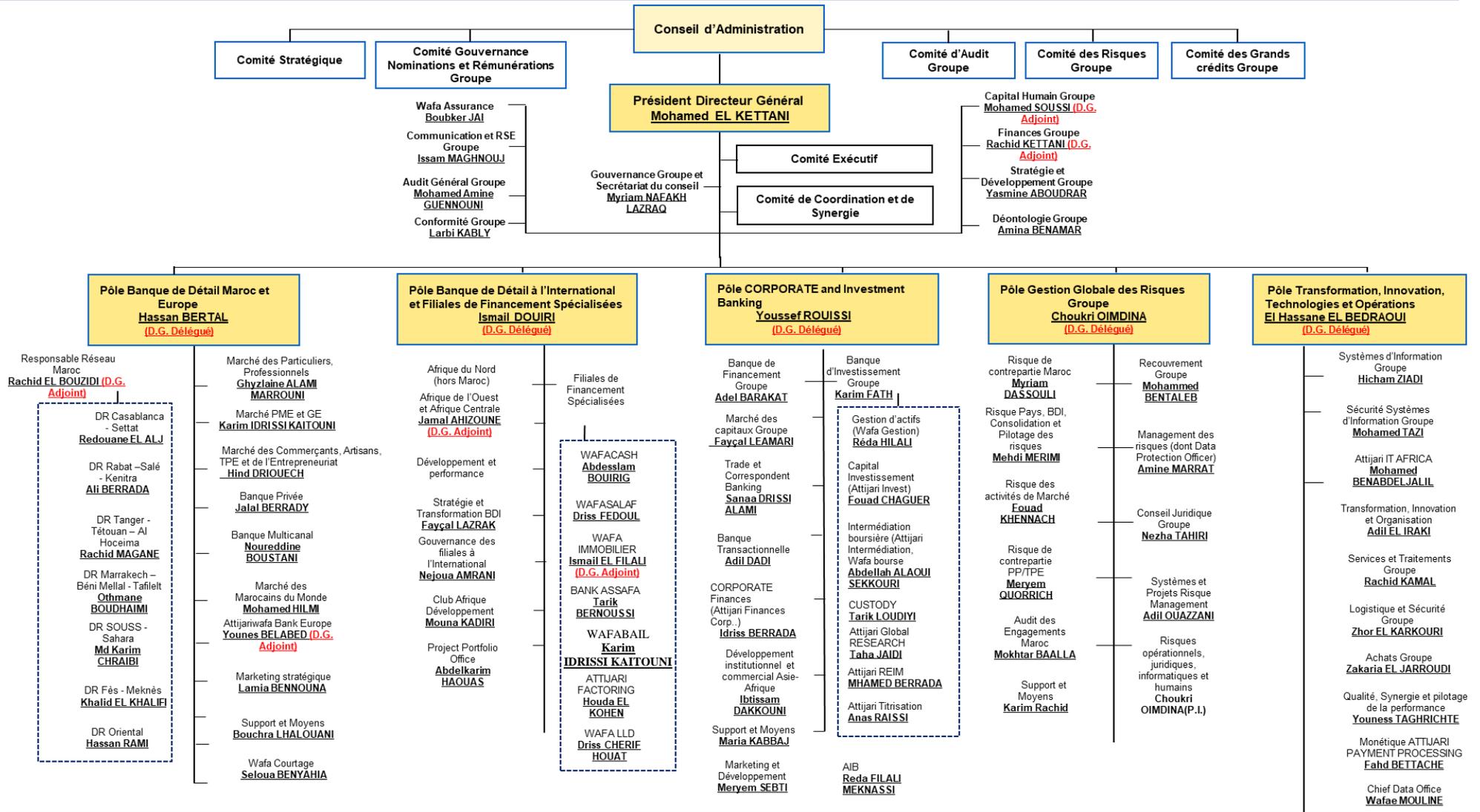


Source : Attijariwafa bank – % d'intérêts d'Attijariwafa bank dans ses principales filiales.

(\* Les filiales cotées en bourse de Attijariwafa bank sont : Wafa Assurance, Attijari bank Tunisie et Société Ivoirienne de Banque

## **Organigramme d'Attijariwafa bank**

L'organigramme du groupe Attijariwafa bank, au 30 juin 2024, se décline comme suit



Source : Attijariwafa bank

## VII.2.4. Relations entre Wafabail et le groupe Attijariwafa bank

### Convention cadre Wafabail-Attijariwafa bank

**Date de conclusion :** 08 novembre 2006

**Date de l'avenant :** 15 septembre 2008

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Cette convention permet au réseau de la Banque la commercialisation et la promotion auprès de sa clientèle des produits Leasing de Wafabail. En contrepartie des affaires drainées en faveur de Wafabail, la société verse à la banque une commission d'apport. Le règlement de cette commission s'effectue semestriellement.

Cette convention régleme également les rapports entre Wafabail et le Pôle Gestion Globale des Risques (GGR) d'Attijariwafa bank en matière de gestion du risque crédit Leasing pris sur les clients Attijariwafa bank, et ce selon les délégations de pouvoirs définis. Par ailleurs, au besoin, Wafabail fait appel à la contre-garantie du Groupe pour les engagements d'envergure. En contrepartie, Wafabail verse à la Banque une commission en fonction du risque garanti par cette dernière. Le versement de cette commission se fait semestriellement.

La convention cadre Wafabail-Attijariwafa bank couvre aussi les domaines suivants :

- ✓ L'assistance en matière du choix des avocats pour le recouvrement des créances en souffrance ;
- ✓ L'assistance en matière de gestion des conventions régissant la relation entre les avocats et le Groupe Attijariwafa bank. En effet, le Groupe souhaite harmoniser toutes ses conventions ;
- ✓ L'assistance en matière de gestion des créances en souffrance : rééchelonnement, exonération des intérêts de retard, abandon d'intérêt et/ou du capital et la cession des biens.

En contrepartie des affaires drainées en faveur de Wafabail, celle-ci servira une commission d'apport flat de 0,50% (HT).

L'assiette base du service de cette commission étant les dossiers autorisés par les organes de décision et effectivement débloqués.

Le versement de cette commission se fera semestriellement.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants versés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant décaissé	15 304	30 141	22 217
Charges comptabilisées	16 334	19 085	17 879

Source : Wafabail

### Convention de gestion conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa bank

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> juillet 2007

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Wafabail procède à l'étude financière et technique des dossiers de crédit-bail, soumis par Attijariwafa bank ainsi que tous les dossiers de crédits prospectés par Wafabail, et qui seront portés par Attijariwafa bank.

Wafabail effectue pour le compte d'Attijariwafa bank les services suivants :

- Autorisation des crédits selon le processus de décision en vigueur à Wafabail ;
- Confection des actes juridiques et formalisation des garanties bordant les crédits octroyés ;

- Acquisition pour le compte d'Attijariwafa bank des immobilisations données en crédit-bail (émission des bons de commandes, règlement des fournisseurs après acceptation de la livraison par le client... ) ;
- Acquisition pour le compte d'Attijariwafa bank des biens mobiliers et immobiliers faisant objet du financement alternatif<sup>11</sup> ;
- Cession des biens mobiliers et immobiliers faisant objet du financement alternatif au profit de la clientèle, en exécution des termes des contrats y afférents ;
- Gestion de la facturation et des prélèvements ;
- Gestion de la facturation client et du service après-vente ;
- Proposition de déclassement des prêts en souffrance à passer en contentieux et exécution du déclassement sur instructions du pôle GGR, conformément au procès-verbal y afférent ;
- Représentation d'Attijariwafa bank auprès des conservations foncières et toute autre administration publique pour tous les actes se rapportant au domaine du financement alternatif ;
- Recouvrement, amiable et contentieux, des créances en souffrance y compris la récupération des biens garantissant le crédit et leur mise en vente pour couverture de la créance du mandant, selon les procédures de recouvrement en vigueur à Wafabail ;
- Délivrance des mainlevées de toutes garanties consenties au profit du mandant.

De manière générale, Wafabail est tenue de réaliser toute mission adressée par Attijariwafa bank dans le domaine de crédit-bail.

En contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1% (HT) calculée sur la base des encours de crédit-bail débloqués par Attijariwafa bank et gérés par Wafabail.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité de crédit-bail ni empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité concomitamment avec ce mandat.

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant encaissé	5 769	4 039	2 274
Produits comptabilisés	3 366	1 895	4 443

Source : Wafabail

### **Convention d'octroi d'une dette subordonnée par Attijariwafa bank à Wafabail**

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> juillet 2010

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Attijariwafa bank consent à Wafabail une dette subordonnée d'un montant de 50 000 000 dhs (Cinquante millions de dirhams) à durée indéterminée.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux minimum fixe relatif aux avances Moyen Terme applicables aux sociétés de financement et en vigueur par semestre de chaque année civile.

Le remboursement ne pourra être effectué qu'à l'initiative de Wafabail sous réserve d'un préavis minimum de 5 ans.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants décaissés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
--------	------	------	------

<sup>11</sup> Le financement alternatif fait référence aux produits de la finance islamique proposés par le groupe Attijariwafa bank.

Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	1 556	1 559	2 259

Source : Wafabail

### **Convention de gestion des produits alternatifs conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa Bank**

**Date de conclusion :** 02 octobre 2007

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire principal dans la société Wafabail.

Dans le cadre de ce mandat, Attijariwafa bank confie à Wafabail la gestion de l'activité issue des produits alternatifs.

En contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1,10% (HT) calculée sur la base des encours gérés par Wafabail.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité issue des produits alternatifs ni empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité concomitamment avec ce mandat.

Aucune opération liée à ce mandat n'a été réalisée en 2023.

Au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 aucune charge n'a été comptabilisée dans le cadre de ce mandat. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

### **Convention de bail commercial conclue avec SCI Barbara<sup>12</sup>**

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et SCI Barbara.

Cette convention concerne le bail du siège social de Wafabail portant sur un immeuble de 4 étages.

En contrepartie de l'occupation de cet immeuble, Wafabail paie un loyer mensuel s'élevant à 452 368,9 Dh HT pour une superficie de 2 920 m<sup>2</sup>, soit un loyer moyen de 154,9 Dh HT/m<sup>2</sup>.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants décaissés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant décaissé	12 930	11 943	7 600
Charges comptabilisées	5 428	5 428	5 428

Source : Wafabail

### **Convention de partenariat pour la gestion de recouvrement des créances conclue avec Wafasalaf**

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> octobre 2014

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et Wafasalaf.

Wafabail donne mandat express à Wafasalaf afin de prendre en charge les dossiers de recouvrement des créances en souffrance qui lui seront confiés par Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement, par voie amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

<sup>12</sup> SCI BARBARA est une société spécialisée dans la location des terrains et des biens immobiliers non résidentiels, et notamment des espaces commerciaux et des installations d'entreposage.

En contrepartie de cette prestation, Wafabail paie une commission calculée selon le montant de la créance : 4,5% pour les créances inférieures ou égales à 40 000 dh et 3,5% pour les créances supérieures à 40 000 dh.

Les charges comptabilisées ainsi que les montants décaissés<sup>13</sup> par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	0	0	0

Source : Wafabail

### **Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Ivoirienne de banque (SIB)**

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> février 2015

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et SIB.

En 2015, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec la société Ivoirienne de banque (SIB).

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers la Société Ivoirienne de Banque à fournir un service de formation pour le développement et l'évolution de l'activité leasing, ainsi qu'à mettre en œuvre une plateforme Front-to-Back de crédit-bail afin d'assurer une assistance complète à la clientèle et ce de la proposition de financement jusqu'au terme du contrat.

La rémunération des experts formateurs se fait sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les charges comptabilisées ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

### **Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Commerciale de banque (SCB)**

**Date de conclusion :** 27 octobre 2016

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et SCB.

En 2016, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec la société commerciale de banque (SCB).

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers la Société Commerciale de Banque à fournir un service de formation pour le développement et l'évolution de l'activité leasing, ainsi qu'à mettre en œuvre

<sup>13</sup> Les frais de recouvrement sont imputés directement sur les comptes clients

une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail afin d'assurer une assistance complète à la clientèle et ce de la proposition de financement jusqu'au terme du contrat.

La rémunération des experts formateurs se fera sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

### **Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Congo :**

**Date de conclusion :** 09 octobre 2017

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et CDC.

En 2017, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec Crédit du Congo.

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers CREDIT CONGO à fournir un service de formation pour le développement et l'évolution de l'activité leasing, ainsi qu'à mettre en œuvre une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail afin d'assurer une assistance complète à la clientèle et ce de la proposition de financement jusqu'au terme du contrat.

La rémunération des experts formateurs se fera sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Les produits comptabilisés ainsi que les montants encaissés par Wafabail sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023
Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

Source : Wafabail

### **Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec L'union Gabonaise de Banque (UGB) :**

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> aout 2018

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et UGB.

En 2018, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec l'Union Gabonaise de Banque.

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers l'UNION GABONAISE DE BANQUE à mettre en œuvre une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail et à accompagner la banque pour le développement et l'évolution de l'activité leasing.

La rémunération des experts formateurs se fera sur la base de taux journaliers moyen (HT) spécifié comme suit :

- Expert métier Manager : 1 300 €
- Expert métier Senior : 600 €
- Expert métier : 455 €

Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

Aucun montant n'a été encaissé au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

### **Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Sénégal (CDS) :**

**Date de conclusion :** 9 décembre 2019

**Personnes concernées :** Attijariwafa Bank en sa qualité d'actionnaire commun dans les deux sociétés Wafabail et CDS.

En 2019, Wafabail a conclu une convention d'assistance technique et de coopération avec le Crédit du Sénégal.

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail s'engage envers le CRÉDIT DU SÉNÉGAL à mettre en œuvre une plate-forme Front-to-Back de crédit-bail et à accompagner la banque pour le développement et l'évolution de l'activité leasing de la banque.

Les prestations de service s'exécuteront sous forme de demandes d'intervention, et seront rémunérées comme suit :

- 15 JH au prix moyen de 833 € pour la première phase.

Aucun produit n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2021, 2022 et 2023.

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2021, 2022 et 2023.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des flux entre Wafabail et le Groupe Attijariwafa bank entre 2021 et 2023 :

En Kdh	2021	2022	2023
<b>Convention cadre Wafabail-Attijariwafa bank :</b>			
Montant décaissé	15 304	30 141	22 217
Charges comptabilisées	16 344	19 085	17 879
<b>Convention de gestion conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa bank :</b>			
Montant encaissé	5 769	4 039	2 274
Produits comptabilisés	3 366	1 895	4 443
<b>Convention d'octroi d'une dette subordonnée par Attijariwafa bank à Wafabail :</b>			
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	1 556	1 559	2 259
<b>Convention de gestion des produits alternatifs conclue entre la société Wafabail et la société Attijariwafa Bank :</b>			
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	0	0	0
<b>Convention de bail commercial conclue avec SCI Barbara :</b>			
Montant décaissé	12 930	11 943	7 600
Charges comptabilisées	5 428	5 428	5 428
<b>Convention de partenariat pour la gestion de recouvrement des créances conclue avec Wafasalaf :</b>			
Montant décaissé	0	0	0
Charges comptabilisées	0	0	0

**Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Ivoirienne de banque (SIB) :**

Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

**Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec la Société Commerciale de banque (SCB) :**

Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

**Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Congo :**

Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

**Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec L'union Gabonaise de Banque (UGB) :**

Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

**Convention d'assistance technique et de coopération conclue avec Crédit du Sénégal (CDS) :**

Montant encaissé	0	0	0
Produits comptabilisés	0	0	0

## VII.2.5. Flux financiers entre Wafabail et Attijariwafa bank

Hormis les conventions précitées, les flux financiers entre Attijariwafa bank et Wafabail sont générées à des conditions normales d'activité (conditions de marché).

Ces flux se présentent comme suit sur la période 2021 – 2023 :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Levées Court Moyen Terme	9 004	10 140	3 440	12,6%	-66,1%
Remboursements Court Moyen Terme	9 299	9 540	4 470	2,6%	-53,1%
Remboursement intérêts court moyen terme	274	265	276	-3,3%	4,2%

Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2023, les levées court moyen terme ont enregistré une baisse de 66,1% soit 3,4 milliards de dh en 2023 contre 10,1 milliards de dh en 2022.

En 2023, les remboursements court et moyen terme ont enregistré une baisse de 53,1%, s'établissant à 4,5 milliards de dh en 2023 contre 9,5 milliards de dh en 2022.

## VII.2.6. Synergies entre Wafabail et le groupe Attijariwafa bank

Wafabail bénéficie des synergies avec le Groupe Attijariwafa bank notamment à travers :

- la mise à disposition de la part de Attijariwafa bank d'un réseau d'agences important ;
- la commercialisation et la promotion auprès de la clientèle Attijariwafa bank des produits leasing de Wafabail ;
- la gestion des dossiers de recouvrement des créances en souffrance pris en charge par Attijariwafa bank<sup>14</sup> ;
- la gestion du risque crédit leasing pris sur les clients Attijariwafa bank<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Pour améliorer le taux de recouvrement, les commerciaux des Centres d'affaires et agences du groupe Attijariwafa bank participent également aux relances et recouvrement des clients (à la demande des agents de recouvrement de wafabail).

<sup>15</sup> La convention cadre qui lie Attijariwafa bank et Wafabail réglemente les rapports entre Wafabail et le Pôle Gestion Globale des Risques (GGR) du groupe Attijariwafa bank en matière de gestion du risque crédit Leasing pris sur les clients Attijariwafa bank, et ce selon les délégations de pouvoirs définis.

## VII.2.7. Filiales de l'émetteur

Wafabail ne dispose d'aucune filiale.

## VII.3. SECTEUR DU CRÉDIT-BAIL

### VII.3.1. Dispositions légales

#### Cadre légal et réglementaire

Les sociétés de crédit-bail sont soumises à un cadre réglementaire, régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- ✓ les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- ✓ les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir, propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- ✓ les opérations de location du fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession bail à l'ancien propriétaire dudit fonds ou l'un de ses éléments. La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail.
- ✓ Les modalités d'application de la loi sont fixées par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et par les arrêtés du Ministère des Finances.

#### Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- ✓ Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- ✓ Le champ d'application et les activités autorisées ;
- ✓ La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- ✓ La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du secteur financier en analysant les

risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

#### a. Agrément et conditions d'exercice

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement, et plus précisément des sociétés de crédit-bail, se détaillent comme suit :

- ✓ Les sociétés de crédit-bail sont soumises à l'agrément du Gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Établissements de Crédit ;
- ✓ Les dirigeants des sociétés de crédit-bail doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib ;
- ✓ Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de crédit-bail sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- ✓ Les sociétés de crédit-bail ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 Mdh entièrement libéré ;
- ✓ Les sociétés de crédit-bail ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Établissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an ;

Par ailleurs, les sociétés de crédit-bail ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont propres.

#### b. Contrôle

Les établissements de crédit-bail sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

La loi bancaire vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

#### c. Les autorités de contrôle

##### **Bank Al-Maghrib**

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la législation relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- ✓ la vérification des opérations et des procédures internes ;
- ✓ la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;

- ✓ la fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- ✓ l'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers ;
- ✓ la conception, la mise en œuvre et le suivi des tâches du contrôle interne ;
- ✓ le dispositif de vérification des opérations et des procédures internes ;
- ✓ le dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques ;
- ✓ le dispositif de contrôle de la comptabilité ;
- ✓ les dispositions diverses et transitoires.

### **Le Ministère des Finances**

La loi bancaire accorde un rôle de tutelle au Ministère des Finances dans le cadre du contrôle des établissements de crédit.

### **Les Commissaires Aux Comptes**

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Établissements de Crédit.

Par dérogation aux dispositions de l'article 70 et à celles de l'article 159 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total bilan est inférieur à un seuil fixé par Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- ✓ de contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- ✓ de s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 45, 50 et 51 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- ✓ de vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib et aux membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance de l'établissement de crédit concerné selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib, tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constituent une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- ✓ à affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- ✓ à mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- ✓ à entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tout éclaircissement et explication à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

### Le Comité des Établissements de Crédit (CEC)

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il regroupe les représentants du Ministère des Finances, ceux de la profession bancaire, le Président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

### Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne

La loi bancaire a instauré le CNCE en lieu et place du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne. Son rôle est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

### La Commission de Discipline des Établissements de Crédit

Cette commission est chargée d'instruire des dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des établissements de crédit par le Ministère des Finances ou par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

La commission de Discipline des Établissements de Crédit, présidée par le Vice-Gouverneur ou le Directeur Général de Bank Al-Maghrib ou son représentant, comprend un représentant de Bank Al-Maghrib, deux représentants du Ministre des Finances, et un magistrat nommé par le Ministre des Finances, sur proposition du Ministre de la Justice.

### Organe de Coordination

Pour les sociétés de crédit-bail, l'Organe de Coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. Cette association regroupe :

- ✓ le crédit-bail ;
- ✓ l'affacturage ;
- ✓ le cautionnement ;
- ✓ la mobilisation des créances ;
- ✓ le crédit à la consommation ;
- ✓ la gestion des moyens de paiement.

#### **d. Règles de gestion**

La loi bancaire fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les règles prudentielles<sup>16</sup> sont les suivantes :

**un coefficient de liquidité fixé à 100%**, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;

**un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12%**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, les éléments d'actif et les engagements par signature, affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;

---

<sup>16</sup> Les ratios prudentiels applicables à Wafabail sont les suivants : coefficient de solvabilité, coefficient maximum de division des risques, le ratio Tier one, le ratio CET1 et le ratio prudentiel.

**un coefficient maximum de division des risques de 20%**, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets ;

**un ratio prudentiel fixé à 50%**, correspondant au rapport entre l'encours des bons de société de financement sur l'encours de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle ;

**un ratio Tier one fixé à un minimum de 9%**, qui correspond au rapport entre d'une part, les fonds propres, et d'autre part les différents actifs de la banque. Ce rapport est pondéré en fonction des risques tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

**Un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) fixé à 6%** : qui correspond au rapport entre d'une part, les fonds propres CET1, et d'autre part les différents actifs de la banque. Ce rapport est pondéré en fonction des risques tels que le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Édiquée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 est applicable depuis le 30 juin 2003.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et transmis à Bank Al-Maghrib. Aussi, à compter du 16 juillet 2002, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonce légale.

### **Règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance**

Selon la circulaire n°19/G de Bank Al Maghrib, Les créances en souffrance sont réparties en 3 classes :

**Les créances pré-douteuses** : les loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;

**Les créances douteuses** : les loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme ;

**Les créances compromises** : les loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat qui demeurent impayés 360 jours après leur terme.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties.

Les provisions relatives aux créances compromises doivent être constituées au cas par cas.

Celles ayant trait aux créances pré-douteuses et douteuses peuvent être constituées de manière globale.

Dans le cas du crédit-bail et de la location avec option d'achat, la base de calcul des provisions est constituée :

- ✓ des loyers échus impayés, lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;
- ✓ du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

### **Protection de la clientèle**

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2024 à fin mars 2025 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,27%.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre mars 2005 et mars 2025 :

**Évolution du TMIC entre mars 2005 et mars 2025**



Source : Bank Al Maghrib

### **Traitement des difficultés**

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de Bank Al-Maghrib qui initie et supervise cette procédure et non le pouvoir judiciaire. Elles sont soumises aux dispositions du chapitre I du titre V de la loi bancaire.

Les sociétés de financement en liquidation sont, pour leur part, régies par le code de commerce sauf en ce qui concerne la nomination des liquidateurs qui relève de la compétence du Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

#### **e. Fiscalité**

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- la déductibilité des redevances leasing : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- le montant du financement porte sur le montant hors taxe. La TVA à l'achat est récupérée par la société de leasing.

Il est à noter que :

- ✓ la TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- ✓ les établissements de crédit-bail étaient soumis à l'IS au taux de 37,0% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'à fin 2022 ;
- ✓ au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux d'IS appliqué aux établissements de crédit est de 37,75% ;
- ✓ une majoration du taux de l'IS (38,50% en 2024, 39,25% en 2025 et 40% en 2026) est fixée par le CGI comme des taux cibles pour les établissements de crédits à horizon 2026.

En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du

début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

La loi de finances 2010 a quant à elle supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les sociétés de leasing concernant les contrats de crédit-bail immobilier.

Dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n° 69.19 portant réforme fiscale, la LF 2023 a institué une réforme globale des taux de l'IS pour donner une vision claire du régime de cet impôt selon une méthodologie progressive sur quatre (4) ans.

Ainsi, le paragraphe XXXVII-A de l'article 247 du CGI a fixé les taux de l'IS cibles des établissements de crédit à 40% au titre de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **VII.3.2. Historique du secteur**

En 1952, le crédit-bail vit le jour aux Etats-Unis sous la dénomination de leasing, avec la création de la United States Corporation qui s'adonna à la location des biens d'équipement (petites machines, avions...).

Le concept « leasing » a fait l'objet de diverses appellations : « prêt bail », « prêt vente », « location financement », « location amortissement » et enfin « crédit-bail ».

L'appellation adoptée par le législateur français de 1966 et de 1967 a été reprise par les textes marocains, notamment par la note du Ministère des Finances du 1<sup>er</sup> juillet 1978, la loi bancaire du 6 juillet 1993 et par la loi de finance 1992.

Le recours au leasing a été stimulé par :

- ✓ l'absence de marché de capitaux à moyen terme développé ;
- ✓ l'insuffisance des fonds propres des entreprises ;
- ✓ la dépréciation monétaire ;
- ✓ le besoin de renouvellement au fur et à mesure de la croissance technologique.

Treize ans après son apparition aux USA, et trois ans après son introduction en France, le leasing a vu le jour au Maroc en 1965 avec la création de Maroc-Leasing. À compter de 1972, d'autres sociétés de leasing ont vu le jour, notamment :

- ✓ Inter Leasing ;
- ✓ Wafabail ;
- ✓ Maghrebail ;
- ✓ Diac leasing.

Le secteur du crédit-bail a été marqué par les événements suivants :

En 2008, le secteur du crédit-bail a été marqué par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à 20% sur les redevances leasing contre 10% auparavant ;

En 2009, les sociétés Maroc Leasing et Chaabi leasing fusionnent ;

En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013 ;

En 2015, le secteur du crédit-bail renoue avec les évolutions positives et réalise une progression de 7,5% en ce qui concerne la production des sociétés de crédit-bail ;

En 2017, deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :

- ✓ La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
- ✓ Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

En 2019, gestion des risques liés au caractère imprévisible de la durée et des effets de la pandémie du Covid-19 ;

De plus, suite à la décision du comité de veille économique accordant le report des échéances de leasing aux entreprises en difficulté, Wafabail a procédé au report des loyers en faveur des clients qui en ont formulés la demande ;

En effet, Wafabail s'est fortement mobilisée pour le traitement de ces reports d'échéances : renégociation, confection des avenants aux contrats, suivi des avenants signés et de leur conformité, etc.

En 2022, le contexte international a connu des perturbations géopolitiques et macroéconomiques, entraînant les principaux impacts suivants :

- ✓ Augmentation générale des coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages ;
- ✓ Baisse du PIB agricole en raison de la faible pluviométrie et du PIB non agricole en raison du ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) en 2022, du fait du prolongement des tensions géopolitiques ;
- ✓ Impact de l'instabilité géopolitique et de la hausse des prix sur les entreprises de manière générale (hausse des coûts des intrants, perturbation des marchés de destination, hausse des taux d'intérêts etc.).

Le ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) a poursuivi en 2023.

L'économie européenne se redresse (principal partenaire économique du Maroc) progressivement au cours de l'année 2024.

### **VII.3.3. Aperçu général du secteur**

Le crédit-bail est un contrat de location avec promesse de vente par lequel une personne (le locataire) demande à un organisme financier (le crédit bailleur) d'acheter un bien mobilier ou immobilier afin de lui louer pendant une période déterminée.

À la différence du crédit classique, le crédit-bail permet à l'entreprise d'être locataire (le crédit bailleur reste propriétaire) et non pas propriétaire du bien acheté. Depuis son introduction au Maroc, le leasing a renforcé sa présence dans l'équipement d'entreprises privées de toutes les dimensions professionnelles et a été également utilisé pour financer certains investissements publics. Cet essor pourrait être expliqué par les multiples avantages que présente le crédit-bail par rapport à un crédit bancaire classique.

En effet, le crédit-bail présente les avantages, aussi bien pour le crédit bailleur que pour l'entreprise utilisatrice (preneur), suivants :

#### Pour le crédit bailleur :

La rentabilité est plus importante, du fait de la prise en charge de l'intégralité du risque de financement de l'investissement ;

De plus, le crédit bailleur demeure propriétaire du bien mobilier ou immobilier financé.

#### Pour le preneur :

Il profitera d'un financement total de l'investissement tandis que le crédit bancaire nécessite un apport partiel ;

Le preneur n'est pas contraint de fournir des sûretés dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire du bien ;

Le preneur pourra avoir un accès rapide au crédit-bail du fait que la réponse à la demande de financement est donnée plus rapidement ;

L'optimisation financière motive également le recours au crédit-bail car ce financement permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation ;

L'avantage fiscal : déductibilité de la totalité de la redevance.

### VII.3.4. Principaux intervenants du crédit-bail

Au Maroc, la majorité des banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail plus ou moins intégrée à leur réseau. Suite à l'extension de l'agrément de SOFAC à l'activité de Leasing en mars 2020, le nombre de sociétés de leasing au Maroc passe à 8 au titre du 30/06/2024 :

	<p>Wafabail, filiale détenue à hauteur de 98,6% par le Groupe Attijariwafa bank a été créée en 1977.</p>
	<p>Maroc Leasing, créée en 1965, est détenue majoritairement par la Banque Populaire. Elle a été introduite en bourse en 1997.</p>
	<p>Créée en 1972, Maghrebail finance en leasing des équipements et des biens immobiliers à usage professionnel destinés à tous les secteurs d'activité. Elle est détenue majoritairement par Bank Of Africa.</p>
	<p>Créée en 1981, Sogelease Maroc (filiale du Groupe Société Générale) est détenue majoritairement par la SGMB.</p>
	<p>Créée en 1986, BMCI Leasing est filiale de la BMCI à hauteur de 87%.</p>
	<p>Crédit du Maroc Leasing et Factoring est une filiale commune entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole Leasing depuis 2006.</p>
	<p>CAM Leasing est la filiale du Groupe Crédit Agricole dédiée au crédit-bail. Elle se positionne sur une offre dédiée aux clients suivants : agriculteurs, agro-industriels, professionnels et entreprises de différents secteurs d'activité.</p>
	<p>SOFAC est une filiale de CIH Bank (66,30% du capital) et de Barid Al Maghrib (33,55% du capital)</p>

Source : Sites Internet et comptes annuels

### VII.3.5. Catégorie de produits

Le crédit-bail est destiné aux entreprises et aux particuliers professionnels, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers.

#### a. Le crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est une technique de financement située entre la location et l'achat, permettant ainsi le financement de biens mobiliers pour les entreprises. En effet, une société qui ne dispose pas des fonds nécessaires pour acheter les biens dont elle a besoin, pourrait avoir recours au crédit-bail. Ainsi, la société de crédit-bail loue le bien durant une certaine période à la société, à l'issue de laquelle l'entreprise pourra l'acheter à une valeur résiduelle prédéterminée.

Le crédit-bail mobilier finance les investissements en matériels, outillages et biens d'équipements suivants :

- ✓ Unités de production et équipements industriels ;
- ✓ Véhicules utilitaires et de tourisme ;
- ✓ Ordinateur et systèmes informatiques ;
- ✓ Mobiliers et matériels de bureau ;
- ✓ Systèmes téléphoniques ;
- ✓ Matériel médical ;
- ✓ Matériel de transport et de manutention : véhicule, autobus, camions, et remorques ;
- ✓ etc.

#### b. Le crédit-bail immobilier

Le crédit-bail immobilier a été créé afin de pouvoir financer l'achat ou la construction de biens immeubles. La société de crédit-bail (le crédit-bailleur) s'engage à acheter ou à faire construire un immeuble à usage professionnel, tels que des bureaux, des usines, et en fournir la possession par un bail de longue durée à son contractant. Pendant toute la durée, le crédit-bailleur reste propriétaire du bâtiment, l'entreprise qui l'utilise n'étant que la locataire des biens qu'elle a fait acheter ou construire. Le crédit-bailleur n'est pas responsable des actes commis par le crédit-preneur.

En ce qui concerne la durée du bail, elle est souvent de dix ans. Le loyer est composé d'une fraction du capital investi par la société de financement, de l'intérêt courant sur ce capital et d'une marge de bénéfice.

### VII.4. PERFORMANCES DU SECTEUR DU CRÉDIT-BAIL

#### VII.4.1. Les encours nets<sup>17</sup>

##### a. Encours financier par type de segment

L'évolution des encours des sociétés de crédit-bail sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
Crédit-bail Mobilier	31 305	33 879	36 630	8,2%	8,1%
En % du total	64,5%	67,0%	69,0%		
Crédit-bail Immobilier	17 234	16 724	16 475	-3,0%	-1,5%
En % du total	35,5%	33,0%	31,0%		
<b>Total</b>	<b>48 539</b>	<b>50 603</b>	<b>53 105</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,9%</b>

Source : APSF

En 2023, l'encours des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 4,9% et a atteint 53 105 Mdh (contre 50 603 Mdh un an auparavant).

Cette évolution est générée principalement par une hausse du crédit-bail mobilier de 8,1%.

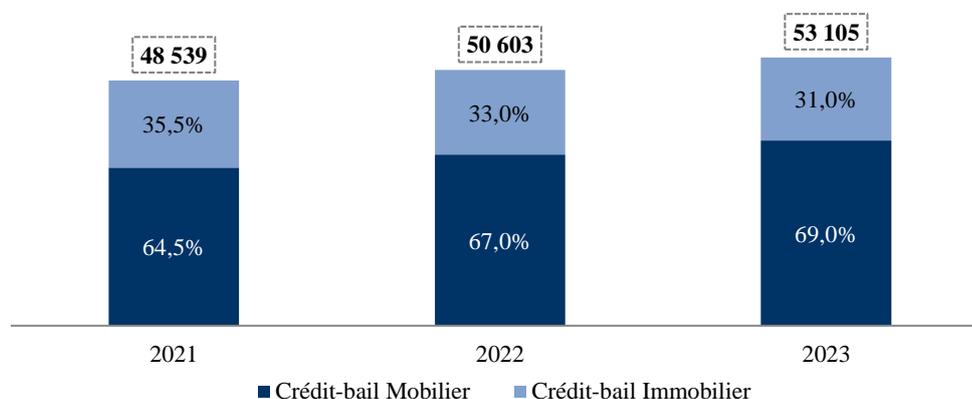
Le crédit-bail mobilier et immobilier représente respectivement 69% et 31% de la part de l'encours global.

En 2022, l'encours des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 4,3% et a atteint 50 603 Mdh (contre 48 539 Mdh un an auparavant).

<sup>17</sup> Il s'agit des encours financiers

Le crédit-bail mobilier et immobilier représentent respectivement 67% et 33% de la part de l'encours global. Le graphique suivant présente la ventilation de l'encours global des sociétés de crédit-bail entre crédit-bail mobilier et immobilier ainsi que son évolution sur les 3 derniers exercices :

Évolution de l'encours total sur la période 2021-2023 (en Mdh)



Source : APSF

Au terme de l'exercice 2023, la part du crédit-bail immobilier dans l'encours global des sociétés de crédit-bail a baissé, pour atteindre 31,0% en 2023 vs 33,0% en 2022.

Le crédit-bail mobilier représente 69,0% de l'encours global des sociétés de crédit-bail en 2023 vs 67,0% en 2022.

#### b. Encours financier<sup>18</sup> par opérateur

L'évolution de l'encours financier par opérateur, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
<b>Wafabail</b>	<b>12 228</b>	<b>12 604</b>	<b>12 809</b>	<b>3,1%</b>	<b>1,6%</b>
<i>Dont CBM</i>	8 437	9 035	9 503	7,1%	5,2%
<i>Dont CBI</i>	3 791	3 569	3 306	-5,8%	-7,4%
<b>Maghrebail</b>	<b>11 468</b>	<b>12 130</b>	<b>12 567</b>	<b>5,8%</b>	<b>3,6%</b>
<i>Dont CBM</i>	6 553	7 313	7 839	11,6%	7,2%
<i>Dont CBI</i>	4 914	4 817	4 728	-2,0%	-1,9%
<b>Maroc Leasing</b>	<b>11 868</b>	<b>12 129</b>	<b>12 703</b>	<b>2,2%</b>	<b>4,7%</b>
<i>Dont CBM</i>	7 252	7 564	8 014	4,3%	6,0%
<i>Dont CBI</i>	4 616	4 565	4 689	-1,1%	2,7%
<b>Sogelease</b>	<b>6 949</b>	<b>7 026</b>	<b>7 059</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,5%</b>
<i>Dont CBM</i>	4 772	4 985	5 260	4,5%	5,5%
<i>Dont CBI</i>	2 177	2 041	1 799	-6,3%	-11,8%
<b>BMCI Leasing</b>	<b>3 649</b>	<b>3 931</b>	<b>4 233</b>	<b>7,7%</b>	<b>7,7%</b>
<i>Dont CBM</i>	2 388	2 759	3 121	15,5%	13,1%
<i>Dont CBI</i>	1 261	1 172	1 113	-7,0%	-5,1%
<b>CDM Leasing</b>	<b>1 556</b>	<b>1 532</b>	<b>1 608</b>	<b>-1,5%</b>	<b>4,9%</b>
<i>Dont CBM</i>	1 178	1 154	1 254	-2,1%	8,7%
<i>Dont CBI</i>	378	379	354	0,2%	-6,6%

<sup>18</sup> L'encours financier est calculé sur la base d'une comptabilité financière, où le contrat de leasing est traité comme étant une opération de crédit. Ce traitement reflète fidèlement la réalité économique des opérations de leasing et répond aux contraintes de pilotage du business.

<b>CAM Leasing</b>	<b>561</b>	<b>709</b>	<b>1 059</b>	<b>26,2%</b>	<b>49,5%</b>
<i>Dont CBM</i>	497	615	882	23,6%	43,5%
<i>Dont CBI</i>	64	94	177	46,8%	88,2%
<b>SOFAC</b>	<b>260</b>	<b>542</b>	<b>1 067</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>97,0%</b>
<i>Dont CBM</i>	227	455	757	>100,0%	66,5%
<i>Dont CBI</i>	33	87	310	>100,0%	>100,0%
<b>Total</b>	<b>48 539</b>	<b>50 603</b>	<b>53 105</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,9%</b>

Source : APSF

Les parts de marché des différents opérateurs, sur les trois dernières années, se présentent comme suit

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
<b>Wafabail</b>	<b>25,2%</b>	<b>24,9%</b>	<b>24,1%</b>	<b>-0,3 pts</b>	<b>-0,8 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	17,4%	17,9%	17,9%	0,5 pts	0,0 pts
<i>Dont CBI</i>	7,8%	7,1%	6,2%	-0,8 pts	-0,8 pts
<b>Maghrebail</b>	<b>23,6%</b>	<b>24,0%</b>	<b>23,7%</b>	<b>0,3 pts</b>	<b>-0,3 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	13,5%	14,5%	14,8%	1,0 pts	0,3 pts
<i>Dont CBI</i>	10,1%	9,5%	8,9%	-0,6 pts	-0,6 pts
<b>Maroc Leasing</b>	<b>24,4%</b>	<b>24,0%</b>	<b>23,9%</b>	<b>-0,5 pts</b>	<b>-0,1 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	14,9%	14,9%	15,1%	0,0 pts	0,1 pts
<i>Dont CBI</i>	9,5%	9,0%	8,8%	-0,5 pts	-0,2 pts
<b>Sogelease</b>	<b>14,3%</b>	<b>13,9%</b>	<b>13,3%</b>	<b>-0,4 pts</b>	<b>-0,6 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	9,8%	9,9%	9,9%	0,0 pts	0,1 pts
<i>Dont CBI</i>	4,5%	4,0%	3,4%	-0,5 pts	-0,6 pts
<b>BMCI Leasing</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,8%</b>	<b>8,0%</b>	<b>0,3 pts</b>	<b>0,2 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	4,9%	5,5%	5,9%	0,5 pts	0,4 pts
<i>Dont CBI</i>	2,6%	2,3%	2,1%	-0,3 pts	-0,2 pts
<b>CDM Leasing</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>-0,2 pts</b>	<b>0,0 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	2,4%	2,3%	2,4%	-0,1 pts	0,1 pts
<i>Dont CBI</i>	0,8%	0,7%	0,7%	0,0 pts	-0,1 pts
<b>CAM Leasing</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,2 pts</b>	<b>0,6 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	1,0%	1,2%	1,7%	0,2 pts	0,4 pts
<i>Dont CBI</i>	0,1%	0,2%	0,3%	0,1 pts	0,1 pts
<b>SOFAC</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,5 pts</b>	<b>0,9 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	0,5%	0,9%	1,4%	0,4 pts	0,5 pts
<i>Dont CBI</i>	0,1%	0,2%	0,6%	0,1 pts	0,4 pts
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : APSF

En 2023, la part de marché en termes d'encours de Wafabail a enregistré une baisse de 0,8 pts pour s'établir à 24,1%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de sa part de marché sur le CBI (0,8 pts).

La part de marché de Maghrebail a enregistré une baisse de 0,3 pts pour s'établir à 23,7% en 2023.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,1 pts en 2023, soit 23,9%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de sa part de marché sur le CBI (0,2 pts).

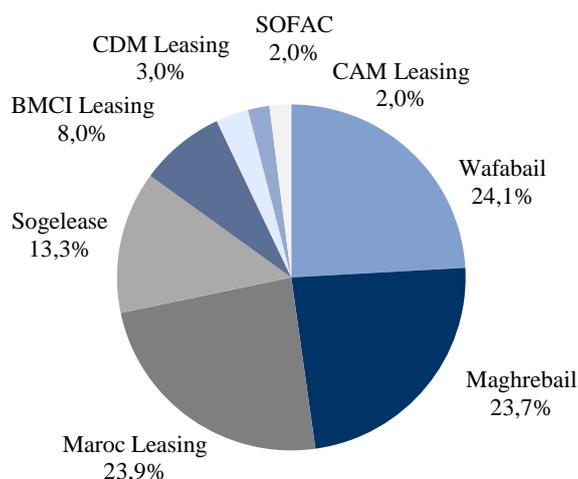
En 2022, la part de marché en termes d'encours de Wafabail a enregistré une baisse de 0,3 pts pour s'établir à 24,9%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de sa part de marché sur le CBI (0,8 pts).

La part de marché de Maghrebail a enregistré une hausse de 0,3 pts pour s'établir à 24,0% en 2022.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,5 pts en 2022, soit 24,0%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de sa part de marché sur le CBI (0,5 pts).

La répartition de l'encours financier par opérateur, au titre de l'exercice 2023, se présente comme suit :

### Répartition de l'encours financier par opérateur (2023)



Source : APSF

En termes d'encours, les principaux acteurs du crédit-bail au Maroc sont Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing. Ces établissements représentent, à eux seuls, 71,7% de l'encours global du secteur au terme de l'exercice 2023.

#### c. Encours comptable net par opérateur

L'évolution de l'encours comptable net par opérateur, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
<b>WAFABAIL</b>	12 158	12 626	12 529	3,8%	-0,8%
<b>MAGHREBAIL</b>	11 617	12 330	12 807	6,1%	3,9%
<b>MAROC LEASING</b>	11 630	12 056	12 688	3,7%	5,2%
<b>SOGELEASE</b>	7 046	7 089	7 078	0,6%	-0,2%
<b>CDM LEASING</b>	1 586	1 558	1 674	-1,8%	7,5%
<b>BNCI LEASING</b>	4 055	4 454	4 843	9,9%	8,7%
<b>CAM LEASING</b>	605	760	1 230	25,5%	61,8%
<b>SOFAC</b>	4 935	5 980	7 791	21,2%	30,3%
<b>Total</b>	<b>53 632</b>	<b>56 854</b>	<b>60 640</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,7%</b>

Source : APSF

Au titre de l'exercice 2023, l'encours comptable net du secteur s'établit à 60,6 milliards de dh, en baisse de 6,7% par rapport à 2022.

Au titre de l'exercice 2022, l'encours comptable net du secteur s'établit à 56,9 milliards de dh, en hausse de 6,0% par rapport à 2021.

Les parts de marché des différents opérateurs, sur les trois dernières années, se présentent comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
<b>Wafabail</b>	<b>22,7%</b>	<b>22,2%</b>	<b>20,7%</b>	<b>-0,5 pts</b>	<b>-1,5 pts</b>
<b>Maghrebail</b>	21,7%	21,7%	21,1%	0,0 pts	-0,6 pts
<b>Maroc Leasing</b>	21,7%	21,2%	20,9%	-0,5 pts	-0,3 pts
<b>Sogelease</b>	13,1%	12,5%	11,7%	-0,7 pts	-0,8 pts
<b>CDM Leasing</b>	3,0%	2,7%	2,8%	-0,2 pts	0,0 pts
<b>BNCI Leasing</b>	7,6%	7,8%	8,0%	0,3 pts	0,2 pts
<b>CAM Leasing</b>	1,1%	1,3%	2,0%	0,2 pts	0,7 pts
<b>SOFAC</b>	9,2%	10,5%	12,8%	1,3 pts	2,3 pts

<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
--------------	---------------	---------------	---------------	----------	----------

Source : APSF

En 2023, la part de marché en termes d'encours comptable de Wafabail a enregistré une baisse de 1,5 pts pour s'établir à 20,7% contre 22,2% en 2022.

La part de marché de Maghrebail a enregistré une baisse pour s'établir à 21,1% en 2023. Cette baisse est de l'ordre de 0,6 pts.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,3 pts, soit 20,9% en 2023.

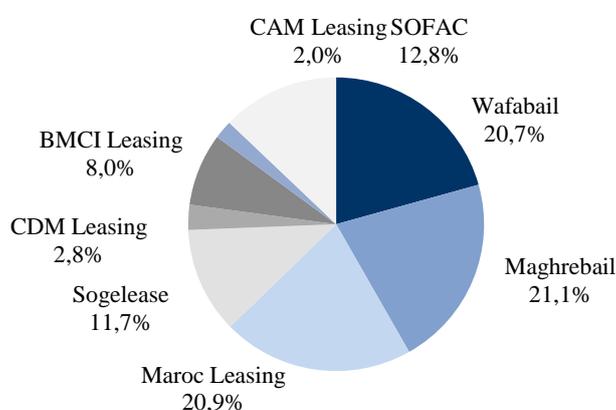
En 2022, la part de marché en termes d'encours comptable de Wafabail a enregistré une baisse de 0,5 pts pour s'établir à 22,2% contre 22,7% en 2021.

La part de marché de Maghrebail a enregistré une stabilité pour s'établir à 21,7% en 2022.

La part de marché de Maroc Leasing a enregistré quant à elle une baisse de 0,5 pts, soit 21,2% en 2022.

La répartition de l'encours comptable par opérateur, au titre de l'année 2023, se présente comme suit :

**Répartition de l'encours comptable par opérateur (2023)**



Source : APSF

En termes d'encours, les principaux acteurs du crédit-bail au Maroc sont Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing. Ces établissements représentent, à eux seuls, 62,7% de l'encours comptable du secteur au terme de l'exercice 2023.

**d. Créances en souffrance et taux de provisionnement**

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var 23/22
Créances en souffrance	5 826	6 272	6 859	7,7%	9,4%
Taux des CES*	10,9%	11,0%	11,3%	0,2 pts	0,3 pts
Taux de provisionnement**	67,2%	66,7%	65,9%	-0,6 pts	-0,7 pts

Source : APSF - \* Créances en souffrance brutes rapportées à l'encours comptable \*\*Provisions brutes sur créances en souffrance rapportées aux créances en souffrances brutes

**Revue 2023-2022**

Au terme de l'exercice 2023, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 9,4% par rapport à 2022 pour s'établir à 6 859 Mdh. Le taux des créances en souffrance s'établit à 11,3% (en baisse de 0,3 pts par rapport à fin 2022) et le taux de provisionnement à 65,9% (en baisse de 0,7 pts par rapport à fin 2022).

**Revue 2021-2022**

Au terme de l'exercice 2022, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 7,7% par rapport à 2021 pour s'établir à 6 722 Mdh. Le taux des créances en souffrance s'établit à 11,0% (en hausse de 0,2 pts par rapport à fin 2021) et le taux de provisionnement à 66,7% (en baisse de 0,6 pts par rapport à fin 2021).

## VII.4.2. La production

### a. Production par segment

L'évolution de la production des sociétés de crédit-bail sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh		2021	2022	2023	Var. 22/21	Var 23/22
Crédit-bail mobilier		12 171	14 034	15 113	15,3%	7,7%
	En % du total	80,8%	85,8%	83,1%	5,0 pts	-2,8 pts
Crédit-bail immobilier		2 894	2 316	3 080	-20,0%	33,0%
	En % du total	19,2%	14,2%	16,9%	-5,0 pts	2,8 pts
<b>Total</b>		<b>15 065</b>	<b>16 350</b>	<b>18 193</b>	<b>8,5%</b>	<b>11,3%</b>

Source : APSF

Au titre de l'exercice 2023, la production des sociétés de crédit-bail s'est établie à 18 193 Mdh vs 16 350 Mdh un an auparavant, soit une hausse de 11,3%. Cette reprise est due à l'amélioration de la situation relative à la crise sanitaire de la covid-19.

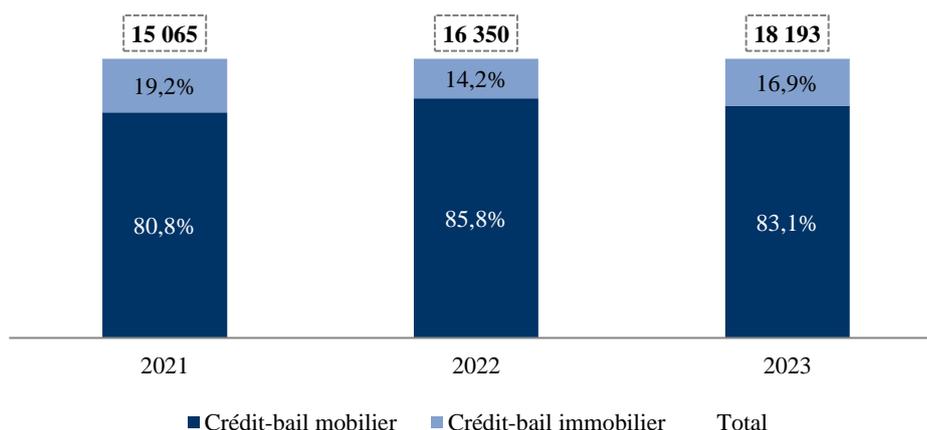
Les proportions du CBM et du CBI s'établissent respectivement à 83,1% et 16,9% de la production en 2023 contre 85,8% et 14,2% en 2022.

Au titre de l'exercice 2022, la production des sociétés de crédit-bail s'est établie à 16 350 Mdh vs 15 065 Mdh un an auparavant, soit une hausse de 8,5%. Cette reprise est due à l'amélioration de la situation relative à la crise sanitaire de la covid-19.

Les proportions du CBM et du CBI s'établissent respectivement à 85,8% et 14,2% de la production en 2022 contre 80,8% et 19,2% en 2021.

Le graphique suivant présente la ventilation de la production globale des sociétés de crédit-bail entre crédit-bail mobilier et crédit-bail immobilier ainsi que son évolution sur les 3 derniers exercices :

Évolution de la production totale sur la période 2021-2023 (en Mdh)



Source : APSF

En 2023, la part du crédit-bail mobilier dans la production globale des sociétés de crédit-bail a enregistré une baisse de 2,8 pts, pour s'établir à 83,1% en 2023 vs 85,8% en 2022.

La part du CBI s'établit à 16,9% en 2023 vs. 14,2% en 2022, soit une hausse de 2,8 pts sur la même période.

En 2022, la part du crédit-bail mobilier dans la production globale des sociétés de crédit-bail a enregistré une hausse de 5,0 pts, pour s'établir à 85,8% en 2022 vs 80,8% en 2021.

La part du CBI s'établit à 14,2% en 2022 vs. 19,2% en 2021, soit une baisse de 5,0 pts sur la même période

## b. Le crédit-bail mobilier (CBM)

### La production par type d'équipement

La répartition de la production de CBM des sociétés de crédit-bail par type d'équipement, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

En Mdh	2021	en %	2022	en %	2023	en %	Var 22/21	Var 23/22
Véhicules utilitaires	4 201	34,5%	4 232	30,2%	3 862	25,6%	0,7%	-8,7%
Machines et équipements industriels	3 136	25,8%	4 061	28,9%	4 042	26,7%	29,5%	-0,5%
Voitures de tourisme	2 214	18,2%	2 267	16,2%	2 916	19,3%	2,4%	28,6%
Bâtiment et travaux publics	1 307	10,7%	1 784	12,7%	1 672	11,1%	36,6%	-6,3%
Ordinateurs et matériel de bureau	234	1,9%	656	4,7%	677	4,5%	>100,0%	3,2%
Divers	1 079	8,9%	1 034	7,4%	1 945	12,9%	-4,2%	88,1%
<b>Total</b>	<b>12 171</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 034</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 113</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,3%</b>	<b>7,7%</b>

Source : APSF

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail mobilier concerne majoritairement les véhicules utilitaires, les machines et les équipements industriels, les voitures de tourisme et les travaux publics et bâtiments.

Les crédits pour les véhicules utilitaires ont atteint 3 862 Mdh en 2023, en baisse de 8,7% sur la période 2022-2023, contre une hausse de 0,7% sur la période 2021-2022. Leur part dans la production de crédit-bail mobilier s'est inscrite en baisse sur la période, s'établissant ainsi à 25,6% en 2023 vs 30,2% en 2022.

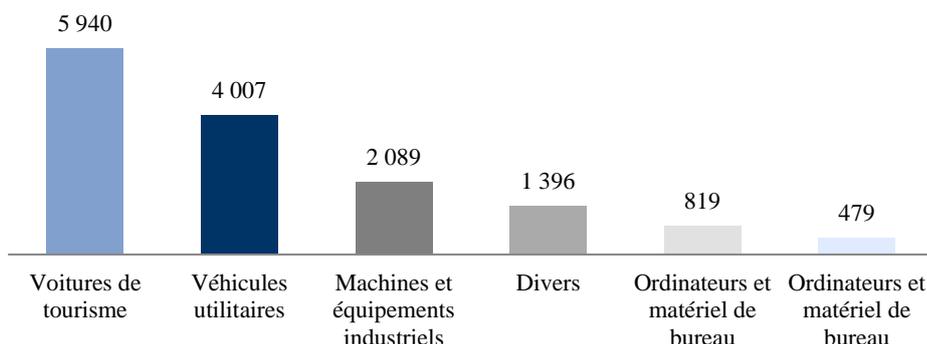
La part des machines et équipements industriels dans la production totale des CBM enregistre une baisse en 2023 s'établissant à 26,7% vs 28,9% en 2022. En effet, les crédits pour les machines et équipements industriels ont enregistré une baisse de 0,5% sur la période 2022-2023, s'établissant en 2023 à 4 042 Mdh contre 4 061 Mdh en 2022.

Au cours de l'exercice 2023, les crédits pour les voitures de tourisme affichent une hausse de 28,6% s'établissant ainsi à 2 916 Mdh. En 2023, la proportion des crédits pour les voitures de tourisme par rapport à la production totale des CBM s'est établie à 19,3%.

Les crédits relatifs au secteur BTP se sont établis à 1 672 Mdh en 2023 contre 1 784 Mdh en 2022, enregistrant ainsi une baisse de 6,3% par rapport à 2022.

Le graphique suivant présente la répartition des dossiers des sociétés de crédit-bail par type d'équipements en 2023 :

### Répartition des dossiers de crédit-bail mobilier par type d'équipement (2023)



Source : APSF

Au terme de l'exercice 2023, le nombre de dossiers traités pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires s'établit respectivement à 5 940 et 4 007 dossiers soit 40,3% et 27,2% du nombre total de dossiers de crédit-bail mobilier traités.

### La production par secteur d'activité

L'évolution de la production de crédit-bail mobilier par secteur d'activité sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En Mdh	2021	en %	2022	en %	2023	en %	Var 22/21	Var 23/22
Autres services	3 171	26,1%	3 174	22,6%	3 481	23,0%	0,1%	9,7%
Constructions	2 074	17,04%	2 079	14,81%	2 560	16,9%	0,2%	23,1%
Transports-communications	1 893	15,6%	2 649	18,9%	3 207	21,2%	39,9%	21,1%
Commerce, réparation automobile	1 641	13,5%	1 803	12,8%	1 928	12,8%	9,9%	6,9%
Industrie Alimentaires	1 345	11,1%	1 189	8,5%	814	5,4%	-11,6%	-31,5%
Industries diverses	745	6,1%	834	5,9%	989	6,5%	12,0%	18,6%
IMME	230	1,9%	787	5,6%	310	2,1%	>100,0%	-60,6%
Activités financières	108	0,9%	301	2,1%	430	2,8%	>100,0%	42,7%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	72	0,6%	108	0,8%	138	0,9%	50,0%	27,8%
Industrie Extractives	262	2,2%	225	1,6%	231	1,5%	-14,3%	2,8%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	117	1,0%	240	1,7%	185	1,2%	>100,0%	-22,7%
Hôtels et restaurants	116	1,0%	227	1,6%	163	1,1%	94,9%	-27,9%
Industries chimiques et parachimiques	221	1,8%	213	1,5%	403	2,7%	-3,6%	89,1%
Agriculture	103	0,8%	119	0,8%	230	1,5%	15,4%	92,6%
Pêche, Aquaculture	61	0,5%	44	0,3%	19	0,1%	-28,6%	-55,6%
Administrations publiques	12	0,1%	44	0,3%	25	0,2%	>100,0%	-43,2%
<b>Total</b>	<b>12 171</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 034</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 113</b>	<b>100,0%</b>	<b>15,3%</b>	<b>7,7%</b>

Source : APSF

Le crédit-bail mobilier concerne principalement les secteurs des Transports-communications, Constructions, Commerce et réparation automobile, et Autres services.

En 2023, les crédits se rapportant au secteur « Transports-communications » ont augmenté pour s'établir à 3 207 Mdh contre 2 649 Mdh en 2022. En 2023, ce secteur représente 21,2% de la production totale contre 18,9% en 2022.

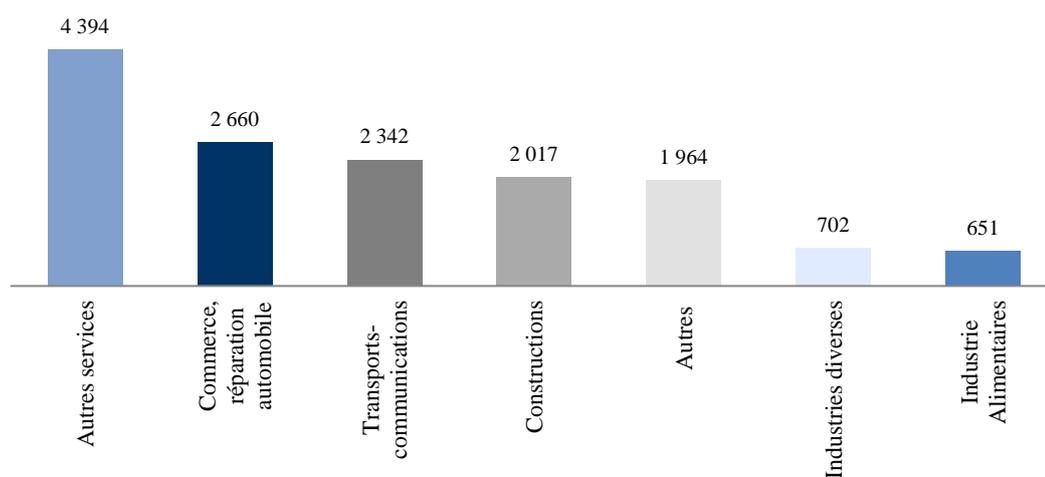
En 2023, les crédits se rapportant au secteur « Constructions » ont enregistré une hausse de 23,1% pour s'établir 2 560 Mdh, représentant ainsi 16,9% de la production totale en 2023 contre 14,8% en 2022.

Le secteur « Commerce, réparation automobile » enregistre une hausse de 6,9% s'établissant ainsi à 1 928 Mdh et représentant 12,8% de la production totale en 2023.

Les crédits alloués au secteur des « autres services » qui englobe les secteurs informatique, bureautique, services et divers, ont enregistré une hausse de 9,7% en 2023 pour s'établir à 3 481 Mdh en 2023, représentant ainsi 23,0% de la production vs 22,6% en 2022.

La répartition des dossiers de crédit-bail mobilier par secteur, au titre de l'exercice 2023, se présente comme suit :

**Répartition des dossiers de crédit-bail mobilier par secteur (2023)**



Source : APSF

En 2023, le nombre de dossiers traités pour le secteur « Autres services » s'établit 4 394 dossiers, soit 29,8% du total des dossiers traités en 2023 contre 31,1% du total des dossiers traités en 2022.

Le nombre de dossiers traités pour le secteur « Commerce, réparation automobile » s'établit à 2 660 dossiers, soit 18,1% du total des dossiers traités.

Le nombre de dossiers traités pour le secteur « transports-communications » s'établit à 2 342 dossiers et représentent 15,9% du nombre de dossiers de crédit-bail mobilier.

Le nombre de dossiers traités pour le secteur « Constructions » s'établit à 2 017 dossiers, soit 13,7% du total des dossiers traités.

Les « Autres » regroupant les autres secteurs non affichés dans le graphe ci-dessus représentent 13,3% du total des dossiers traités.

### **La production par période contractuelle**

L'évolution de la production de CBM en fonction de la période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
Jusque et y compris 2 ans	163	149	244	-8,7%	63,3%
Supérieur à 2 ans et jusque et y compris 5 ans	10 383	11 096	11 725	6,9%	5,7%
Plus que 5 ans	1 625	2 789	3 144	71,7%	12,7%
<b>Total</b>	<b>12 171</b>	<b>14 034</b>	<b>15 113</b>	<b>15,3%</b>	<b>7,7%</b>

Source : APSF

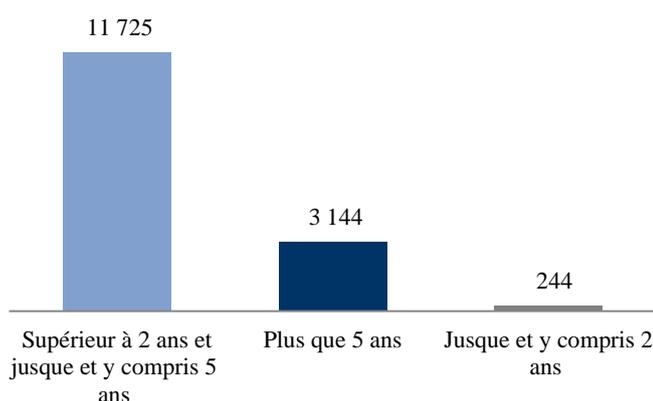
En 2023, les contrats « Plus de 2 ans et jusque et y compris 5 ans » ont enregistré une hausse de 5,7% pour s'établir à 11 725 Mdh vs 11 096 Mdh en 2022.

Concernant les contrats de plus de 5 ans, la production a atteint 3 144 Mdh en 2023 vs 2 789 Mdh en 2022, soit une hausse de 12,7%.

Concernant les contrats « Jusque et y compris 2 ans », la production a baissé de 63,3% pour s'établir à 244 Mdh contre 149 Mdh en 2022.

Le graphique ci-après donne la répartition des dossiers crédit-bail mobilier par période contractuelle au terme de l'année 2023:

**Répartition des dossiers CBM par période contractuelle (2023)**



Source : APSF

En 2023, 77,6% des dossiers traités (11 725 dossiers) sont des contrats d'une durée « supérieur à 2 ans jusque et y compris 5 ans ».

### c. Le crédit-bail immobilier (CBI)

#### La production par type d'immeubles

La répartition de la production de CBI des sociétés de crédit-bail par type d'immeubles, sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En Mdh	2021	en %	2022	en %	2023	en %	Var 22/21	Var 23/22
Immeuble de bureau	677	23,4%	706	30,5%	829	26,9%	4,2%	17,5%
Magasins	924	31,9%	570	24,6%	408	13,2%	-38,4%	-28,4%
Immeubles industriels	823	28,5%	509	22,0%	875	28,4%	-38,1%	71,7%
Hôtel et loisirs	118	4,1%	77	3,3%	154	5,0%	-35,0%	>100,0%
Divers	351	12,1%	455	19,6%	814	26,4%	29,5%	79,1%
<b>Total</b>	<b>2 894</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 316</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 080</b>	<b>100,0%</b>	<b>-20,0%</b>	<b>33,0%</b>

Source : APSF

En 2023, le crédit-bail immobilier concerne majoritairement les crédits octroyés pour les immeubles de bureau, les magasins, les immeubles industriels ainsi que pour la catégorie « divers ».

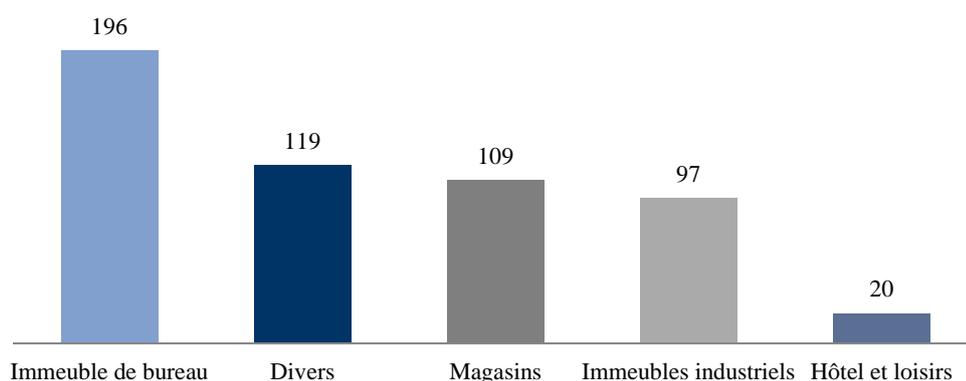
Au cours de l'exercice 2023, le crédit-bail immobilier a augmenté de 33%. Cette tendance est principalement due à l'effet combiné de :

- la hausse de la production des crédits relatifs aux immeubles industriels de 71,7% en 2023 s'établissant ainsi à 875 Mdh en 2023 contre 509 Mdh 2022;

- la baisse de la production relative aux magasins de 28,4% pour s'établir à 408 Mdh en 2023 contre 570 Mdh en 2022;
- la hausse de la production relative à la catégorie « divers » de 79,1%, pour atteindre 814 Mdh en 2023 contre 455 Mdh en 2022 ;
- la hausse de la production des crédits pour les immeubles de bureau de 17,5% en 2023 pour s'établir à 829 Mdh en 2023 contre 706 Mdh en 2022.

Le graphique suivant présente la répartition des dossiers de CBI des sociétés de crédit-bail par type d'immeubles en 2023 :

**Répartition des dossiers de CBI par type d'immeubles (2023)**



Source : APSF

En 2023, les dossiers des crédits pour les immeubles de bureau et les magasins représentent près de 56,4% des dossiers de crédit-bail immobilier traités.

### **La production par période contractuelle**

L'évolution de la production de CBI en fonction de la période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

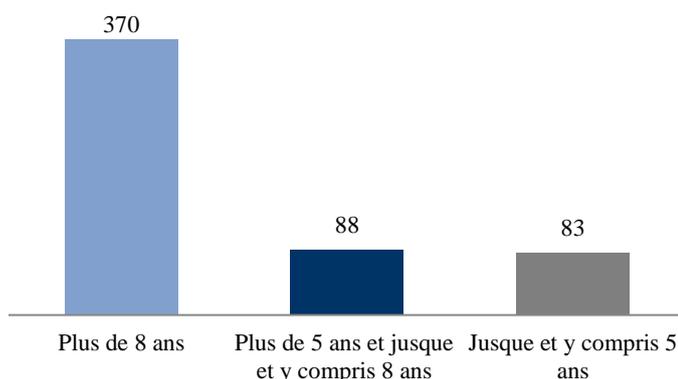
En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
Jusque et y compris 5 ans	224	135	193	-39,7%	42,5%
Plus de 5 ans et jusque et y compris 8 ans	246	232	431	-5,9%	85,9%
Plus de 8 ans	2 423	1 949	2 456	-19,6%	26,0%
<b>Total</b>	<b>2 894</b>	<b>2 316</b>	<b>3 080</b>	<b>-20,0%</b>	<b>33,0%</b>

Source : APSF

En 2023, la production des contrats « Jusque et y compris 5 ans » a connu une hausse de 42,5% pour s'établir à 193 Mdh en 2023 vs. 135 Mdh en 2022. Durant la même période, les crédits de « plus de 8 ans » ont enregistré une hausse, de 26,0% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2 456 Mdh contre 1 949 Mdh en 2022.

Le graphique ci-après donne la répartition des dossiers crédit-bail immobilier par période contractuelle en 2023 :

### Répartition des dossiers CBI par période contractuelle (2023)



Source : APSF

Au titre de l'exercice 2023, les dossiers d'une durée supérieure à 8 ans représentent 68,4% des dossiers traités (370 dossiers).

### La production par opérateur

L'évolution de la production par opérateur sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
<b>Wafabail</b>	<b>3 744</b>	<b>4 239</b>	<b>4 271</b>	<b>13,2%</b>	<b>0,8%</b>
<i>Dont CBM</i>	2 971	3 525	3 594	18,6%	1,9%
<i>Dont CBI</i>	773	714	677	-7,6%	-5,1%
<b>Maghrebail</b>	<b>3 397</b>	<b>3 707</b>	<b>3 887</b>	<b>9,1%</b>	<b>4,9%</b>
<i>Dont CBM</i>	2 635	3 073	3 207	16,6%	4,4%
<i>Dont CBI</i>	762	634	680	-16,9%	7,3%
<b>Maroc Leasing</b>	<b>3 580</b>	<b>3 525</b>	<b>4 154</b>	<b>-1,5%</b>	<b>17,8%</b>
<i>Dont CBM</i>	2 778	3 003	3 252	8,1%	8,3%
<i>Dont CBI</i>	802	522	902	-34,9%	72,9%
<b>Sogelease</b>	<b>1 945</b>	<b>2 114</b>	<b>2 166</b>	<b>8,7%</b>	<b>2,5%</b>
<i>Dont CBM</i>	1 727	1 961	2 020	13,6%	3,0%
<i>Dont CBI</i>	218	152	146	-30,2%	-4,3%
<b>BMCI Leasing</b>	<b>1 256</b>	<b>1 525</b>	<b>1 712</b>	<b>21,5%</b>	<b>12,3%</b>
<i>Dont CBM</i>	1 075	1 401	1 482	30,3%	5,8%
<i>Dont CBI</i>	180	125	230	-31,0%	85,0%
<b>CDM Leasing</b>	<b>518</b>	<b>493</b>	<b>617</b>	<b>-4,7%</b>	<b>25,0%</b>
<i>Dont CBM</i>	457	424	564	-7,1%	32,9%
<i>Dont CBI</i>	61	69	53	12,8%	-23,3%
<b>CAM Leasing</b>	<b>359</b>	<b>335</b>	<b>602</b>	<b>-6,7%</b>	<b>79,9%</b>
<i>Dont CBM</i>	295	297	494	0,9%	66,2%
<i>Dont CBI</i>	64	37	108	-41,5%	>100,0%
<b>SOFAC</b>	<b>267</b>	<b>412</b>	<b>783</b>	<b>54,4%</b>	<b>90,1%</b>
<i>Dont CBM</i>	234	349	500	49,3%	43,5%
<i>Dont CBI</i>	33	63	283	90,1%	>100,0%
<b>Total</b>	<b>15 065</b>	<b>16 350</b>	<b>18 193</b>	<b>8,5%</b>	<b>11,3%</b>

Source : APSF

En 2023, la production totale s'est établie à 18 193 Mdh, réalisant une hausse de 11,3% par rapport à son niveau de 2022.

Les parts de marché en termes de production, sur la période 2021-2023, se présentent comme suit :

En Mdh	2021	2022	2022	Var 22/21	Var 23/22
<b>Wafabail</b>	<b>24,9%</b>	<b>25,9%</b>	<b>23,5%</b>	<b>1,1 pts</b>	<b>-2,5 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	19,7%	21,6%	19,8%	1,8 pts	-1,8 pts
<i>Dont CBI</i>	5,1%	4,4%	3,7%	-0,8 pts	-0,6 pts
<b>Maghrebail</b>	<b>22,5%</b>	<b>22,7%</b>	<b>21,4%</b>	<b>0,1 pts</b>	<b>-1,3 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	17,5%	18,8%	17,6%	1,3 pts	-1,2 pts
<i>Dont CBI</i>	5,1%	3,9%	3,7%	-1,2 pts	-0,1 pts
<b>Maroc Leasing</b>	<b>23,8%</b>	<b>21,6%</b>	<b>22,8%</b>	<b>-2,2 pts</b>	<b>1,3 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	18,4%	18,4%	17,9%	-0,1 pts	-0,5 pts
<i>Dont CBI</i>	5,3%	3,2%	5,0%	-2,1 pts	1,8 pts
<b>Sogelease</b>	<b>12,9%</b>	<b>12,9%</b>	<b>11,9%</b>	<b>0,0 pts</b>	<b>-1,0 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	11,5%	12,0%	11,1%	0,5 pts	-0,9 pts
<i>Dont CBI</i>	1,4%	0,9%	0,8%	-0,5 pts	-0,1 pts
<b>BMCI Leasing</b>	<b>8,3%</b>	<b>9,3%</b>	<b>9,4%</b>	<b>1,0 pts</b>	<b>0,1 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	7,1%	8,6%	8,1%	1,4 pts	-0,4 pts
<i>Dont CBI</i>	1,2%	0,8%	1,3%	-0,4 pts	0,5 pts
<b>CDM Leasing</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,4%</b>	<b>-0,4 pts</b>	<b>0,4 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	3,0%	2,6%	3,1%	-0,4 pts	0,5 pts
<i>Dont CBI</i>	0,4%	0,4%	0,3%	0,0 pts	-0,1 pts
<b>CAM Leasing</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,3 pts</b>	<b>1,3 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	2,0%	1,8%	2,7%	-0,1 pts	0,9 pts
<i>Dont CBI</i>	0,4%	0,2%	0,6%	-0,2 pts	0,4 pts
<b>SOFAC</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,3%</b>	<b>0,7 pts</b>	<b>1,8 pts</b>
<i>Dont CBM</i>	1,6%	2,1%	2,8%	0,6 pts	0,6 pts
<i>Dont CBI</i>	0,2%	0,4%	1,6%	0,2 pts	1,2 pts
<b>Total</b>	<b>98,2%</b>	<b>97,5%</b>	<b>95,7%</b>	<b>-0,7 pts</b>	<b>-1,8 pts</b>

Source : APSF

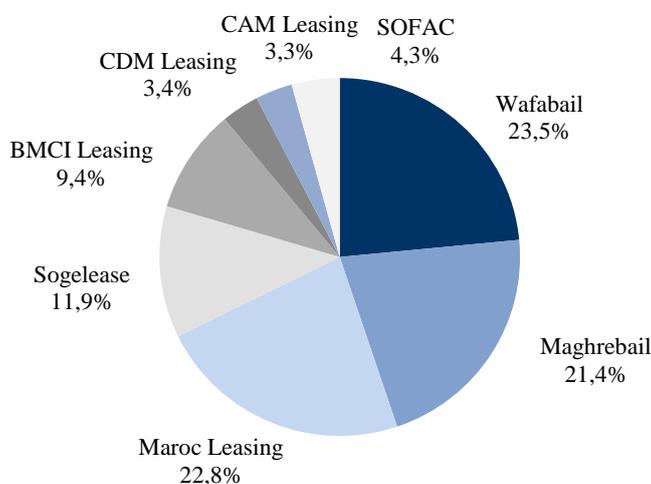
Wafabail occupe la 1<sup>ère</sup> position en termes de part de marché à 23,5%, en baisse de 2,5 pts par rapport à 2022 ;

Maghrebail occupe la 2<sup>ème</sup> position en termes de part de marché à 21,4%, en baisse de 1,3 pts par rapport à 2022 ;

La part de marché de Maroc Leasing a augmenté en 2023 pour s'établir 22,8%, soit une hausse de 1,3 pts.

En 2023, la répartition de la production par opérateur se présente comme suit :

#### Répartition de la production (2023)



Source : APSF

En termes de production, les principaux acteurs du crédit-bail au Maroc sont Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing. En 2023, ces établissements ont réalisé, à eux seuls, 67,7% de la production globale du secteur.

## VII.5. DESCRIPTION DES PRODUITS DE WAFABAIL

### VII.5.1. Crédit-bail mobilier (CBM)

Le crédit-bail mobilier finance les investissements en matériels, outillages et biens d'équipements (ordinateur et systèmes informatiques, mobiliers et matériels de bureau, systèmes téléphoniques...). La clientèle cible de Wafabail regroupe les entreprises (GE, PME, TPE) et professionnels également.

En effet, Wafabail propose à ses clients différents types de crédit-bail mobilier incluant :

- ✓ le leasing Véhicules Utilitaires ;
- ✓ le leasing Équipement Industriel pour les équipements de production, ainsi que pour l'aménagement des locaux professionnels ;
- ✓ le leasing Voiture de Tourisme ;
- ✓ le leasing Matériel Informatique pour le matériel informatique et pour les logiciels, etc.

Les produits proposés par Wafabail en termes de crédit-bail mobilier présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ Le client bénéficie d'un financement à hauteur de 100% du montant de son investissement ;
- ✓ Le client choisit un mode de remboursement adapté à ses capacités ;
- ✓ Les mensualités à payer sont connues lors de la signature du contrat (loyers dégressifs ou constants, durée de 24 à 84 mois.).

Les atouts de ce produit se déclinent de la manière suivante :

- ✓ La liquidité du client demeure intacte ;
- ✓ L'entière disponibilité des lignes de crédit bancaire du client : En effet, ni le ratio de solvabilité, ni le ratio d'endettement ne sont affectés ;
- ✓ La détermination de la durée du contrat en fonction de la durée d'utilisation du bien.

### VII.5.2. Crédit-bail immobilier (CBI)

Le leasing Immobilier est destiné au financement des locaux professionnels déjà existants ou à acquérir. Il finance aussi les constructions à réaliser sur un terrain appartenant au client ou à acquérir. Les caractéristiques du CBI proposé par Wafabail sont les suivantes :

- ✓ Le financement des projets à 100% (TVA et frais annexes inclus) ;
- ✓ Le financement d'une durée qui pourrait s'étaler sur 10 ou 15 ans ;
- ✓ Un montant des remboursements et montant de la valeur résiduelle fixée par le contrat.

Les avantages de ce produit se déclinent comme suit :

- ✓ Des droits de mutation calculés sur la valeur résiduelle à la fin du contrat ;
- ✓ Du conseil juridique et fiscal, de l'expertise immobilière et du suivi du chantier ;
- ✓ Les engagements du client portés en hors-bilan.

### VII.5.3. Structure de la production

L'évolution de la production de Wafabail par type de segments, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh		2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Crédit-bail Mobilier		2 971	3 525	3 594	18,6%	1,9%
	En % du total	79%	83%	84%		
Crédit-bail Immobilier		773	714	677	-7,6%	-5,1%
	En % du total	21%	17%	16%		
<b>Total</b>		<b>3 744</b>	<b>4 239</b>	<b>4 271</b>	<b>13,2%</b>	<b>0,8%</b>

Source : Wafabail

#### Revue 2022-2023

Sur la période 2022-2023, la production de Wafabail a enregistré une hausse de 0,8% pour s'établir à 4 271 Mdh. Cette hausse est justifiée par l'effet cumulé de :

- la hausse du crédit-bail mobilier s'établissant à 3 594 Mdh en 2023 vs 3 525 Mdh en 2022, soit +1,9% ;
- la baisse du crédit-bail immobilier s'établissant à 677 Mdh en 2023 vs 714 Mdh en 2022, soit -5,1%.

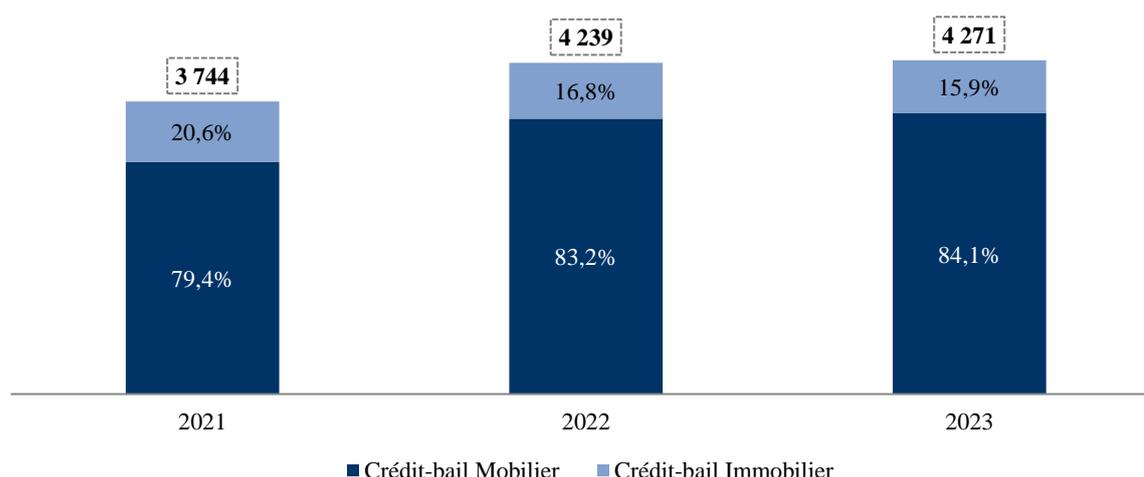
#### Revue 2021-2022

Sur la période 2021 - 2022, la production de Wafabail a enregistré une hausse de 13,2% pour s'établir à 4 239 Mdh. Cette hausse est justifiée par l'effet cumulé de :

- la hausse du crédit-bail mobilier s'établissant à 3 525 Mdh en 2022 vs 2 971 Mdh en 2021, soit +18,6% ;
- la baisse du crédit-bail immobilier s'établissant à 714 Mdh en 2022 vs 773 Mdh en 2021, soit -7,6%.

Le graphique suivant présente la ventilation de la production totale de Wafabail entre crédit-bail mobilier et crédit-bail immobilier ainsi que son évolution sur les 3 derniers exercices :

Évolution de la production totale sur la période 2021-2023



Source : Wafabail

#### a. Le crédit-bail mobilier (CBM)

##### Production par type d'équipement financé

La répartition de la production par type d'équipement, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	en %	2022	en %	2023	en %	Var. 22/21	Var. 23/22
Véhicules utilitaires	757	25,5%	779	22,1%	760	21,1%	2,8%	-2,5%
Voitures de tourisme	753	25,3%	772	21,9%	776	21,6%	2,5%	0,5%
Machines et équipements industriels	463	15,6%	906	25,7%	783	21,8%	95,5%	-13,5%
Bâtiment et Travaux publics	494	16,6%	496	14,1%	376	10,5%	0,3%	-24,1%
Divers	417	14,0%	405	11,5%	792	22,0%	-3,0%	95,8%
Ordinateurs et matériel de bureau	86	2,9%	168	4,8%	106	2,9%	95,0%	-37,1%
<b>Total</b>	<b>2 971</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 525</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 594</b>	<b>100,0%</b>	<b>18,6%</b>	<b>1,9%</b>

Source : Wafabail

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail mobilier concerne majoritairement les équipements suivants :

- Les machines et équipements industriels (21,8% en 2023)
- Les véhicules utilitaires (21,1% en 2023) ;
- Les voitures de tourisme (21,6% en 2023) ;
- Les Bâtiment et Travaux publics (10,5% en 2023).

### Revue 2022-2023

En 2023, les crédits pour les machines et équipements industriels ont enregistré une baisse de 13,5%, s'établissant ainsi à 783 Mdh vs 906 Mdh en 2022.

En 2023, les véhicules utilitaires ont connu une légère baisse de 2,5% pour s'établir à 760 Mdh en 2023 vs. 779 Mdh en 2022.

Les voitures de tourisme ont connu une légère hausse de 0,5% pour s'établir à 776 Mdh en 2023 vs. 772 Mdh en 2022.

Les crédits pour les bâtiments et travaux publics ont enregistré une baisse de 24,1% pour s'établir à 376 Mdh en 2023 vs. 496 Mdh en 2022.

Les crédits divers ont enregistré une hausse de 95,8% pour s'établir à 792 Mdh en 2023 vs. 405 Mdh en 2022.

Les Ordinateurs et matériel de bureau ont connu une baisse de 37,1% pour s'établir à 106 Mdh en 2023 vs. 168 Mdh en 2022.

Globalement, tous les crédits ont connu une hausse significative en 2023, entre 0,5% pour les véhicules de tourisme et 95,8% pour les crédits divers.

### Revue 2021-2022

En 2022, les crédits pour les machines et équipements industriels ont enregistré une hausse de 95,5%, s'établissant ainsi à 906 Mdh. Sa part dans la production représente près de 25,7%.

En 2022, les véhicules utilitaires ont connu une légère hausse de 2,8% pour s'établir à 779 Mdh en 2023 vs. 757 Mdh en 2021.

Les voitures de tourisme ont connu une légère hausse de 2,5% pour s'établir à 772 Mdh en 2022 vs. 753 Mdh en 2021.

Les crédits pour les bâtiments et travaux publics ont enregistré une légère hausse de 0,3% pour s'établir à 496 Mdh en 2022 vs. 494 Mdh en 2021.

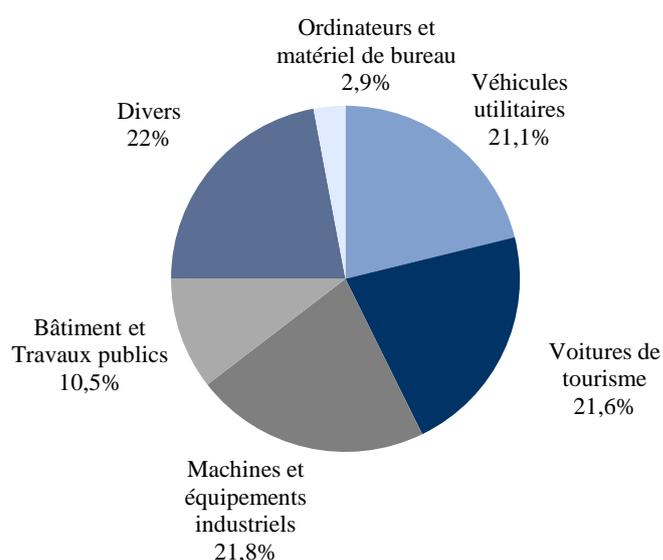
Les crédits divers ont enregistré pour leur part une baisse de 3,0% pour s'établir à 405 Mdh en 2022 vs. 417 Mdh en 2021.

Les Ordinateurs et matériel de bureau ont connu une baisse de 95,0% pour s'établir à 168 Mdhs en 2022 vs. 86 Mdhs en 2021.

Hormis les crédits divers, presque tous les crédits ont connu une hausse significative en 2022, entre 2,5% pour les voitures de tourisme et 95,5% pour les machines et équipements industriels.

Le graphique ci-après illustre la répartition de la production crédit-bail mobilier par type d'équipement au terme de l'exercice 2023 :

#### Répartition de la production CBM (2023)



Source : Wafabail

En 2023, les crédits sur les machines et équipements industriels représentent près de 21,8% de la production de crédit-bail mobilier.

#### Production par secteur d'activité

L'évolution de la production de Wafabail par secteur d'activité, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Autres services	825	824	733	-0,1%	-11,0%
Transports-communications	507	681	1 052	34,5%	54,5%
Commerce, réparation automobile	349	269	478	-22,8%	77,7%
Constructions	670	640	692	-4,4%	8,1%
Industries diverses	133	97	138	-27,4%	42,3%
Industrie Alimentaires	217	112	161	-48,7%	44,5%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	40	65	109	61,1%	68,1%
Industrie Extractives	31	32	39	3,0%	22,7%
Agriculture	17	29	33	70,2%	10,7%
Hôtels et restaurants	17	44	34	>100,0%	-22,9%
IMME	31	549	21	>100,0%	-96,1%
Industries textile, de l'habillement et du cuir	27	99	43	>100,0%	-56,7%

Activités financières	20	21	20	2,8%	-3,5%
Industries chimiques et parachimiques	61	44	20	-27,6%	-54,1%
Administrations publiques	6	0	3	-98,1%	>100,0%
Pêche, Aquaculture	20	19	17	-6,1%	-9,5%
<b>Total</b>	<b>2 971</b>	<b>3 525</b>	<b>3 594</b>	<b>18,6%</b>	<b>1,9%</b>

Source : Wafabail

Le CBM concerne principalement les secteurs suivants :

- Les autres services (-11% en 2023) ;
- Les transports-communications (54,5% en 2023) ;
- Les constructions (8,1% en 2023) ;
- Le commerce et la réparation automobile (77,7% en 2023).

### Revue 2022-2023

En 2023, la production de crédits relatifs aux « Autres services » a baissé de 11% pour atteindre 733 Mdh (20,4% de la production totale) vs 824 Mdh en 2022 (23,4% de la production totale).

La part des crédits concernant le secteur des transports-communications s'est établi à 1 052 Mdh en 2023 vs 681 Mdh en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 54,5%. Au titre de l'exercice 2023, ce secteur représente 29,3% de la production totale.

Les crédits relatifs au secteur des « Constructions » ont augmenté de 8,1% à 692 Mdh en 2023 vs 640 Mdh en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 8,1%. Cette hausse est due à l'augmentation (+3,4%) de dossiers financiers dans le secteur. Au titre de l'exercice 2023, ce secteur représente 19,3% de la production totale.

Les crédits relatifs au secteur « Commerce et réparation automobile » ont augmenté de 77,7% à 478 Mdh en 2023 vs 269 Mdh en 2022. Au titre de l'exercice 2023, ce secteur représente 13,3% de la production totale.

En 2023, la production de crédits relatifs aux « IMME » a connu une forte baisse de 96,1% pour atteindre 21 Mdh (0,6% de la production totale) vs 549 Mdh en 2022 (15,6% de la production totale) suite au déblocage d'un dossier à montant significatif en 2022.

### Revue 2021-2022

En 2022, la production de crédits relatifs aux « IMME » a augmenté de plus de 100% pour atteindre 549 Mdh (15,6% de la production totale) vs 31 Mdh en 2021 (seulement 1,0% de la production totale).

Pour sa part, la production des crédits relatifs aux « autres services » s'est établi à 824 Mdh en 2022 vs 825 Mdh en 2021, soit à un niveau quasi-stable.

Les crédits relatifs au secteur « Transports-communications » ont augmenté de 34,5% à 681 Mdh en 2022 vs 507 Mdh en 2021. Au titre de l'exercice 2022, ce secteur représente 19,3% de la production totale.

### Production par période contractuelle

L'évolution de la production en fonction de la période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Jusque et y compris 2 ans	60	52	51	-14,3%	-1,1%
Supérieur à 2 ans et jusque et y compris 5 ans	2 642	2 651	2 662	0,4%	0,4%
Plus, que 5 ans	270	823	880	>100%	7,0%
<b>Total</b>	<b>2 971</b>	<b>3 525</b>	<b>3 594</b>	<b>18,6%</b>	<b>1,9%</b>

Source : Wafabail

La majorité des contrats de crédit accordés par Wafabail porte sur une durée entre 2 et 5 ans (74,1% à fin 2023).

### Revue 2022-2023

En 2023, les crédits des contrats « supérieur à 2 ans et jusqu'à et y compris 5 ans » ont augmenté de 0,4% pour s'établir à 2 662 Mdh. Leur part dans le total des crédits accordés par Wafabail en 2022 est de 74,1%.

Les crédits des contrats de plus de 5 ans se sont établis à 880 Mdh en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 7%.

### Revue 2021-2022

En 2022, les crédits des contrats « supérieur à 2 ans et jusque et y compris 5 ans » ont augmenté de 0,4% pour s'établir à 2,7 milliards de dh. Leur part dans le total des crédits accordés par Wafabail en 2022 est de 75,2%.

Les crédits des contrats de plus de 5 ans se sont établis à 823 Mdh en 2022, enregistrant ainsi une hausse de plus de 100% à la suite du déblocage de dossiers à montant significatif pour une durée supérieur à 5 ans.

## b. Le crédit-bail immobilier (CBI)

### Production par type d'immeubles

La répartition de la production par type d'immeubles, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	en %	2021	en %	2022	en %	2023	en %	Var. 22/21	Var. 23/22
Magasins	20,4%	254	32,9%	254	35,5%	68	10,0%	-0,2%	-73,2%
Hôtels et loisirs	0,4%	97	12,5%	55	7,7%	88	13,0%	-43,4%	60,3%
Divers	32,4%	94	12,2%	98	13,7%	306	45,3%	4,4%	>100%
Immeubles de bureau	19,2%	200	25,9%	152	21,2%	128	18,9%	-24,1%	-15,8%
Immeubles industriels	27,7%	128	16,5%	155	21,8%	87	12,8%	21,6%	-44,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>773</b>	<b>100,0%</b>	<b>714</b>	<b>100,0%</b>	<b>677</b>	<b>100,0%</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-5,1%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

À fin 2023, les crédits concernant les magasins ont connu une baisse de 73,2% pour atteindre 68 Mdh vs 254 Mdh en 2022, représentant ainsi 10% de la production de CBI en 2023 vs 35,5% en 2022.

Les crédits concernant les hôtels et loisirs ont augmenté de 60,3% en 2023 pour s'établir à 88 Mdh vs 55 Mdh en 2022. Ainsi, leur part dans la production totale de CBI représente 13,0% en 2023 vs 7,7% en 2022.

Les crédits divers ont augmenté de plus de 100,0% en 2023 pour s'établir à 306 Mdh vs 98 Mdh en 2022. Leur part dans la production totale de CBI représente donc 45,3% en 2023 vs 13,7% en 2022.

Les crédits concernant les immeubles de bureau ont diminué de 15,8% en 2023 pour s'établir à 128 Mdh vs 152 Mdh en 2022. Leur part dans la production totale de CBI représente 18,9% en 2023 vs 21,2% en 2022.

Les crédits concernant les immeubles industriels ont diminué de 44,0% en 2023 pour s'établir à 87 Mdh vs 155 Mdh en 2022. Leur part dans la production totale de CBI représente 12,8% en 2023 vs 21,8% en 2022.

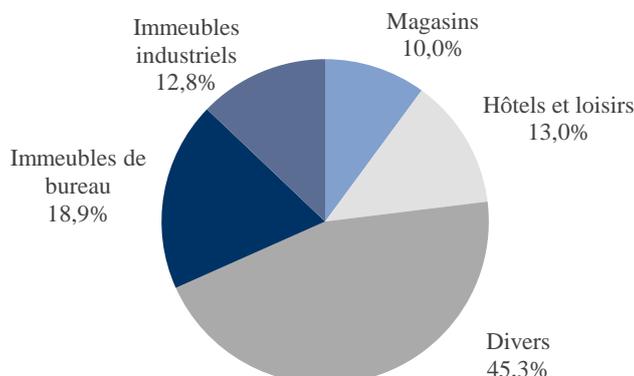
### Revue 2021-2022

À fin 2022, les crédits concernant les magasins sont quasiment stables par rapport à l'exercice précédent et atteignent 254 Mdh, représentant ainsi 35,5% de la production de CBI en 2022 vs 32,9% en 2021.

Les crédits divers ont augmenté en 2022 pour s'établir à 98 Mdh vs 94 Mdh en 2021. Leur part dans la production totale de CBI représente 13,7% en 2022 vs 12,2% en 2021.

Le graphique ci-après donne la répartition de la production CBI par type d'immeuble au terme de l'année 2023 :

#### Répartition de la production crédit-bail immobilier (2023)



Source : Wafabail

#### Production par période contractuelle

L'évolution de la production par période contractuelle, sur les 3 derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Jusque et y compris 5 ans	85	118	44	38,9%	-62,5%
Supérieur à 5 ans et jusque et y compris 8 ans	56	61	186	9,4%	>100,0%
Plus, que 8 ans	631	534	447	-15,4%	-16,3%
<b>Total</b>	<b>773</b>	<b>714</b>	<b>677</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-5,1%</b>

Source : Wafabail

Les contrats de CBI sont généralement conclus pour de longues périodes. En ce qui concerne Wafabail, ils sont majoritairement supérieurs à 8 ans.

#### Revue 2022-2023

Les crédits de plus de 8 ans se sont établis à 447 Mdh en 2023, enregistrant une baisse de 16,3% par rapport à 2022. En 2023, 66% des contrats de crédit-bail immobilier correspondent à des contrats d'une durée supérieure à 8 ans.

Les crédits supérieurs à 5 ans et jusque et y compris 8 ans ont atteint 186 Mdh en 2023, enregistrant une hausse significative par rapport à 2022.

Les crédits jusque et y compris 5 ans se sont établis 44 Mdh en 2023, enregistrant une baisse de 62,5% par rapport à 2022.

#### Revue 2021-2022

Les crédits de plus de 8 ans se sont établis à 534 Mdh en 2022, enregistrant une baisse de 15,4% par rapport à 2021. En 2022, 75% des contrats de crédit-bail immobilier correspondent à des contrats d'une durée supérieure à 8 ans.

Les crédits supérieurs à 5 ans et jusque et y compris 8 ans ont atteint 61 Mdh en 2022, enregistrant une hausse de 9,4% par rapport à 2021.

Les crédits jusque et y compris 5 ans se sont établis 118 Mdh en 2023, enregistrant une hausse de 38,9% par rapport à 2021.

### c. Production par zone géographique<sup>19</sup>

Les réalisations de Wafabail par zone géographique sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Casablanca	1 745	2 332	2 277	33,7%	-2,4%
Autres	293	287	275	-2,1%	-4,2%
Rabat	86	57	216	-34,3%	281,7%
Tanger	190	215	208	12,8%	-3,3%
Marrakech	158	165	121	4,0%	-26,3%
Agadir	143	95	107	-33,7%	12,4%
Fès	31	61	105	93,9%	72,7%
Kenitra	60	63	77	5,8%	20,7%
Berrechid	45	88	68	96,2%	-23,3%
Mohammedia	94	149	64	58,4%	-57,1%
Ait Melloul	52	47	60	-11,1%	28,9%
Meknès	132	94	59	-28,9%	-37,1%
Témara	58	41	45	-28,8%	9,6%
Safi	47	38	39	-18,9%	0,8%
Laâyoune	58	66	33	14,3%	-49,5%
Oujda	12	3	6	-76,2%	113,2%
Taza	538	438	511	-18,5%	16,6%
<b>Total</b>	<b>3 744</b>	<b>4 239</b>	<b>4 271</b>	<b>13,2%</b>	<b>0,8%</b>

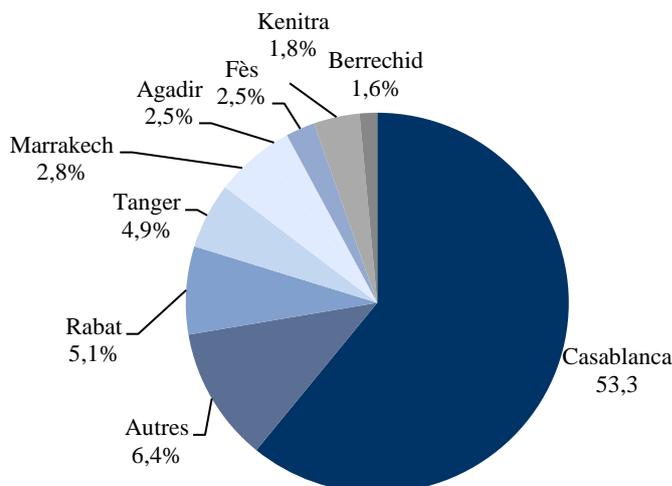
Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2023, les crédits distribués au niveau de Casablanca s'élèvent à 2,28 milliards de dh contre 2,33 milliards de dh en 2022, soit une part de 53,3% en 2023.

<sup>19</sup> Il s'agit de la région d'attribution des crédits et non pas l'emplacement du bien en crédit-bail.

En 2023, la répartition de la production par zone géographique se présente comme suit :

**Répartition de la production par zone géographique (2023)**



Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2023, 53,3% de la production de crédit-bail est distribuée à Casablanca, 5,1% à rabat et 4,9% à Tanger.

**d. Montant moyen financé**

**Le crédit-bail mobilier**

Les dossiers de crédit-bail mobilier traités par Wafabail, sur la période 2021-2023, présentent l'évolution suivante :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Production	2 971	3 525	3 594	18,6%	1,9%
Nombre de dossiers financés	4 668	4 543	3 937	-2,7%	-13,3%
<b>Montant moyen financé - Dh -</b>	<b>636 557</b>	<b>775 985</b>	<b>912 786</b>	<b>21,9%</b>	<b>17,6%</b>

Source : Wafabail

Durant l'exercice 2023, le montant moyen financé par dossier a augmenté de 17,6% pour s'établir à 912,8 Kdh.

En 2022, le montant moyen financé par dossier a augmenté de 21,9% par rapport à 2021 pour s'établir à 775,9 Kdh.

**Le crédit-bail immobilier**

L'évolution des dossiers de crédit-bail immobilier traités par Wafabail, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Production	773	714	677	-7,6%	-5,1%
Nombre de dossiers financés	228	218	167	-4,4%	-23,4%
<b>Montant moyen financé - Dh -</b>	<b>3 388 358</b>	<b>3 273 392</b>	<b>4 054 520</b>	<b>-3,4%</b>	<b>23,9%</b>

Source : Wafabail

En 2023, le montant moyen financé par dossier a enregistré une hausse de 23,9% s'établissant à 4,0 Mdh. Cette tendance s'explique par une baisse moins importante de la production (-5,1%) par rapport au nombre de dossiers financés sur la même période (-23,4%), et également par rapport au mix produit enregistré en

2023. Sur la même période, Wafabail a financé 60 dossiers relatifs à des immeubles de bureau, 27 dossiers relatifs à des magasins, 15 dossiers relatifs à des immeubles industriels, 6 dossiers relatifs à des hôtels et loisirs, ainsi que 59 dossiers de catégorie « Divers » englobant des cliniques, des écoles etc.

En 2022, le montant moyen financé par dossier a enregistré une baisse de 3,4% pour s'établir à 3,3 Mdh, suite à la baisse de la production et du nombre de dossiers financés de respectivement 7,6% et 4,4%.

#### VII.5.4. Structure des encours financiers

L'évolution de l'encours net financier de Wafabail, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Encours crédit-bail mobilier	8 437	9 035	9 503	7,1%	5,2%
Encours crédit-bail immobilier	3 791	3 569	3 306	-5,8%	-7,4%
<b>Total encours financier</b>	<b>12 228</b>	<b>12 604</b>	<b>12 809</b>	<b>3,1%</b>	<b>1,6%</b>

Source : Wafabail

#### Revue 2022-2023

À fin 2023, l'encours financier a augmenté de 1,6% pour s'établir à 12 809 Mdh. Cette tendance est due principalement à la hausse de l'encours du crédit-bail mobilier de 5,2% pour s'établir à 9 503 Mdh à fin 2023.

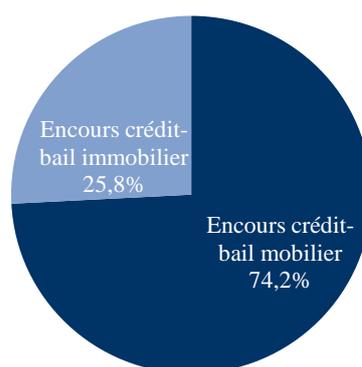
La hausse CBM (+5,2%) a été partiellement absorbée par la baisse (-7,4%) de l'encours CBI.

#### Revue 2021-2022

À fin 2022, l'encours financier a connu une variation à la hausse de 3,1% pour s'établir à 12 604 Mdh. Cette tendance est due principalement à la hausse de l'encours du crédit-bail mobilier de 7,1% pour s'établir à 9 035 Mdh à fin 2022.

Le graphique suivant donne la répartition des encours financiers de Wafabail par type de produit au titre de l'exercice 2023 :

**Répartition des encours financiers (2023)**



Source : Wafabail

Au terme de l'exercice 2023, les encours de crédit-bail mobilier représentent 74,2% des encours.

## VII.5.5. Structure des créances en souffrance

L'évolution des créances en souffrance de Wafabail, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Créances Crédit-bail mobilier	868	971	1 107	11,9%	14,0%
Créances Crédit-bail immobilier	192	170	190	-11,5%	11,8%
<b>Total des créances en souffrance</b>	<b>1 060</b>	<b>1 142</b>	<b>1 297</b>	<b>7,7%</b>	<b>13,6%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 13,6% par rapport à 2022 pour s'établir à 1 297 Mdh. Cette tendance est due principalement à l'augmentation de 136 Mdh des créances en souffrance du crédit-bail mobilier (1 107 Mdh en 2023 vs 971 Mdh en 2022).

### Revue 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de 7,7% par rapport à 2021 pour s'établir à 1 142 Mdh. Cette tendance est due principalement à l'augmentation de 103 Mdh des créances en souffrance du crédit-bail mobilier (971 Mdh en 2021 vs 868 Mdh en 2021).

Le tableau suivant présente l'évolution des créances en souffrance de Wafabail, par catégorie de contentialité sur les 3 derniers exercices :

En Mdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Créances pré-douteuses	24	34	26	41,7%	-23,5%
Créances douteuses	48	39	41	-18,8%	5,1%
Créances en compromises	989	1 068	1 230	8,1%	15,1%
<b>Total des créances en souffrance</b>	<b>1 060</b>	<b>1 142</b>	<b>1 297</b>	<b>7,7%</b>	<b>13,6%</b>
En % de l'encours fin de période	<b>8,7%</b>	<b>9,1%</b>	<b>10,4%</b>	<b>0,3pts</b>	<b>1,4pts</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les créances compromises s'établissent à 1 230 Mdh contre 1 068 Mdh en 2022. Cette hausse de 15,1% s'explique principalement par la dégradation d'un grand dossier (non-règlement des échéances) et son déclassement en compromis pour une créances en souffrance de 108 Mdh.

les créances en compromis représentent 94,8% des créances en souffrance en 2023 contre 93,6% en 2022.

Les créances pré-douteuses sont en baisse de 23,5% sur la période 2022-2023 pour s'établir à 26 Mdh en 2023. Cette baisse est expliquée par le déclassement des dossiers en créances douteuses.

Les créances douteuses enregistrent une hausse de 5,1% pour s'établir à 41 Mdh vs. 39 Mdh en 2022.

### Revue 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les créances compromises s'établissent à 1 068 Mdh contre 989 Mdh en 2021. Cette hausse de 8,10% s'explique principalement par le règlement client et le déclassement de certains dossiers en compromis.

les créances en compromis représentent 93,6% des créances en souffrance en 2022 contre 93,2% en 2021.

Les créances pré-douteuses sont en hausse de 41,7% sur la période 2021-2022 pour s'établir à 34 Mdh en 2022, une hausse expliquée par le déclassement des dossiers en créances douteuses.

Les créances douteuses enregistrent une baisse de 18,8% pour s'établir à 39 Mdh vs. 48 Mdh en 2021.

## **Procédure de recouvrement**

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit-bail, Wafabail a procédé à la mise à jour de sa procédure de recouvrement. Ainsi, l'opération de recouvrement s'effectue en cinq étapes.

### **Étape 1 :**

Le recouvreur procède quotidiennement à la génération des impayés du J-1. Les nouveaux impayés sont représentés immédiatement.

### **Étape 2 :**

Au début de chaque mois, le chargé du recouvrement envoie les impayés aux responsables des agences du réseau qui lui est affecté, tout en informant le directeur du groupe et le directeur du réseau.

Il assure également le suivi des actions menées par le réseau pour le recouvrement de la créance.

### **Étape 3 :**

À la suite des relances de l'agence infructueuses, le chargé du recouvrement procède à la relance du client directement selon une méthodologie bien précise.

Dans le cas, où les relances clients restent sans suite, le recouvreur lui adresse une première lettre de relance écrite accompagnée d'une visite sur terrain.

Pour améliorer le taux de recouvrement, les commerciaux des Centres d'affaires et agences du groupe Attijariwafa bank participent également aux relances et recouvrement des clients (à la demande des agents de recouvrement de wafabail).

### **Étape 4 :**

Si toutes les étapes précitées n'aboutissent pas à un arrangement avec le client, une mise en demeure Wafabail est envoyée au client avec accusé de réception.

### **Étape 5 :**

Dans certaines conditions (des relances restées infructueuses, le non-respect du délai mentionné sur la mise en demeure), le dossier est transféré au département contentieux accompagné d'une note, signé par le responsable du dossier et le directeur du département, justifiant cette décision.

Une copie de la lettre de mise en demeure avec l'accusé de réception est jointe à ladite note.

Le recouvreur veille à consigner toute action entreprise sur Ligis afin de les historiser et pouvoir en assurer le suivi.

## **VII.5.6. Positionnement de Wafabail**

L'évolution du positionnement de Wafabail, sur les 3 derniers exercices, est présentée dans le tableau suivant :

<b>Parts de marché – Wafabail</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Production	24,9%	25,9%	23,5%
Encours	25,2%	24,9%	24,1%

Source : APSF

Les parts de marché de Wafabail sur le secteur national du crédit-bail s'établissent à :

- 23,5% en 2023 contre 25,9% en 2022 pour la production, soit une baisse de 2,4 pts expliquée par une croissance plus importante de la production du secteur (+11,3%) que la production de Wafabail (+0,8%) ;
- 24,1% en 2023 pour l'encours financier contre 24,9% en 2022, soit une baisse de 0,8 pt expliquée par une croissance plus importante de l'encours du secteur (+5,0%) que l'encours de Wafabail (+1,6%) ;

## a. Politique commerciale

La politique commerciale de Wafabail repose principalement sur une stratégie d'adossement de la force de vente au réseau d'agences Attijariwafa bank. Cette stratégie basée sur une forte synergie avec la banque, a permis de drainer et de pérenniser un important courant d'affaires, dont le risque crédit se trouve maîtrisé.

Comme corollaire de cette stratégie, l'animation commerciale est centrée sur les réseaux de la banque, et de ce fait, s'adapte à toute nouvelle organisation commerciale adoptée par celle-ci.

Le marché de la TPE constitue un des importants leviers de croissance. Il constituera, de ce fait, un axe de développement prioritaire dans le plan d'action commerciale.

Aussi, une nouvelle dynamique, adossée à une politique risque verrouillée, a été enclenchée pour développer le canal de la vente directe. En effet, le rapprochement s'opère progressivement avec les prescripteurs et fournisseurs, pour drainer plus d'opportunités de financements vers Wafabail.

Le changement de comportement de nos clients nous a poussé à investir les canaux digitaux. Dans ce cadre, Wafabail a engagé un chantier de refonte de sa vitrine digitale où plusieurs fonctionnalités pratiques seront offertes à nos clients, pour leur simplifier le leasing au quotidien.

Enfin, Wafabail a profité de la présence africaine du groupe AWB, pour se lancer dans une expérience d'exportation de son expertise vers six pays. Ceci lui a tracé un nouvel horizon de développement de son expertise, au-delà du marché national où Wafabail a bien assis son Leadership.

## b. Contrôle interne et gestion de risque

Le dispositif de contrôle interne au sein de Wafabail est construit autour des axes majeurs suivants :

### ▪ Formalisation du manuel d'organisation.

- ✓ **Manuel de procédures** : la société dispose d'un manuel de procédures qui décrit les différentes tâches à effectuer par processus métier et support. L'actualisation de ce support est opérée régulièrement en fonction des changements induits par le cadre réglementaire, l'évolution du système d'information, et des risques opérationnels remontés.
- ✓ **Manuel de contrôle** : la société dispose d'un manuel de contrôle de premier niveau. Il décrit les contrôles à dérouler par les opérationnels afin d'atténuer les risques opérationnels et améliorer la qualité des traitements effectués.
- ✓ **Manuel comptable** : il récapitule les schémas comptables de l'ensemble des écritures que ce soit sociale ou financière.

L'ensemble des référentiels sont mis à jour et mis à la disposition des collaborateurs de la société.

- ✓ **Cartographie des risques** : La cartographie des risques élaborée par Wafabail détaille les risques identifiés par la société ainsi que les contrôles prévus pour pallier ces risques ;
- ✓ la cotation de ces risques en fonction de leur probabilité de survenance et leur impact financier potentiel ;
- ✓ l'identification des activités de contrôle clés destinées à réduire ces risques.

- **Entité Audit Interne** : Le Conseil de Surveillance de Wafabail a mis en place une entité en charge de l'audit interne. Elle est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire et fonctionnellement à l'audit groupe.

Cette entité a pour mission :

- ✓ l'appréciation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques (analyse et vérification de l'efficacité des procédures de contrôle) ;
  - ✓ vérification de la conformité réglementaire et légale des dispositifs mis en place.
- **Entité contrôle interne** : La mission de cette entité consiste à assurer 3 fonctions :

- ✓ Le contrôle permanent : cette entité couvre les fonctions clés de Wafabail (Risque, Back office, Comptabilité, Informatique) ;
  - ✓ La fonction conformité assure la gestion du risque de non-conformité de Wafabail, notamment le devoir de vigilance en matière de Lutte Anti-Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LAB&FT), et la protection des données personnelles ;
  - ✓ La gestion de risques opérationnels : cette fonction collecte les incidents et les risques avérés ou potentiels remontés par les opérationnels et le suivi du dispositif PCA (Plan de Continuité d'Activité).
- **Comité d'Audit & des risques (CA&R) :** Le Comité d'Audit et des Risques est composé d'au moins 3 membres permanents, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance. Au moins un des membres doit être un Administrateur indépendant. L'Auditeur Général du Groupe est un invité permanent.

Le Comité élit son Président parmi les membres permanents. Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions de :

- ✓ assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière destinée à l'organe de Surveillance, aux tiers, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes et vérifier la fiabilité de l'information financière ;
- ✓ approuver la charte d'Audit interne, le plan d'Audit, apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'Audit interne et s'assurer que les Auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et le cas échéant, proposer des mesures à prendre à ce niveau ;
- ✓ apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de contrôle permanent, de conformité et de gestion et de contrôle des risques et veiller à leur indépendance ;
- ✓ apprécier la qualité du système de contrôle interne ;
- ✓ examiner le rapport annuel portant sur le contrôle interne à adresser à Bank Al Maghrib (BAM) ;
- ✓ examiner les rapports d'activité et les recommandations des fonctions d'Audit interne, de contrôle permanent et de conformité, de l'Audit Général Groupe, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision, ainsi que des mesures correctrices prises ;
- ✓ évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou les insuffisances relevées au niveau du système de contrôle interne ;
- ✓ proposer la nomination des Commissaires aux Comptes de la Société dans le cadre du processus défini par Attijariwafa bank ;
- ✓ examiner et suivre l'indépendance des Commissaires aux Comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires ;
- ✓ définir les zones de risque minimales que les Auditeurs internes et les Commissaires aux Comptes doivent couvrir ;
- ✓ etc.

Le Comité s'assure que les reportings sur les risques destinés au Conseil de Surveillance :

- ✓ couvrent avec précision les expositions, ainsi que les résultats des stress tests ;
- ✓ incluent, outre la mesure et l'évaluation des risques encourus, des informations sur l'environnement externe permettant d'identifier les tendances et les conditions du marché pouvant avoir une incidence sur le profil de risque actuel ou futur de la société ;
- ✓ mettent en évidence les lacunes ou limites liées aux estimations du risque, ainsi que les principales hypothèses sous-jacentes ;
- ✓ énoncent les risques émergents susceptibles de devenir significatifs et qui méritent une analyse approfondie.

Le Comité s'assure également :

- de la formalisation de la stratégie globale des risques de la Wafabail, déclinée par risque, et de sa présentation, pour approbation au Conseil de Surveillance ; il s'assure de sa mise à jour, annuellement si nécessaire.
- que les dispositifs de mesure, de maîtrise et surveillance des risques permettent :
  - ✓ d'appréhender l'ensemble des risques encourus par la Wafabail, notamment les risques de crédit, opérationnels, de taux d'intérêt, de concentration de crédit, de liquidité, ainsi que les risques liés aux activités externalisées ;
  - ✓ d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres et de la liquidité, au regard du degré d'aversion aux risques et du profil de risque de Wafabail etc.
- que les modèles internes utilisés par la société pour la mesure de ses risques sont bien compris par le Conseil de Surveillance quant à leurs limites et incertitudes relatives aux données produites et aux risques induits par leur utilisation ;
- que le Conseil de Surveillance veille à ce que le dispositif de limites internes mis en place par la société soit bien compris par le personnel concerné et lui soit régulièrement communiqué ;
- que les résultats des simulations de crise sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance et soient utilisés pour ajuster des stratégies et politiques de gestion des risques.

En coordination avec le Comité de Gouvernance, de Nominations et de Rémunérations, le Comité d'Audit et des Risques veille au processus de nomination ou de révocation, par le Conseil de Surveillance, du responsable de la Gestion des Risques.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe organisent, en coordination avec la maison mère :

des audits externes récurrents sur les processus critiques de la société par des cabinets externes spécialisés ;  
des missions périodiques d'évaluation / audit du dispositif d'audit interne et de risk management de la société.

- **Service Risque** : Il contrôle la recevabilité des demandes de financements et apprécie le risque crédit et LAB & FT en tenant compte du risque matériel. Le Responsable Risque est rattaché d'une manière fonctionnelle au pôle gestion globale des risques du Groupe Attijariwafa bank.
- **Service Exploitation (ou back office)** : Il est chargé du contrôle de second niveau de l'ensemble des dossiers de crédit autorisés.
- **Dispositif de gouvernance** : Wafabail est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. De ce fait, le Conseil de Surveillance est investi de tous les pouvoirs pour assurer le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Le contrôle du Conseil de Surveillance est matérialisé par :

- ✓ La tenue de trois réunions par an consacrées à l'examen du rapport du Directoire sur l'activité, les résultats et les projets structurants déployés ;
- ✓ la réception de reporting mensuels sur l'évolution des différents indicateurs d'activité et résultat ;
- ✓ la réception des rapports des missions d'audit externe ou de l'Audit du Groupe et des comptes rendus des réunions des CA&R.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite des dispositions statutaires ou réglementaires.

Parallèlement, ces organes de gestion sont assistés par le CA&R, l'audit interne, le contrôle permanent, les services Risque, Exploitation, Finances, Organisation et SI, les ressources humaines et moyens généraux et le recouvrement et contentieux.

Enfin, le Groupe valide les décisions stratégiques par l'intermédiaire de ces représentants présents au niveau des instances de direction et de contrôle (Conseil de Surveillance, Comité d'Audit, la direction des services financiers spécialisés (SFS). Des missions d'audit groupe sont programmées également tous les 4 ans.

## VIII. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

### VIII.1. ENVIRONNEMENT

#### VIII.1.1. Stratégie de Wafabail en matière de RSE

La stratégie de Wafabail s'inscrit dans une logique de croissance soutenable et répond aux enjeux de développement durable identifiés tout au long de sa chaîne de valeur, en conduisant une politique RSE au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.

Sa démarche RSE découle naturellement de ses valeurs communes : Leadership, Engagement, Solidarité, Éthique, Citoyenneté et s'articule autour de 4 axes stratégiques :

**Accompagner le développement d'une économie durable :** Offrir à toutes les entreprises et aux professionnels, le financement adéquat pour faire aboutir leurs projets dans le cadre d'une relation durable et de confiance mutuelle.

**Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique :** Prioriser les financements de projets ayant un impact favorable sur l'environnement.

**S'engager auprès des communautés et de la société civile :** Soutenir un maximum d'associations de la société civile œuvrant pour le développement durable.

**Favoriser l'éthique dans les activités et dans les relations avec les collaborateurs et les fournisseurs :** Assurer aux collaborateurs un cadre de vie au sein de l'entreprise intègre et transparente et réaliser des achats responsables.

#### VIII.1.2. Activités de Wafabail ayant un impact sur l'environnement

Par son leadership sur le leasing au Maroc, Wafabail a un impact significatif sur les projets environnementaux à l'échelle nationale.

Elle a une importante part de marché dans le financement des projets d'assainissement et de collecte des déchets ainsi que ceux du transport en commun urbain. Elle a financé la majorité des adjudicataires délégataires de ces services pour les principales villes marocaines.

Wafabail a aussi financé de nombreux projets de production d'énergie verte pour le compte d'entreprises industrielles.

Wafabail a permis également à plusieurs petites entreprises de financer des investissements à fort impact positif sur l'environnement tels que le recyclage des huiles usées...

Et pour réduire sa propre empreinte, Wafabail a élaboré, depuis 2017, un plan de rationalisation continue de ses consommations, aussi bien électrique, en papiers et en divers consommables, ce qui a permis de réduire significativement ces consommations.

#### VIII.1.3. Impact économique et social de l'activité sur la population ainsi que sur le développement régional

Le Maroc affronte, au même titre que les autres pays du monde, la crise sanitaire du Covid-19, une pandémie d'une ampleur sans précédent avec des conséquences inédites sur l'activité des entreprises.

Wafabail, s'est complètement inscrite dans l'effort national pour affronter cette crise sanitaire et a rapidement adopté des mesures exceptionnelles animées par quatre objectifs: protéger les collaborateurs, protéger les clients et les partenaires qui sont amenés à se déplacer dans les locaux de Wafabail, assurer une continuité de l'ensemble des services offerts par Wafabail à sa clientèle et enfin proposer des solutions d'accompagnement et de soutien aux clients affectés par cette crise sanitaire.

D'un point de vue concret et afin de lutter contre la pandémie et ses effets, Wafabail a engagé une série de mesures concernant ses collaborateurs et ses clients :

application des mesures sanitaires conformément aux préconisations du ministère de la santé ;  
 installation d'une caméra thermique à la porte d'entrée et équipement du vigile de sécurité d'un pistolet thermique ;  
 diffusion des règles de prévention et de sécurité sanitaire à respecter ;  
 sensibilisation aux gestes barrières de lutte contre le coronavirus (respect des distances de sécurité, réflexes hygiéniques...) ;  
 marquages au sol pour le respect des principes de distanciation sociale ;  
 distribution à l'ensemble des collaborateurs d'un kit de protection individuel (matériel de désinfection, masques, mouchoirs en papier).

Wafabail, pour sa part s'est mobilisée dès fin Février pour assurer la continuité de son activité au service de ses clients, en déployant son plan de continuité d'activité (PCA). Elle a rouvert son site de repli et réorganisé ses effectifs pour d'une part, maintenir 2 équipes opérationnelles séparées et d'autre part, adapter la présence des collaborateurs aux mesures de distanciation physique et à la charge de travail.

De plus, à la suite de la décision du comité de veille économique accordant le report des échéances de leasing aux entreprises en difficulté, Wafabail a procédé au report des loyers en faveur des clients qui en ont formulés la demande.

En effet, Wafabail s'est fortement mobilisée pour le traitement de ces reports d'échéances : renégociation, confection des avenants aux contrats, suivi des avenants signés et de leur conformité, etc.

Au 31 décembre 2022, Wafabail a procédé au report d'échéances de 130 clients et a procédé à aucun report d'échéance à fin 2023.

Le 8 septembre 2023, le sud du Maroc, notamment la région de l'Haouz, a été frappé par un séisme dévastateur qui a causé des pertes humaines et matérielles considérables. Les infrastructures, les habitations et les moyens de subsistance de nombreuses personnes ont été gravement affectés, plongeant des milliers de familles dans le désarroi.

Face à cette tragédie, un élan de solidarité nationale s'est rapidement mis en place. Les autorités locales et nationales ont mis en œuvre des mesures d'urgence pour assister les populations touchées, en déployant des équipes de secours et des abris temporaires. Les marocains de toutes régions et toutes couches sociales se sont également mobilisés pour venir en aide aux victimes. Des collectes de fonds, des dons de biens de première nécessité et des initiatives de soutien psychologique, ont été organisés.

En réponse à cet appel national à la solidarité, Wafabail a participé à l'effort avec un don. Cette contribution substantielle vise à soutenir les efforts de secours et à aider à la reconstruction des zones sinistrées.

Le geste de Wafabail s'inscrit dans un esprit de responsabilité sociale et de soutien envers les communautés en détresse, illustrant ainsi la volonté de l'entreprise de participer activement à l'effort national de reconstruction et d'entraide.

#### VIII.1.4. Réalisations en matière de RSE

Intitulé de l'action RSE	Descriptif de l'action
<b>Mihfadati</b>	Distribution de fournitures et manuels scolaires au titre de l'année scolaire 2022 /2023 au profit d'enfants issus de familles démunies
<b>Soutien scolaire</b>	Équipement d'une salle de cours et de soutien scolaire à Fkih Ben Salah
<b>TPE Action</b>	Encadrement et Accompagnement des TPE (Finance/SI/Process/RH...)
<b>Recyclage Déchets</b>	Récolte de la Paperasse et des Toners
<b>Économie des énergies</b>	Économiser l'énergie et rationaliser son usage. Utilisation du led au lieu de l'halogène, sensibilisation des collaborateurs.

---

<b>Rationalisation de l'utilisation du papier/préservation de l'environnement</b>	Sensibiliser les collaborateurs par rapport à l'usage du papier blanc et mettre en place des indicateurs pour mesurer cet aspect et l'optimiser.
<b>RSE en matière de recrutement</b>	Inclure la dimension RSE dans le recrutement via le recrutement d'handicapés.

---

Source : Wafabail

## VIII.2. RESSOURCES HUMAINES

### VIII.2.1. Politique de gestion des Ressources Humaines

#### a. Politique de gestion des recrutements

Afin d'atteindre les objectifs visés en termes d'acquisition de compétence, le processus recrutement se décline via un précédé bien défini.

#### VIII.2.2. Candidatures :

Le sourcing des candidatures est bien diversifié et se constitué de plusieurs bases de données :

- ✓ L'E-recrutement ;
- ✓ Des candidatures spontanées déposées à Wafabail ou en prévenance du site Web de Wafabail ;
- ✓ Le recours à certains cabinets de recrutement.

#### VIII.2.3. Procédures de Recrutement :

##### Phase préliminaire :

- ✓ Validation des besoins de recrutement (profils des candidats, fonctions, échéances) au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre avec les responsables des différentes entités ;
- ✓ Élaboration du budget recrutement pour l'année suivante.

##### Phase d'investigation :

- ✓ Recherche de profil ;
- ✓ Étude des dossiers et évaluation des candidatures ;
- ✓ Entretien avec l'équipe RH ;
- ✓ Entretien avec la direction générale.

#### VIII.2.4. Onboarding ou l'Intégration des recrues :

Tous les recrues suivent un parcours d'intégration considéré comme une étape cruciale pour créer du lien et fidéliser les nouveaux collaborateurs à la culture d'entreprise de Wafabail, à l'environnement générale et aux relations de travail individuelles et collectives

#### a. Une politique sociale dédiée à l'accompagnement des collaborateurs

Les collaborateurs de Wafabail sont au cœur de la stratégie d'entreprise. Wafabail prend le soin d'accompagner ses talents grâce à une politique sociale responsable et dynamique qui met à leur disposition :

- ✓ un environnement de travail agréable, ouvert et stimulant permettant à chacun de s'épanouir et donc de donner le meilleur de lui-même et où le succès de chaque individu repose sur le collectif, le respect et le développement des compétences ;
- ✓ un style de management favorisant l'engagement et la motivation ;
- ✓ une couverture sociale très développée et sécurisée ;
- ✓ des avantages sociaux couvrant plusieurs aspects, contribuant ainsi au bien être des collaborateurs.

#### b. Parité Hommes/Femmes

Wafabail demeure une entreprise exemplaire en termes de parité hommes/femmes.

En 2023, les femmes représentent 51% de l'effectif global grâce à une politique bien précise : la non-discrimination en amont et l'égalité professionnelle en aval.

### c. Wafabail privilégie les actions propices à l'épanouissement de ses collaborateurs

Dans un cadre de concertation mutuelle, le développement de carrière est favorisé pour tous les collaborateurs, en tenant compte du bien-être aussi bien personnel que professionnel.

Afin d'accompagner au mieux ses collaborateurs dans leur évolution, Wafabail promeut le développement par l'apprentissage : les collaborateurs de Wafabail bénéficient d'une large palette de formations allant du développement de leurs aptitudes personnelles et managériales en passant par le développement de leurs compétences techniques et leur sensibilisation aux aspects liés à la gestion du risque, tous azimuts.

Enfin et toujours dans la continuité de sa politique en matière de gestion de leurs performances, Wafabail choisit systématiquement de favoriser la promotion et la mobilité interne avant d'envisager le recours au recrutement externe, œuvrant par ce biais en faveur du développement de carrière de ses talents.

#### VIII.2.5. Structure de l'effectif

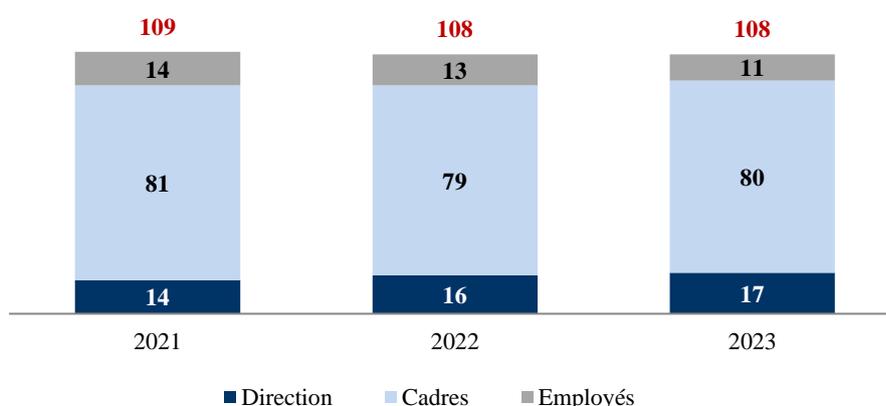
##### a. Répartition de l'effectif par catégorie

L'effectif de Wafabail se maintient au titre de l'exercice 2023 à 108 collaborateurs toutes catégories confondues. L'effectif se décompose en trois catégories :

- ✓ Les membres de direction ;
- ✓ Les cadres ;
- ✓ Les employés.

La répartition de l'effectif par catégorie se présente comme suit :

Evolution de de l'effectif par catégorie (2021-2023)



Source : Wafabail

## b. Répartition de l'effectif par branche d'activité

La répartition de l'effectif par branche d'activité pour la période 2021-2023 se présente comme suit :

Branche d'activité	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
Direction Générale	5	5	5	0,0%	0,0%
Audit et Contrôle Interne	5	6	5	20,0%	-16,7%
Commercial	33	34	33	3,0%	-2,9%
Risque recouvrement et contentieux	16	16	17	0,0%	6,3%
Finance Comptabilité et Back Office	29	27	25	-6,9%	-7,4%
Ressources Humaines et Moyens Généraux	9	9	9	0,0%	0,0%
Marketing et Communication	3	4	4	33,3%	0,0%
DSI	8	5	8	-37,5%	60,0%
Organisation et qualité	1	2	2	100,0%	0,0%

Source : Wafabail

## c. Répartition de l'effectif par contrat de travail

Au titre de l'exercice 2023, le nombre de collaborateurs liés par un contrat CDI reste maintenu à 108 personnes.

Les Contrats en intérim s'élèvent à 8 contrats contre 6 contrats à fin décembre 2022.

Le graphique suivant donne l'évolution de l'effectif par contrat de travail sur la période 2021-2023 :

Evolution de de l'effectif par contrat de travail (2021-2023)

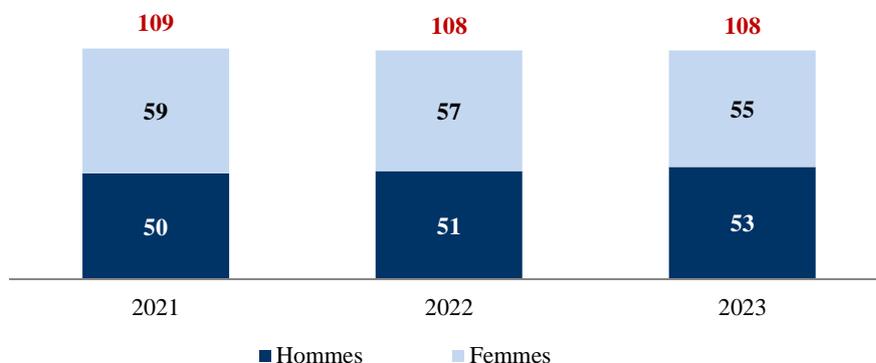


Source : Wafabail

## d. Répartition de l'effectif par genre

Le graphique suivant donne l'évolution de l'effectif par genre sur la période 2021-2023 :

### Evolution de de l'effectif par genre (2021-2023)



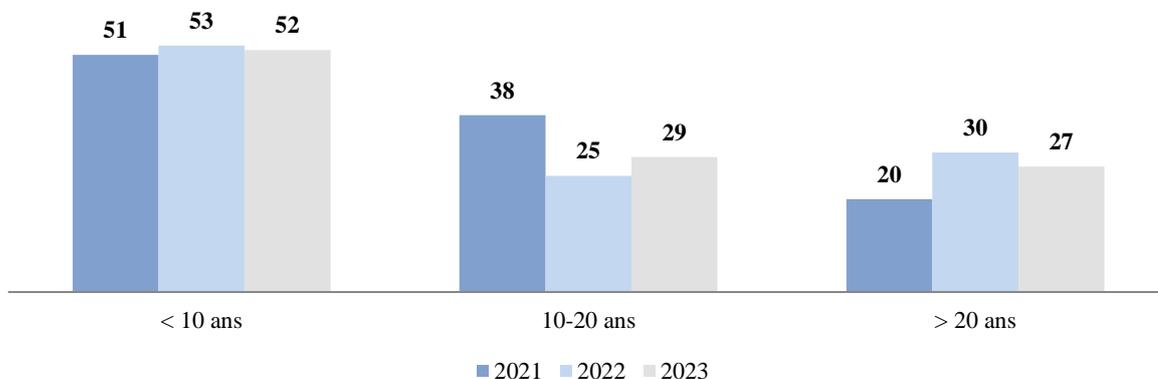
Source : Wafabail

#### e. Répartition de l'effectif par ancienneté

Le personnel ayant moins de 20 ans d'ancienneté, représente 75% de l'effectif global à fin 2023.

Le graphique suivant donne l'évolution de l'effectif par tranche d'âge sur la période 2021-2023 :

### Evolution de de l'effectif par ancienneté (2021-2023)



Source : Wafabail

#### f. Evolution des recrutements

Le nombre de nouvelles recrues s'établit à 10 collaborateurs à fin décembre 2023 contre 12 collaborateurs en 2022 et 11 collaborateurs en 2021.

L'évolution des recrutements de Wafabail sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

Catégorie	2021	2022	2023
Recrutement	11	12	10

Source : Wafabail

### g. Evolution des départs

Au titre de l'exercice 2023, le nombre de départs passe de 13 en 2022 à 10 en 2023.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de départs par catégorie sur la période 2021-2023 :

Catégorie	2021	2022	2023
Démission	7	10	8
Période d'essai	0	2	0
Détachement	0	0	0
Retraite	2	1	2
<b>Départs</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>10</b>

Source : Wafabail

### h. Licenciements

Aucun licenciement n'a été enregistré sur les 3 derniers exercices.

### i. Accidents de travail et litiges sociaux

Au titre des 3 derniers exercices, Wafabail n'a recensé aucun accident du travail. De même, aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2021-2023.

### j. Grèves

Au titre des 3 derniers exercices, aucune grève n'a été enregistrée sur la période 2021-2023.

### k. Représentants du personnel

À la date d'établissement du présent document de référence, Wafabail dispose de 6 représentants du personnel pour l'exercice 2023, soit le même nombre que les exercices 2021 et 2022.

#### VIII.2.6. Schéma d'intéressement

Wafabail ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel. Elle a participé à l'instar des autres filiales du groupe Attijariwafa bank aux augmentations de capital réservées aux salariés du groupe lancées par ce dernier en 2005, 2007, 2012 et 2018.

Ces opérations se sont opérées par le biais de la vente d'actions par Attijariwafa bank ou d'augmentation de capital réservée au personnel du groupe. Deux formules ont été mises en place à des conditions avantageuses et ce, pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'accéder au capital. Un ensemble de mesures associant des décotes sur la valeur des actions, des attributions d'actions gratuites et des conditions de crédit privilégiées ont été mises en place.

Pour la société Wafabail, l'augmentation de capital réservée aux salariés de 2018 a permis la souscription des collaborateurs de Wafabail pour un montant total de 22 246 Kdh.

## IX. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

### IX.1. RESSOURCES MATÉRIELLES

L'innovation, ayant toujours été inscrite comme un levier majeur dans la stratégie de développement de Wafabail, a nécessité au préalable de mener une refonte globale de l'infrastructure technique existante, en adoptant les meilleurs standards et les dernières avancées en matière de technologie et de sécurité des systèmes d'information.

Au cœur de cette innovation, le nouveau système Front Office lancé en 2016, apporte à Wafabail plus de flexibilité à sa relation avec des clients de plus en plus exigeants et augmente sa capacité de réponse à leurs besoins dans des délais records, grâce notamment à l'automatisation complète du processus d'instruction des demandes de financement en leasing et l'intégration native avec le système de gestion existant.

Le digital et le web, autres leviers d'innovation, ont aussi été investis par Wafabail ces dernières années, notamment par la réalisation, en 2015 d'une nouvelle application disponible à la fois sur le web et sur le mobile et renforçant davantage la proximité avec ses clients et ses partenaires, qui peuvent désormais accéder à leurs espaces pour consulter leurs contrats leasing ainsi que les documents qui leurs sont rattachés tels que les factures, échéanciers etc.

Par ailleurs, en 2018, Wafabail a lancé l'agence digitale pour la clientèle PME, TPE et PP permettant de capter une activité digitale.

Le système de gestion électronique de données connaît une refonte totale pour l'aligner aux meilleurs standards, permettant d'automatiser les processus de traitement et d'accroître les gains de productivité.

Par ailleurs et pour anticiper et satisfaire aux exigences des clients et partenaires, une feuille de route digitale a été définie, permettant infinie une meilleure accessibilité, fluidité et disponibilité de l'information, en toute sécurité, et ce par l'adoption d'une vision user centric et par la dématérialisation et l'automatisation de plus en plus accrue des processus et services rendus.

Pour garantir la continuité de ses activités essentielles en cas de sinistre et se conformer aux réglementations en vigueur, Wafabail a entrepris une refonte de son Plan de Secours Informatique (PSI). Les premières étapes de ce projet ont impliqué la révision de l'architecture télécom et la modernisation des infrastructures, y compris les serveurs, les équipements réseau et sécurité du site de secours.

Par ailleurs, Wafabail a mis en œuvre plusieurs composantes de sécurité, notamment l'intégration de solutions NAC (Contrôle d'Accès au Réseau), PAM (Gestion des Accès à Privilèges), SIEM (Gestion des Informations et Événements de Sécurité), ainsi que l'installation de firewalls pour séparer les environnements et protéger les utilisateurs.

Pour renforcer encore davantage la sécurité informatique, Wafabail a établi une feuille de route alignée sur les nouvelles législations et les standards internationaux. Cette feuille de route est fondée sur les recommandations issues de l'audit de conformité à la loi 05/20 et sur l'évaluation de la maturité en sécurité informatique selon le Framework NIST. Ces initiatives ont pour objectif d'améliorer significativement le niveau de sécurité de Wafabail.

## **IX.2. POLITIQUE QUALITÉ**

La feuille de route 2023 a pour objectif d'améliorer le niveau de maturité du dispositif qualité au moyen essentiellement : du renforcement de la culture Qualité, de la revue des contrats de services et conventions, et du pilotage de manière qualitative des processus et parcours clients et des plans d'actions établis.

Dans ce cadre, Wafabail a procédé :

- ✓ Au lancement du programme d'écoute clients externes et internes ;
- ✓ A l'intégration des aspects qualitatifs dans les nouveaux projets et ;
- ✓ A la mise en place des SLA couvrant certains processus.

## **IX.3. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Depuis 2016 jusqu'à fin 2023, les investissements de Wafabail portent principalement sur les immobilisations incorporelles et plus précisément l'acquisition de licences de Progiciels Métier et de logiciels de base.

À fin 2023, les investissements de Wafabail portant sur les matériels informatique et ces acquisitions représentent 35% du total des investissements réalisés. 60% des investissements réalisés sont alloués à des immobilisations incorporelles d'exploitation, qui représentent des investissements en progiciels métiers. Le reste des investissements est donc alloué à des immobilisations corporelles.

Les principaux investissements de Wafabail portent sur :

- des projets de transformation SI (investissement en progiciels métiers) ;

des investissements visant le renforcement de la sécurité informatique. En effet, Wafabail a mis en place une feuille de route « sécurité informatique », englobant des actions préventives et correctives.

Les organes de direction n'ont pris aucun engagement ferme par rapport aux investissements futurs.

L'évolution des investissements effectués par Wafabail<sup>20</sup>, durant les trois dernières années se présente comme suit :

Investissements réalisés (en Kdh)	2021	2022	2023	Var 22/21	Var 23/22
Immobilisations incorporelles d'exploitation	2 854	1 862	2 880	-34,8%	54,7%
Mobilier et matériel de bureau d'exploitation	91	79	88	-13%	11%
Matériel Informatique	437	668	1 691	53%	>100%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	0	0	14	Ns	>100%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	258	32	151	-88%	>100%
<b>Total</b>	<b>3 640</b>	<b>2 641</b>	<b>4 824</b>	<b>-27,4%</b>	<b>82,7%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

En 2023, les investissements de Wafabail se sont établis à 4,8 Mdh contre 2,6 Mdh en 2022, soit une hausse de 2,2 Mdh. Cette hausse provient principalement de :

- la hausse de 54,7% des investissements en immobilisations incorporelles, s'établissant à 2 880 Kdh en 2023 contre 1 862 Kdh en 2022 ;
- La hausse de l'investissement en matériel informatique s'établissant à 1 691 Kdh en 2023 contre 668 Kdh en 2022.

### Revue 2021-2022

En 2022, les investissements de Wafabail se sont établis à 2,6 Mdh contre 3,6 Mdh en 2021, soit une baisse de 27,4%.

Cette baisse provient principalement de la baisse des investissements en immobilisations incorporelles de 34,8% et la baisse des autres immobilisations corporelles d'exploitation de 88%.

<sup>20</sup> Incluant les immobilisations en cours.

## **PARTIE II. SITUATION FINANCIÈRE DE WAFABAIL**

## I. INDICATEURS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS DE WAFABAIL

### I.1.1. Indicateurs d'exploitation

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Produit net bancaire</b>	377 575	369 269	390 981	-2,2%	5,9%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	292 449	282 823	302 721	-3,3%	7,0%
<b>Résultat net</b>	110 813	101 942	91 585	-8,0%	-10,2%

Source : Wafabail

#### **Produit net bancaire**

Au titre de l'exercice 2023, le produit net bancaire a affiché une hausse de 5,9% par rapport à 2022 pour s'établir à 391 Mdh. Cette hausse est expliquée par une hausse des produits d'exploitation bancaire (+96,7 Mdh) plus importante que la hausse des charges d'exploitation bancaire (+74,9 Mdh).

Au titre de l'exercice 2022, le produit net bancaire a affiché une baisse de 2,2% par rapport à 2021 pour s'établir à 369,3 Mdh. Cette baisse est due à une augmentation des charges d'exploitation bancaire (+55,9 Mdh) plus importante celle des produits d'exploitation bancaire (+47,6 Mdh).

#### **Résultat brut d'exploitation**

Au titre de l'exercice 2023, le résultat brut d'exploitation s'établit à 302,7 Mdh, affichant ainsi une hausse de 7,0% par rapport à 2022. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de 5,9% du produit net bancaire (+21,7 Mdh).

Au titre de l'exercice 2022, le résultat brut d'exploitation s'établit à 282,8 Mdh, affichant ainsi une baisse de 3,3% par rapport à 2021. Cette tendance s'explique principalement par la baisse de 2,2% du produit net bancaire (-8,3 Mdh).

#### **Résultat net**

Au titre de l'exercice 2023, le résultat net a baissé de 10,4 Mdh par rapport à 2022, pour s'établir à 91,6 Mdh. Cette tendance s'explique essentiellement par la baisse du résultat non courant de 7 Mdh, suite à la hausse des charges non courantes (+ 9 Mdh) qui s'explique principalement par le don séisme effectué par Wafabail, et qui ne sont pas totalement couvertes par la hausse des produits non courant (+ 2Mdh). cette situation implique, à cet effet, la baisse du résultat avant impôt de 4,2%, s'établissant à 165,4 Mdh en 2023 contre 172,6 Mdh en 2022.

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net a baissé de 8,9 Mdh par rapport à 2021, pour s'établir à 101,9 Mdh. Cette tendance s'explique essentiellement par la baisse du résultat courant de 6,3%, s'établissant à 185,5 Mdh en 2022 contre 197,9 Mdh en 2021.

## I.1.2. Analyse bilancielle

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Total Bilan</b>	12 520 986	13 001 664	12 850 662	<b>3,8%</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail, en location et en Ijara</b>	12 158 457	12 626 189	12 529 409	<b>3,85%</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	8 598 778	8 820 922	8 014 778	<b>2,6%</b>	<b>-9,1%</b>

Source : Wafabail

\*Les explications des variations du bilan sont détaillées dans la section III.2 Analyse bilancielle.

### **Total Bilan**

Le total bilan de Wafabail s'élève à 12,9 milliards de dh en 2023 contre 13,0 milliards de dh à fin décembre 2022.

Le total bilan de Wafabail s'élève à 13,0 milliards de dh en 2022 contre 12,5 milliards de dh à fin décembre 2021.

### **Immobilisations données en crédit-bail**

Les immobilisations données en crédit-bail de Wafabail s'élèvent à 12,5 milliards de dh en 2023 contre 12,6 milliards de dh à fin décembre 2022.

À l'issue de l'exercice 2022, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont enregistré une hausse de 3,8% pour s'établir à 12,6 milliards de dh contre 12,2 milliards de dh en 2021.

### **Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit de Wafabail s'établissent à 8,0 milliards de dh en 2023 contre 8,8 milliards de dh à fin décembre 2022.

À l'issue de l'exercice 2022, les dettes envers les établissements de crédits ont augmenté de 2,6% pour s'établir à 8,8 milliards de dh contre 8,6 milliards de dh en 2021.

## II. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

### Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

#### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.287.505.979,95 MAD dont un bénéfice net de 110.813.215,16 MAD. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 8 février 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### **RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL**

##### **Description du point clé de l'audit**

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose Wafabail à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafabail constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Évaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.
- Évaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank- Al-Maghrib historiquement appliquées, Wafabail a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19. Les informations

concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES » et l'état « PROVISIONS » de l'État des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2021, les immobilisations nettes données en crédit-bail s'élèvent à MMAD 12.158. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 834. Celui relatif à la provision prospective constituée relative aux impacts de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19 s'élève à MMAD 53. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

### **Notre approche d'audit**

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafabail et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mars 2022

**Ernst & Young**

M. Abdeslam BERRADA ALLAM  
Associé

**Fidaroc Grant Thornton**

M. Faiçal MEKOUAR  
Associé

### **Dérogations aux principes comptables fondamentaux<sup>21</sup>**

Les dérogations opérées dans le cadre de la crise sanitaire au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Suite à la décision du comité de veille économique accordant le report des échéances de leasing aux entreprises en difficulté, WAFABAIL a procédé au report des loyers en faveur des clients qui en ont formulés la demande ;

Conformément aux directives de Bank Al Maghreb, Wafabail a procédé à la suspension des dotations aux amortissements des biens loués en crédit-bail objet du report.

---

<sup>21</sup> État A2 du rapport des CAC au 31 décembre 2021

## Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.331.006.745,74 MAD dont un bénéfice net de 101.941.724,97 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### **Risque de crédit et provisionnement des immobilisations données en crédit-bail**

#### **Description du point clé de l'audit**

Les immobilisations données crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose Wafabail à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafabail constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance ;
- Évaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2022, l'encours net des immobilisations données en crédit-bail s'élève à 12 626 Mdh, après prise en compte de provisions pour un montant total de 953 Mdh.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

### **Notre approche d'audit**

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafabail et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application de la réglementation en vigueur.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ; • nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### *Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 mars 2023

#### **Deloitte Audit**

M. Hicham BELEMQADEM  
Associé

#### **Fidaroc Grant Thornton**

M. Faiçal MEKOUAR  
Associé

## Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFABAIL S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.364.850.809,66 MAD dont un bénéfice net de 91.585.410,24 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFABAIL S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## **RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT BAIL**

### **Description du point clé de l'audit**

Les immobilisations données crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose Wafabail à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafabail constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2023, l'encours net des immobilisations données en crédit-bail s'élève à MMAD 12.529, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.120.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

### **Notre approche d'audit**

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafabail et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application de la réglementation en vigueur.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### *Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2024

**Fidaroc Grant Thornton**

Faiçal Mekouar  
Associé

**Deloitte Audit**

Hicham Belemqadem  
Associé

### III. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE WAFABAIL

#### III.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

Le compte d'exploitation de Wafabail, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Produits d'exploitation bancaire	4 287 505	4 335 137	4 431 797	1,1%	2,2%
Charges d'exploitation bancaire	3 909 930	3 965 868	4 040 816	1,4%	1,9%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>377 575</b>	<b>369 269</b>	<b>390 981</b>	<b>-2,2%</b>	<b>5,9%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	-3	0	Ns	-100,0%
Produit Net non bancaire	619	872	921	40,8%	5,7%
Charges générales d'exploitation	85 745	87 315	89 181	1,8%	2,1%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>292 449</b>	<b>282 823</b>	<b>302 721</b>	<b>-3,3%</b>	<b>7,0%</b>
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	165 724	168 820	196 106	1,9%	16,2%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	71 197	71 479	78 745	0,4%	10,2%
<b>Résultat courant</b>	<b>197 921</b>	<b>185 485</b>	<b>185 360</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Résultant non courant</b>	<b>-7 307</b>	<b>-12 899</b>	<b>-19 981</b>	<b>-76,5%</b>	<b>-54,9%</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>190 615</b>	<b>172 585</b>	<b>165 379</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-4,2%</b>
Impôts sur les résultats	79 802	70 643	73 793	-11,5%	4,5%
<b>Résultat net</b>	<b>110 813</b>	<b>101 942</b>	<b>91 585</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-10,2%</b>

Source : Wafabail

#### III.1.1. Produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire, sur la période 2021-2023, se détaillent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle	0	0	1 397	Ns	>100%
Produits des immobilisations en crédit-bail et en location	4 284 139	4 333 242	4 425 956	1,1%	2,1%
Commissions sur prestations de service	3 366	1 895	4 443	-43,7%	>100,0%
Autres produits bancaires	0	0	0	Ns	Ns
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>4 287 505</b>	<b>4 335 137</b>	<b>4 431 797</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,2%</b>

Source : Wafabail

Les produits d'exploitation bancaire sont composés essentiellement des intérêts et principal (loyers) perçus sur les crédits octroyés à la clientèle. Ces loyers correspondent au poste « Produits des immobilisations en crédit-bail et en location ».

#### Revue 2022 – 2023

Au terme de l'exercice 2023, les produits d'exploitation bancaire ont connu une hausse de 2,2%, pour atteindre 4,4 milliards de dirhams. Cette tendance est due à la hausse des produits des immobilisations en crédit-bail et en location de (+2,1%), soit 4 426 Mdh à fin décembre 2023 contre 4 333 Mdh à fin décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2023, les intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle s'est établi à 1,4 Mdh.

La hausse des produits des immobilisations en crédit-bail et en location est due principalement à la hausse des loyers perçus (+21,7 Mdh) et des plus-values de cession (+59,9 Mdh) au titre de l'exercice 2023.

Les commissions sur prestations de service ont enregistré une hausse de plus de 100%, s'établissant à 4,4 Mdh à fin décembre 2023 contre 1,9 Mdh en 2022 à la suite de la hausse de l'encours crédit-bail géré pour le compte d'Attijariwafa bank.

### Revue 2021 – 2022

Au terme de l'exercice 2022, les produits d'exploitation bancaire ont connu une hausse de 1,1%, pour atteindre 4,3 milliards de dirhams. Cette augmentation est due à la hausse des produits des immobilisations en crédit-bail et en location (+1,2% à fin 2022).

La hausse des produits des immobilisations en crédit-bail et en location est due principalement à la hausse de la production entre 2021 et 2022.

Les commissions sur prestations de service ont enregistré une baisse de 43,7%, s'établissant à 1,9 Mdh en 2022 contre 3,4 Mdh en 2021 à la suite de la baisse de l'encours crédit-bail géré pour le compte d'Attijariwafa bank.

### **III.1.2. Charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire, sur la période 2021-2023, se détaillent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	297 166	288 947	316 133	-2,8%	9,4%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0	0	Ns	Ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	50 443	57 145	58 060	13,3%	1,6%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 562 124	3 619 622	3 666 585	1,6%	1,3%
Autres charges bancaires	197	154	37	-22,0%	-76,0%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>3 909 930</b>	<b>3 965 868</b>	<b>4 040 816</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,9%</b>

Source : Wafabail

Les charges d'exploitation bancaire sont composées essentiellement des « Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location » reflétant l'amortissement comptable de ces immobilisations et des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » représentant les charges financières relatives aux ressources de refinancement. Les intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis correspondent aux intérêts sur Bons de Sociétés de Financement.

### Revue 2022-2023

En décembre 2023, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 1,9% pour s'établir à 4,0 Milliards de dh.

Cette hausse est due principalement à l'augmentation de 1,3% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui s'établissent à 3,7 milliards de dh à fin décembre 2023 contre 3,6 milliards de dh à fin décembre 2022. Cette tendance s'explique par l'effet combiné de l'augmentation des dotations aux amortissements (+22,6 Mdh) et l'augmentation des dotations aux provisions pour dépréciation (+27,3 Mdh) des immobilisations en crédit-bail.

### Revue 2021-2022

En 2022, les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 1,4% pour s'établir à 4,0 Milliards de dh.

Cette hausse est due principalement à l'augmentation de 1,6% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui s'établissent à 3,6 milliards de dh en 2022. Cette tendance s'explique par

l'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations en crédit-bail de 53,8 Mdh à fin 2022.

### III.1.3. Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire, sur la période 2021-2023, évolue de la manière suivante :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Produits d'exploitation bancaire (1)	4 287 505	4 335 137	4 431 797	1,1%	2,2%
Charges d'exploitation bancaire (2)	3 909 930	3 965 868	4 040 816	1,4%	1,9%
<b>Produit net bancaire (1)-(2)</b>	<b>377 575</b>	<b>369 269</b>	<b>390 981</b>	<b>-2,2%</b>	<b>5,9%</b>

Source : Wafabail

Les produits d'exploitation bancaire sont composés essentiellement des intérêts et principal (loyers) perçus sur les crédits octroyés à la clientèle. Ces loyers correspondent au poste « Produits des immobilisations en crédit-bail et en location ».

Les charges d'exploitation bancaire sont constituées principalement de dotations aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail et des intérêts et charges sur les dettes de refinancement.

#### Revue 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, le produit net bancaire a affiché une hausse de 5,9% par rapport à 2022 pour s'établir à 391,0 Mdh. Cette hausse est due à une augmentation des produits d'exploitation bancaire (+96,6 Mdh) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (+74,9 Mdh).

#### Revue 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, le produit net bancaire a affiché une baisse de 2,2% par rapport à 2021 pour s'établir à 369,3 Mdh. Cette baisse est due à une augmentation des charges d'exploitation bancaire (+55,9 Mdh) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaire (+47,6 Mdh).

### III.1.4. Produit net non bancaire

Le Produit Net Non Bancaire évolue comme suit sur la période 2021-2023 :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Produits d'exploitation non bancaire	619	872	921	40,8%	5,7%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	Ns	Ns
<b>Produit Net Non Bancaire</b>	<b>619</b>	<b>872</b>	<b>921</b>	<b>40,8%</b>	<b>5,7%</b>

Source : Wafabail

Les produits d'exploitation non bancaire sont composés essentiellement de produits accessoires correspondant aux intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel ainsi que les opérations de cession d'immobilisations.

#### Revue 2022-2023

À fin 2023, le produit net non bancaire s'établit à 921 Kdh contre 872 Kdh en 2022, soit une hausse de 5,7%. La hausse des produits non bancaires est expliquée essentiellement par le poste « Produits accessoires », qui correspond aux intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel.

#### Revue 2021-2022

À fin 2022, le produit net non bancaire s'établit à 872 Kdh contre 619 Kdh en 2021, soit une hausse de 40,8%. Cette tendance est expliquée par la hausse des produits d'exploitation non bancaire de 252 Kdh, alimentés uniquement par le poste « Produits accessoires » qui correspond aux intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel ainsi que les opérations de cession d'immobilisations.

### III.1.5. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation évoluent comme suit sur la période 2021-2023 :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Charges de personnel	43 471	42 162	44 452	-3,0%	5,4%
Impôts et taxes	2 018	1 999	2 031	-0,9%	1,6%
Charges externes	36 879	39 412	39 225	6,9%	-0,5%
Autres charges d'exploitation	313,6	769,5	479,3	>100,0%	-37,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	3 064	2 972	2 993	-3,0%	0,7%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>85 745</b>	<b>87 315</b>	<b>89 181</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,1%</b>

Source : Wafabail

#### Revue 2022-2023

En 2023, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 2,1% par rapport à 2022, s'établissant ainsi à 89,2 Mdh.

Cette hausse est due essentiellement à l'effet combiné de :

- la hausse de 2,3 Mdh des charges de personnel (+5,4%) due essentiellement à la hausse du poste « Salaires et appointements » de +2,4 Mdh ;
- la baisse de 186,9 Kdh des charges externes (-0,5%) due essentiellement à la baisse de la rémunération d'intermédiaires et honoraires de -731,8 Kdh ;
- les autres charges d'exploitation qui s'établissent à 479,3 Kdh contre 769,5 Kdh en 2022 en raison de la baisse du poste « diverses autres charges générales d'exploitation » de 159,5 Kdh et de la baisse de 105,6 Kdh du poste « autres charges réparties sur plusieurs exercices ».

#### Revue 2021-2022

En 2022, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 1,8% par rapport à 2021, s'établissant ainsi à 87,3 Mdh.

Cette hausse est due essentiellement à l'effet combiné de :

- la hausse de 2,5 Mdh des charges externes de (+6,9%) due essentiellement à la hausse de la rémunération d'intermédiaires et honoraires (+2,9 Mdh) ;
- la baisse de 1,3 Mdh des charges de personnel (-3,0%), passant de 43,5 Mdh en 2021 à 42,2 Mdh en 2022.
- Les autres charges d'exploitation qui s'établissent à 769,5 Kdh contre 313,6 Kdh en 2021 en raison de l'augmentation du poste « Diverses autres charges générales d'exploitation » de 466,6 Kdh.

### III.1.6. Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation de Wafabail évolue comme suit sur la période 2021-2023 :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Produit Net Bancaire social (1)	377 575	369 269	390 981	-2,2%	5,9%
Charges générales d'exploitation (2)	85 745	87 315	89 181	1,8%	2,1%
<b>Coefficient d'exploitation social (2) / (1)</b>	<b>22,7%</b>	<b>23,6%</b>	<b>22,8%</b>	<b>0,9 pts</b>	<b>-0,8 pts</b>

Source : Wafabail

#### Revue 2022-2023

En 2023, le coefficient d'exploitation s'établit à 22,8%, contre 23,6% à fin 2022, soit une baisse de 0,8 pts. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de +21,7 Mdh du produit net bancaire, plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation de +1,9 Mdh.

### Revue 2021- 2022

En 2022, le coefficient d'exploitation s'établit à 23,6%, contre 22,7% en 2021, soit une hausse de 0,9 pts. Cette tendance s'explique par la baisse de +8,3 Mdh du produit net bancaire ainsi que la hausse des charges générales d'exploitation de +1,6 Mdh.

#### **III.1.7. Résultat courant**

Le résultat courant évolue comme suit sur la période 2021-2023 :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Produit Net Bancaire social</b>	<b>377 575</b>	<b>369 269</b>	<b>390 981</b>	<b>-2,2%</b>	<b>5,9%</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	-3	0	Ns	-100,0%
+ Autres produits divers d'exploitation	619	872	921	40,8%	5,7%
- Autres charges diverses d'exploitation	0	0	0	Ns	Ns
- Charges générales d'exploitation	85 745	87 315	89 181	1,8%	2,1%
<b>Résultat brut d'exploitation social</b>	<b>292 449</b>	<b>282 823</b>	<b>302 721</b>	<b>-3,3%</b>	<b>7,0%</b>
<b>Coût du risque social</b>	<b>94 527</b>	<b>97 341</b>	<b>117 361</b>	<b>3,0%</b>	<b>20,6%</b>
- Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	165 724	168 820	196 106	1,9%	16,2%
<i>Dotations aux provisions pour créances en souffrance</i>	<i>152 207</i>	<i>148 579</i>	<i>186 205</i>	<i>-2,4%</i>	<i>25,3%</i>
<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	<i>3 162</i>	<i>678</i>	<i>11</i>	<i>-78,5%</i>	<i>-98,4%</i>
<i>Dotations aux provisions pour autres risques et charges</i>	<i>10 355</i>	<i>19 562</i>	<i>9 891</i>	<i>88,9%</i>	<i>-49,4%</i>
+ Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	71 197	71 479	78 745	0,4%	10,2%
<i>Reprises de provisions pour créances en souffrance</i>	<i>69 151</i>	<i>48 884</i>	<i>59 686</i>	<i>-29,3%</i>	<i>22,1%</i>
<i>Récupérations sur créances amorties</i>	<i>247</i>	<i>668</i>	<i>111</i>	<i>&gt;100,0%</i>	<i>-83,3%</i>
<i>Reprises de provisions pour autres risques et charges</i>	<i>1 799</i>	<i>21 928</i>	<i>18 948</i>	<i>&gt;100,0%</i>	<i>-13,6%</i>
<i>Reprises de provisions réglementées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
<b>Résultat courant social</b>	<b>197 921</b>	<b>185 485</b>	<b>185 360</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-0,1%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

En 2023, le résultat brut d'exploitation s'établit à 302,7 Mdh, affichant ainsi une hausse de 7% par rapport à fin 2022. Cette tendance s'explique principalement par la hausse de +5,9% du produit net bancaire (+21,7 Mdh).

Le résultat courant affiche une baisse de 124,6 Kdh pour s'établir à 185,4 Mdh à fin 2023.

Cette tendance est due principalement à :

- La hausse de 7% du résultat brut d'exploitation (+19,9 Mdh) ;
- La hausse de 20,0 Mdh du coût du risque, soit +20,6% par rapport à fin 2022 en raison de :
  - ✓ la hausse de 27,3 Mdh (+16,2%) des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, expliquée par l'effet conjugué de :
    - la hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 37,6 Mdh suite au déclassement important des clients en compromis (+15,1%, pour un montant de 162 Mdh) ;
    - la baisse des dotations aux provisions pour autres risques et charges, principalement liées à la baisse des provisions forfaitaires et des provisions pour risques de dégradation de créances.
  - ✓ la hausse de 7,3 Mdh (+10,2%) des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties, expliquée par l'effet conjugué de la hausse des reprises de provisions pour créances en souffrance

(+10,8 Mdh) et la baisse des reprises de provisions pour autres risques et charges (-3,0 Mdh), principalement liées à des reprises pour risques de dégradation de créances.

### Revue 2021-2022

En 2022, le résultat brut d'exploitation s'établit à 282,8 Mdh, affichant ainsi une baisse de 3,3% par rapport à 2021. Cette tendance s'explique principalement par la baisse de 2,2% du produit net bancaire (-8,3 Mdh).

Le résultat courant affiche une baisse de 125 Kdh pour s'établir à 185,5 Mdh en 2022.

Cette tendance est due principalement à :

- la baisse de 3,3% du résultat brut d'exploitation (-9,6 Mdh) ;
- la hausse de 2,8 Mdh du coût du risque, soit +3,0% par rapport à 2021 en raison de :
  - ✓ la hausse des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables de 1,9%, expliquée principalement par la hausse de 9,2 Mdh des dotations aux provisions pour autres risques et charges ;
  - ✓ la faible évolution de + 0,4% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties, expliquée par l'effet combiné de la baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance (-20,3 Mdh) et la hausse des reprises de provisions pour autres risques et charges (+20,1 Mdh).

### **III.1.8. Résultat net**

Le résultat net de Wafabail évolue comme suit sur la période considérée :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Résultat courant social</b>	<b>197 921</b>	<b>185 485</b>	<b>185 360</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-7 307</b>	<b>-12 899</b>	<b>-19 981</b>	<b>-76,5%</b>	<b>-54,9%</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>190 615</b>	<b>172 585</b>	<b>165 379</b>	<b>-9,5%</b>	<b>-4,2%</b>
Impôts sur les résultats	79 802	70 643	73 793	-11,5%	4,5%
<b>Résultat net</b>	<b>110 813</b>	<b>101 942</b>	<b>91 585</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-10,2%</b>
<b>Marge nette (Résultat net / PNB )</b>	<b>29,3%</b>	<b>27,6%</b>	<b>23,4%</b>	<b>-1,7 pts</b>	<b>-4,2 pts</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>122 433</b>	<b>102 549</b>	<b>91 498</b>	<b>-16,2%</b>	<b>-10,8%</b>
-bénéfices distribués	30 000	60 000	60 000	100,0%	0,0%
<b>Autofinancement</b>	<b>92 433</b>	<b>42 549</b>	<b>31 498</b>	<b>-54,0%</b>	<b>-26,0%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

En 2023, le résultat net a baissé de 10,4 Mdh par rapport à fin 2022, pour s'établir à 91,6 Mdh. Cette tendance s'explique par :

- la baisse du résultat courant s'établissant à 185,3 Mdh en 2023 contre 185,5 Mdh à fin décembre 2022 ;
- la baisse du résultat non courant de 7,0 Mdh, s'établissant ainsi à -20,0 Mdh. Cette baisse est due à une hausse des charges non courantes de 8,8 Mdh expliquée principalement par la provision constituée suite à la contribution de Wafabail au don séisme, dont le montant de la charge sera étalé sur 5 ans.

L'impôt sur les résultats a enregistré une hausse de +3,2 Mdh passant de 70,6 Mdh à fin 2022 à 73,8 Mdh à fin 2023.

La marge nette s'établit à 23,4% en 2023 contre 27,6% en 2022, enregistrant ainsi une baisse de 4,2 pts.

À fin décembre 2023, l'autofinancement de Wafabail s'établit à 31,5 Mdh.

Le résultat net hors don séisme serait de 99 Mdh soit une évolution à la baisse de -3%.

### Revue 2021-2022

En 2022, le résultat net a baissé de 8,9 Mdh par rapport à 2021, pour s'établir à 101,9 Mdh. Cette tendance s'explique essentiellement par la baisse du résultat courant s'établissant à 185,5 Mdh en 2022 contre 197,9 Mdh en 2021.

Le résultat non courant enregistre quant à lui, une baisse de 76,5% par rapport à 2021, s'établissant ainsi à -12,9 Mdh. Cette baisse est due principalement à une hausse des autres charges non courantes et plus précisément du montant de la contribution sociale (hausse du taux de 3,5% en 2021 à 5% en 2022)

L'impôt sur les résultats a enregistré une baisse de 9,2 Mdh passant de 79,8 Mdh à fin 2021 à 70,6 Mdh à fin 2022 à la suite de la baisse du résultat courant de 12,4 Mdh.

La marge nette s'établit à 27,6% en 2022 contre 29,3% en 2021, enregistrant ainsi une baisse de 1,7 pts.

À fin 2022, l'autofinancement de Wafabail a diminué de 54% pour s'établir à 42,5 Mdh.

### III.2. ANALYSE BILANCIELLE

Le bilan de Wafabail, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux	2	1	1	-51,8%	-40,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	Ns	Ns
Créances sur la clientèle	26 553	23 924	22 988	-9,9%	-3,9%
Autres actifs	305 594	321 504	266 388	5,2%	-17,1%
Titres de participation	3	0	0	-100,0%	Ns
Immobilisations données en crédit bail, en location et en Ijara	12 158 457	12 626 189	12 529 409	3,8%	-0,8%
Immobilisations incorporelles	28 460	28 040	28 639	-1,5%	2,1%
Immobilisations corporelles	1 918	2 006	3 237	4,6%	61,4%
<b>Actif</b>	<b>12 520 986</b>	<b>13 001 664</b>	<b>12 850 662</b>	<b>3,8%</b>	<b>-1,2%</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 598 778	8 820 922	8 014 778	2,6%	-9,1%
Dépôts de la clientèle	14 841	16 602	18 156	11,9%	9,4%
Titres de créance émis	1 623 103	1 950 183	2 501 024	20,2%	28,2%
Autres passifs	904 711	793 272	865 255	-12,3%	9,1%
Provisions pour risques et charges	92 048	89 680	86 599	-2,6%	-3,4%
Provisions réglementées	0	0	0	Ns	Ns
Dettes subordonnées	79 626	81 185	83 443	2,0%	2,8%
Réserves et primes liées au capital	122 660	122 660	122 660	0,0%	0,0%
Capital	150 000	150 000	150 000	0,0%	0,0%
Report à nouveau (+/-)	824 407	875 220	917 162	6,2%	4,8%
Résultat net de l'exercice (+/-)	110 813	101 942	91 585	-8,0%	-10,2%
<b>Passif</b>	<b>12 520 986</b>	<b>13 001 664</b>	<b>12 850 662</b>	<b>3,8%</b>	<b>-1,2%</b>

Source : wafabail

Le total bilan de Wafabail s'élève à 12,8 milliards de dh à fin 2023, contre 13,0 milliards de dh en 2022 et 12,5 milliards de dh en 2021.

### III.2.1. Crédits

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période considérée, de la manière suivante :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Créances sur les établissements de crédits et assimilés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Ns	Ns
<b>Créances sur la clientèle (2)</b>	<b>26 553</b>	<b>23 924</b>	<b>22 988</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-3,9%</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	23 629	21 791	21 200	-7,8%	-2,7%
Crédits à l'équipement	0	0	0	Ns	Ns
Crédits immobiliers	2 924	2 133	1 788	-27,0%	-16,2%
Autres crédits	0	0	0	Ns	Ns
<b>Total crédits (1) + (2)</b>	<b>26 553</b>	<b>23 924</b>	<b>22 988</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-3,9%</b>

Source : Wafabail

Il s'agit des crédits à la consommation et crédits immobiliers accordés par Wafabail à ses collaborateurs.

#### Revue 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, la totalité des crédits a atteint 23,0 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de -3,9% par rapport à 2022. Cette baisse est expliquée par :

- La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 2,7% (-0,6 Mdh) ;
- La diminution des crédits immobiliers de 16,2%, passant de 2,1 Mdh en 2022 à 1,7 Mdh en 2023.

#### Revue 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, la totalité des crédits a atteint 24,0 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de 9,9% par rapport à 2021. Cette baisse est expliquée par :

- La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 7,8% (1,8 Mdh) ;
- La diminution des crédits immobiliers de 27,0%, passant de 2,9 Mdh en 2021 à 2,1 Mdh en 2022

### III.2.2. Immobilisations

L'évolution des immobilisations, sur la période 2021-2023, se détaille comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Immobilisations incorporelles	28 460	28 040	28 639	-1,5%	2,1%
Immobilisations corporelles	1 918	2 006	3 237	4,6%	61,4%
<b>Total</b>	<b>30 378</b>	<b>30 046</b>	<b>31 876</b>	<b>-1,1%</b>	<b>6,1%</b>

Source : Wafabail

#### Revue 2022-2023

Les immobilisations incorporelles ont enregistré une hausse de +2,1% pour s'établir à 28,6 Mdh en 2023 contre 28,0 Mdh en 2022.

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de +61,4%, passant de 2,0 Mdh en 2022 à 3,2 Mdh en 2023. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des mobilier et matériel d'exploitation de 1,2 Mdh, en ligne avec la stratégie d'investissement de Wafabail.

#### Revue 2021-2022

Les immobilisations incorporelles ont enregistré une baisse de 1,5% pour s'établir à 28,0 Mdh fin 2022 contre 28,5 Mdh en 2021.

Les immobilisations corporelles ont enregistré une augmentation de 4,6%, passant de 1,9 Mdh en 2021 à 2,0 Mdh en 2022.

### III.2.3. Immobilisations données en crédit-bail et en location

L'évolution des immobilisations, sur la période 2021-2023, se détaille comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Immobilisations données en crédit-bail et en location	12 158 457	12 626 189	12 529 409	3,8%	-0,8%

Source : Wafabail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location représentent la principale composante des actifs de Wafabail (97,5% du total bilan à fin 2023, 97,1 % du total bilan à fin 2022, 97,1% du total bilan en 2021) et sont constituées principalement par les valeurs nettes comptables des biens acquis par la société et mis à la disposition de la clientèle dans le cadre des contrats de crédit-bail.

#### Revue 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont enregistré une baisse de 0,8% pour s'établir à 12,5 milliards de dh contre 12,6 milliards de dh à fin décembre 2022. Cette tendance s'explique par certaines immobilisations totalement amorties et la hausse moins importante des encours financiers (+3,1% en 2023 vs. +1,6% en 2022).

#### Revue 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les immobilisations données en crédit-bail et en location ont enregistré une hausse de 3,8 % pour s'établir à 12,6 milliards de dh contre 12,2 milliards de dh à fin décembre 2021.

### III.2.4. Autres Actifs

L'évolution des actifs divers, sur la période 2021-2023, se détaille comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Autres actifs	305 594	321 504	266 388	5,2%	-17,1%

Source : Wafabail

#### Revue 2022-2023

À fin 2023, les autres actifs ont enregistré une baisse de 17,1% pour s'établir à 266,4 Mdh contre 321,5 Mdh à fin décembre 2022. Cette tendance s'explique par les effets compensés suivants :

- La baisse des comptes de régularisations de 0,2 Mdh (0,1%) ;
- La baisse du poste « divers débiteurs » de 60 Mdh (-38,4%).

#### Revue 2021 –2022

À fin 2022, les autres actifs ont enregistré une hausse de 5,2% pour s'établir à 321,5 Mdh contre 305,6 Mdh à fin décembre 2021. Cette tendance s'explique par les effets compensés suivants :

- La hausse des comptes de régularisations (+17,5%) ;
- La baisse du poste « divers débiteurs » de (-9,3%).

### III.2.5. Dettes envers les établissements de crédits

Les dettes envers les établissements de crédits sur la période 2021-2023, se détaille comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Dettes envers les Ets. de crédit et assimilés (2)</b>	<b>8 598 778</b>	<b>8 820 922</b>	<b>8 014 778</b>	<b>2,6%</b>	<b>-9,1%</b>
A vue	564 898	519 261	440 076	-8,1%	-15,2%
A terme	8 033 880	8 301 661	7 574 702	3,3%	-8,8%

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Les dettes envers les établissements de crédits s'établissent à 8,0 milliards de dh en 2023 contre 8,8 milliards de dh à fin 2022, soit une baisse de 0,8 Mdh.

Hormis la hausse du taux directeur et le recours au financement par BSF sur la période, cette baisse est due aux éléments conjugués suivants :

- la baisse de 15,2% des dettes à vue (-79,2 Mdh) ;
- la baisse de 8,8% des dettes à terme (-727,0 Mdh).

### Revue 2021-2022

Les dettes envers les établissements de crédits ont augmenté de 2,6% pour s'établir à 8,8 milliards de dh en 2022 contre 8,6 milliards de dh fin 2021.

Cette hausse est due aux éléments conjugués suivants :

- la baisse de 8,1% des dettes à vue (-45,6 Mdh) ;
- la hausse de 3,3% des dettes à terme (+267,8 Mdh).

### **III.2.6. Autres passifs**

L'évolution des autres passifs, sur la période considérée, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Autres passifs	904 711	793 272	865 255	-12,3%	9,1%

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les autres passifs ont augmenté de 9,1% pour atteindre 865,3 Mdh vs. 793,3 Mdh en 2022. Cette tendance s'explique principalement par la hausse du poste « créiteurs divers » de (+13,9%).

### Revue 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les autres passifs ont baissé de 12,3% pour atteindre 793,2 Mdh vs. 904,7 Mdh en 2021. Cette tendance s'explique principalement par la baisse du poste « fournisseurs de biens et services » de (-54%).

### **III.2.7. Provisions pour risques et charges**

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Provisions pour risques et charges	92 048	89 680	86 599	-2,6%	-3,4%

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les provisions pour risques et charges ont diminué de 3,4% s'établissant ainsi à 86,6 Mdh contre 89,7 Mdh en 2022. Cette tendance est essentiellement due à la baisse des provisions pour risques généraux suite à un niveau de reprise plus important que les dotations (19 Mdh de reprise de provision contre 16 Mdh de dotations).

La nature des risques couverts par les provisions pour risques généraux englobe les risques de la dégradation des créances clients et les risques éventuels de litiges, d'amendes et pénalités (fiscales ou sociales), et les risques divers (don séisme).

### Revue 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les provisions pour risques et charges ont diminué de 2,6% s'établissent ainsi à 89,7 Mdh contre 92,0 Mdh en 2021. Cette tendance est essentiellement due à la baisse des provisions pour risques généraux suite à un niveau de reprise plus important que les dotations (22 Mdh de reprise de provision contre 20 Mdh de dotations).

### **III.2.8. Titres de créances émis**

L'évolution des titres de créances émis, sur la période considérée, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Titres de créances négociables	1 595 000	1 915 000	2 465 000	20,1%	28,7%
Autres titres de créances émis	28 103	35 183	36 024	25,2%	2,4%
<b>Titres de créances émis</b>	<b>1 623 103</b>	<b>1 950 183</b>	<b>2 501 024</b>	<b>20,2%</b>	<b>28,2%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Au titre de l'exercice 2023, les titres de créances émis s'établissent à 2,5 milliards de dh vs. 1,9 milliards de dh en 2022. Cette hausse est due principalement à la hausse de 28,7% des titres de créances négociables et la hausse des autres titres de créances émis de 2,4%.

### Revue 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les titres de créances émis s'établissent à 1,9 milliards de dh vs. 1,6 milliards de dh en 2021. Cette augmentation est due principalement à la hausse de 20,1% des titres de créances négociables.

### **III.2.9. Dépôts de la clientèle**

L'évolution des titres de des dépôts de la clientèle, sur la période considérée, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Dépôts à terme	0	0	0	Ns	Ns
Autres comptes créditeurs	14 841	16 602	18 156	11,9%	9,4%
<b>Total</b>	<b>14 841</b>	<b>16 602</b>	<b>18 156</b>	<b>11,9%</b>	<b>9,4%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 9,4% en 2023, s'établissant à 18,1 Mdh contre 16,6 Mdh en 2022. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 9,4% des autres comptes créditeurs.

### Revue 2021-2022

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 11,9% en 2022, s'établissant à 16,6 Mdh contre 14,8 Mdh en 2021. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 11,9% des autres comptes créditeurs.

### **III.2.10. Structure des ressources de Wafabail**

La structure des ressources de Wafabail, sur la période considérée, se présentent comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
<b>Fonds propres &amp; assimilés</b>	<b>1 287 506</b>	<b>1 331 007</b>	<b>1 364 851</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,5%</b>
Dont dettes subordonnées	79 626	81 185	83 443	2,0%	2,8%

Dont capital	150 000	150 000	150 000	0,0%	0,0%
Dont réserves et primes liées au capital	122 660	122 660	122 660	0,0%	0,0%
Dont résultat net de l'exercice	110 813	101 942	91 585	-8,0%	-10,2%
Dont report à nouveau	824 407	875 220	917 162	6,2%	4,8%
Dont provisions réglementées	0	0	0	Ns	Ns
<b>Autres Ressources</b>	<b>10 221 881</b>	<b>10 771 104</b>	<b>10 515 802</b>	<b>5,4%</b>	<b>-2,4%</b>
Etablissement de crédit	<b>8 598 778</b>	<b>8 820 922</b>	<b>8 014 778</b>	2,6%	-9,1%
A vue	564 898	519 261	440 076	-8,1%	-15,2%
A terme	8 033 880	8 301 661	7 574 702	3,3%	-8,8%
Titres de créances émis	1 623 103	1 950 183	2 501 024	20,2%	28,2%
<b>Total Ressources</b>	<b>11 509 387</b>	<b>12 102 111</b>	<b>11 880 653</b>	<b>5,1%</b>	<b>-1,8%</b>

Source : Wafabail

La dette subordonnée de Wafabail est d'un montant de 50 000 000 Dh à durée indéterminée.

Cette avance s'apparente à une dette subordonnée à durée indéterminée.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux minimum fixe relatif aux avances Moyen Terme applicables aux sociétés de financement et en vigueur par semestre de chaque année civile.

### Revue 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, les capitaux propres et assimilés de Wafabail se sont établis à 1,4 milliards de dh, en hausse de 2,5% par rapport à l'année 2022.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse du report à nouveau s'établissant à 917,2 Mdh à fin 2023 contre 875,2 Mdh en 2022.

Les dettes subordonnées évoluent de 2,8% en 2023, s'établissant à 83,4 Mdh contre 81,2 Mdh en 2022. La composition de ces dernières est la suivante :

- 50,0 Mdh relatifs aux emprunts subordonnés a durée indéterminée auprès des Ets de crédit ;
- 33,4 Mdh relatifs aux intérêts courus à payer.

Au terme de l'exercice 2023, les capitaux propres & assimilés représentent 11,5 % du total ressources de Wafabail.

### Revue 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les capitaux propres et assimilés de Wafabail se sont établis à 1,3 milliards de dh, en hausse de 3,4% par rapport à l'année 2021.

Cette croissance s'explique par la hausse significative du report à nouveau s'établissant à 875,2 Mdh à fin 2022 contre 824,4 Mdh en 2021.

Les dettes subordonnées évoluent de 2,0 % à fin 2022, s'établissant à 81,2 Mdh contre 79,6 Mdh en 2021.

Au terme de l'exercice 2022, les capitaux propres & assimilés représentent 11,0 % du total ressources de Wafabail.

## III.3. MAÎTRISE DU RISQUE<sup>22</sup>

### III.3.1. Ratio de solvabilité

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du ratio de solvabilité<sup>23</sup> sur la période considérée :

<sup>22</sup> Les ratios de maîtrise du risque sont conformes à la réglementation de Bank Al Maghrib

<sup>23</sup> Le ratio de solvabilité correspond au rapport des fonds propres sur les actifs pondérés

<sup>29</sup> Les ratios de maîtrise du risque sont calculés conformément à la réglementation bancaire (CN°2/W/2023)

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Fonds propres	1 307	1 363	1 387	4,3%	1,8%
Actifs pondérés	8 973	9 497	9 883	5,8%	4,1%
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>14,57%</b>	<b>14,35%</b>	<b>14,03%</b>	<b>-0,21 pts</b>	<b>-0,32 pts</b>

Source : Wafabail \* Fonds propres globaux (catégorie 1 et 2) et actifs pondérés sont les comptes entrant dans les calculs de ce ratio

À fin décembre 2023, le ratio de solvabilité de Wafabail s'est établi à 14,03%, en baisse de 0,32 pts par rapport à 2022. Ce niveau est supérieur au niveau minimum exigé de 12%.

### III.3.2. Ratio Tier one <sup>24</sup>

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du ratio Tier one :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
FP de base de catégorie 1	1 121	1 162	1 178	3,7%	1,4%
Actifs pondérés	8 973	9 497	9 883	5,8%	4,1%
<b>Ratio Tier one</b>	<b>12,49%</b>	<b>12,23%</b>	<b>11,92%</b>	<b>-0,26 pts</b>	<b>-0,31 pts</b>

Source : Wafabail \* Fond propres (catégorie 1) et actifs pondérés sont les comptes entrant dans les calculs de ce ratio

À fin décembre 2023, le ratio Tier one de Wafabail s'est établi à 11,92%, en baisse de 0,31 pts. Ce niveau est supérieur au niveau minimum exigé de 9%.

### III.3.3. Ratio prudentiel

Le ratio prudentiel relatif au programme BSF se présente comme suit :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Plafond BSF	5 000	5 000	5 000	0,0%	0,0%
Encours financier	12 228	12 604	12 809	3,1%	1,6%
<b>Ratio prudentiel</b>	<b>40,89%</b>	<b>39,67%</b>	<b>39,04%</b>	<b>-1,22 pts</b>	<b>-0,63 pts</b>

Source : Wafabail

\* BSF/ Encours financier

À fin 2021, le ratio prudentiel de l'encours BSF s'établit à 40,89% contre 39,82% en 2020 (+1,07 pts)

En 2022, le ratio prudentiel de l'encours BSF a connu une baisse de 1,22 pts, s'établissant à 39,67% contre 40,89% en 2021.

Au titre de l'exercice 2023, le ratio prudentiel de l'encours BSF (39,04%) demeure inférieur au ratio prudentiel réglementaire qui est de 50%.

### III.3.4. Coefficient maximum de division des risques

Pour les trois dernières années, le coefficient maximum de division des risques de Wafabail, encourus sur un même bénéficiaire ne dépasse pas 20% des fonds propres.

### III.3.5. Analyse du risque client

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du risque client sur la période 2021-2023 :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Créances en souffrance (1)	1 060 143	1 141 676	1 296 848	7,7%	13,6%
Cumul des provisions des créances en souffrance (2)	742 587	842 282	968 801	13,4%	15,0%
<b>Taux de couverture (3) = (2)/(1)</b>	<b>70,0%</b>	<b>73,8%</b>	<b>74,7%</b>	<b>3,8 pts</b>	<b>0,9 pts</b>

<sup>24</sup> Ratio Tier one = fonds propres de catégorie 1 / total des actifs pondérés au titre du risque de crédit. Les fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels.

Source : Wafabail

### Revue 2022 – 2023

Au titre de l'exercice 2023, le cumul des provisions des créances en souffrance s'établit à 968,8 Mdh soit une hausse de 15,0% par rapport à 2022.

Les créances en souffrance ont augmenté de 13,6% en 2023 s'établissant à 1 296,9 Mdh contre 1 141,7 Mdh en 2022.

À fin décembre 2023, le taux de couverture est en hausse de 0,9 pts par rapport à 2022 s'établissant ainsi à 74,7%. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des créances en souffrance (+155,2 Mdh) plus importante que les provisions des créances en souffrance (+126,5 Mdh).

L'analyse des créances en souffrance par catégorie est traitée au niveau de la section **VII.5.5. Structure des créances en souffrance (Partie VII : Présentation de l'activité de Wafabail)**.

### Revue 2021 –2022

En 2022, le cumul des provisions des créances en souffrance s'établit à 842,3 Mdh soit une hausse de 13,4% par rapport à 2021.

Les créances en souffrance ont augmenté de 7,7% en 2022 s'établissant à 1 141,7 Mdh contre 1 060,1 Mdh en 2021.

En 2022, le taux de couverture est en hausse de 3,8 pts par rapport à 2021 s'établissant ainsi à 73,8%. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des créances en souffrance (+81,5 Mdh) moins importante que les provisions des créances en souffrance (+99,7 Mdh).

L'analyse des créances en souffrance par catégorie est traitée au niveau de la section **II.3.17. Structure des créances en souffrance (Partie IV : Présentation de l'activité de Wafabail)**.

## III.4. ANALYSE DE LA RENTABILITÉ

### III.4.1. Rentabilité des fonds propres

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres sur la période considérée :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Résultat net (1)	110 813	101 942	91 585	-8,0%	-10,2%
Fonds propres et assimilés hors résultat (2)	1 176 693	1 229 065	1 273 265	4,5%	3,6%
<b>Total Capitaux propres (3) = (1)+(2)</b>	<b>1 287 506</b>	<b>1 331 007</b>	<b>1 364 851</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,5%</b>
<b>ROAE = (1)/moyenne (n-1, n)(3)</b>	<b>8,9%</b>	<b>7,8%</b>	<b>6,8%</b>	<b>-1,1 pts</b>	<b>-1,0 pts</b>
<b>ROE = (1)/(3)</b>	<b>8,6%</b>	<b>7,7%</b>	<b>6,7%</b>	<b>-0,9 pts</b>	<b>-0,9 pts</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

En 2023, le ROAE calculé sur la base du résultat net et des capitaux propres moyens a enregistré une baisse de 1,0 pt pour s'établir à 6,8%. Cela est l'effet combiné de :

- la baisse du résultat net de 10,2% par rapport à l'exercice 2022 ;
- la hausse des capitaux propres de 2,5%, s'établissant à 1 364,9 Mdh en 2023 contre 1 331,0 Mdh durant l'exercice précédent.

Le ROE affiche une baisse de 0,9 pt pour s'établir à 6,7% en 2023 (vs 7,7% en 2022).

### Revue 2021-2022

En 2022, le ROAE calculé sur la base du résultat net et des capitaux propres moyens a enregistré une baisse de 1,1 pt pour s'établir à 7,8%. Cela est l'effet combiné de :

- la baisse du résultat net de 8,0% par rapport à l'exercice 2021 ;
- l'augmentation des capitaux propres de 3,4%, s'établissant à 1 331,0 Mdh en 2022 vs 1 287,5 Mdh durant l'exercice précédent.

Le ROE affiche une baisse de 0,9 pt pour s'établir à 7,7% en 2022 (vs 8,6% en 2021).

### III.4.2. Rentabilité des actifs

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs sur la période considérée :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Résultat net (1)	110 813	101 942	91 585	-8,0%	-10,2%
Total Actif (3)	12 520 986	13 001 664	12 850 662	3,8%	-1,2%
<b>ROAA = (1)/moyenne (n-1, n) (3)</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,1 pts</b>	<b>-0,1 pts</b>
<b>ROA = (1)/(3)</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,1 pts</b>	<b>-0,1 pts</b>

Source : Wafabail

### Revue 2022-2023

En 2023, le ROAA calculé sur la base du résultat net et du total actif moyen s'établit à 0,7% contre 0,8% en 2022. Ceci s'explique par l'effet combiné de :

- la baisse du résultat net de 10,2% pour s'établir à 91,6 Mdh en 2023 ;
- la baisse du total actif de 1,2%, passant de 12,9 milliards de dh en 2023 à 13,0 milliards de dh en 2022.

Le ROA s'établit à 0,7% en 2023 contre 0,8% en 2022.

### Revue 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, le ROAA calculé sur la base du résultat net et du total actif moyen s'établit à 0,8% contre 0,9% en 2021. Ceci s'explique par l'effet combiné de :

- la baisse du résultat net de 8,0%, passant de 110,8 Mdh en 2021 à 101,9 Mdh en 2022 ;
- la hausse du total actif de 3,8% pour s'établir à 13,0 milliards de dh en 2022 contre 12,5 milliards de dh en 2021.

Le ROA s'établit à 0,8% en 2022 contre 0,9% en 2021.

### III.5. ANALYSE DU FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du tableau de flux de trésorerie sur la période 2021-2023 :

En Kdh	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Produits sur opérations bancaires perçus	4 287 505	4 335 137	4 431 797	1,1%	2,2%
Récupérations sur créances amorties	247	668	111	>100,0%	-83,3%
Produits divers d'exploitation perçus	619	910	2 665	47,0%	>100,0%
Charges sur opérations bancaires versées	701 692	628 860	805 857	-10,4%	28,1%
Charges diverses d'exploitation payées	7 306	12 938	15 749	77,1%	21,7%
Charges générales d'exploitation payées	82 682	84 343	86 188	2,0%	2,2%
Impôts sur les résultats payés	55 932	79 803	72 075	42,7%	-9,7%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)</b>	<b>3 440 760</b>	<b>3 530 771</b>	<b>3 454 705</b>	<b>2,6%</b>	<b>-2,2%</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	Ns	Ns
Créances sur la clientèle	1 549	2 629	936	69,7%	-64,4%

Titres de transaction et de placement	0	0	0	Ns	Ns
Autres actifs	-72 624	-15 910	55 115	78,1%	>100,0%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 176 830	-3 897 271	-3 234 847	-22,7%	17,0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-137 114	222 941	-808 635	>100,0%	<-100%
Dépôts de la clientèle	-78 888	1 761	1 554	>100,0%	-11,8%
Titres de créance émis	0	320 000	550 000	Ns	71,9%
Autres passifs	56 787	-102 280	45 994	<100%	>100,0%
<b>Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)</b>	<b>-3 407 120</b>	<b>-3 468 131</b>	<b>-3 389 881</b>	<b>-1,8%</b>	<b>2,3%</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III=I+II)</b>	<b>33 639</b>	<b>62 640</b>	<b>64 823</b>	<b>86,2%</b>	<b>3,5%</b>
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	Ns	Ns
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 640	2 641	4824	-27,4%	82,7%
Dividendes reçus	0	0	0	Ns	Ns
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)</b>	<b>-3 640</b>	<b>-2 641</b>	<b>-4 824</b>	<b>27,4%</b>	<b>-82,7%</b>
Émission d'emprunts et de titres subordonnés	0	0	0	Ns	Ns
Dividendes versés	30 000	60 000	60 000	100,0%	0,0%
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)</b>	<b>-30 000</b>	<b>-60 000</b>	<b>-60 000</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0,0%</b>
Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	(0,3)	(1,2)	(0,5)	<100%	62,7%
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-11,9%</b>	<b>-51,6%</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>-51,6%</b>	<b>-40,0%</b>

Source : Wafabail

### Revue 2023-2022

À fin 2023, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges s'établissent à 3 454,7 Mdh contre 3 530,8 Mdh en 2022. Cette baisse s'explique principalement par l'effet cumulé de la hausse des produits sur opérations bancaires perçus de 2,2% et la hausse des charges sur opérations bancaires versées de 28,1%.

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint -3 389,9 Mdh en 2023, couvert par la trésorerie nette provenant du CPC, engendrant un flux positif de trésorerie des activités d'exploitation de 64,8 Mdh qui est en hausse de 3,5% par rapport à 2022.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont baissé de 2,2 Mdh à la suite de la hausse de 82,7% des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles en 2023.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -60 Mdh et sont relatifs aux dividendes versés.

La trésorerie nette ressort à 0,7 Kdh en 2023 contre 1,2 Kdh en 2022, soit une baisse de 0,5 Kdh.

### Revue 2021-2022

À fin 2022, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges s'établissent à 3 530,8 Mdh contre 3 440,8 Mdh en 2021. Cette hausse s'explique principalement par une hausse des produits sur opérations bancaires perçus de 1,1%.

Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation a atteint -3 468,1 Mdh en 2022, couvert par la trésorerie nette provenant du CPC, engendrant un flux positif de trésorerie des activités d'exploitation de 62,6 Mdh qui est en hausse de 86,2% par rapport à 2021.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ont augmenté de 1 Mdh à la suite de la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -60 Mdh et sont relatifs aux dividendes versés.

La trésorerie nette ressort à 1,2 Kdh en 2022 contre 2,4 Kdh en 2021, soit une baisse de 1,2 Kdh.

### III.6. INDICATEURS T1 2024

#### III.6.1. La production

La production cumulée de Wafabail évolue comme suit sur la période T1 2023–T1 2024 :

En Mdh	2023	2024	Var. 24/23
<b>Production</b>	1 234	886	-28,2%

Source : Wafabail

#### Revue T1 2024-T1 2023

Au titre du 1er trimestre 2024, Wafabail consolide sa position de leader du secteur du crédit-bail, avec une part de marché de 22,6% pour la production et 24,0% pour l'encours financier. Ainsi, Wafabail a réalisé, à fin mars 2024, une production globale de 886 Mdh en baisse de 28,2% par rapport au 1er trimestre 2023.

#### III.6.2. Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire de Wafabail évolue comme suit sur la période T1 2023–T1 2024 :

En Mdh	2023	2024	Var. 24/23
<b>Produit Net Bancaire</b>	112	126	12,2%

Source : Wafabail

#### Revue T1 2024-T1 2023

Le produit net bancaire s'établit à 125,7 Mdh à fin mars 2024, en hausse de 12,2% comparativement à fin mars 2023.

À fin mars 2024, Wafabail affiche un endettement global de 10,2 milliards de dirhams, en baisse de 3,9% par rapport à fin mars 2023.

## **PARTIE III. PERSPECTIVES**

## I. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Selon les dernières projections de la Banque Centrale, la croissance du PIB devrait se situer à 3,2% en 2024 contre 2,9% en 2023. De plus, une légère amélioration du déficit budgétaire à -4,9% du PIB est prévu en 2024. Le rythme d'activité prévu restera largement tributaire de l'évolution de la situation sanitaire sur le plan national et international.

Dans ce contexte, Wafabail prévoit une progression significative de la production, lui permettant ainsi de maintenir sa position de leader sur le marché de leasing aussi bien en termes de production que d'encours.

Ce rôle d'acteur de référence dans le financement en leasing, pousse Wafabail à anticiper les attentes et les besoins des clients en vue de les satisfaire, tout en leur assurant une qualité de service supérieure et une gestion des risques optimisée.

Les principaux axes de développement 2024 portent sur :

- ✓ La digitalisation des parcours leasing ;
- ✓ L'augmentation et le pilotage de la satisfaction client ;
- ✓ Le renforcement de la synergie avec le groupe.

Les principaux investissements de Wafabail portent principalement sur des projets de transformation IT, portant sur le digital et la montée de version majeur des progiciels métiers.

## **PARTIE IV. FAITS EXCEPTIONNELS**

Le contexte international en 2023 a connu des perturbations géopolitiques et macroéconomiques, entraînant les principaux impacts suivants :

- Augmentation générale des coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages ;
- Baisse du PIB agricole en raison de la faible pluviométrie et du PIB non agricole en raison du ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) en 2023, du fait du prolongement des tensions géopolitiques ;
- Impact de l'instabilité géopolitique et de la hausse des prix sur les entreprises de manière générale (hausse des coûts des intrants, perturbation des marchés de destination, hausse des taux d'intérêts...).

Le 8 septembre 2023, le sud du Maroc, notamment la région de l'Haouz, a été frappé par un séisme dévastateur qui a causé des pertes humaines et matérielles considérables.

Face à cette tragédie, un élan de solidarité nationale s'est rapidement mis en place. En réponse à cet appel national à la solidarité, Wafabail a participé à l'effort avec un don de 12 Mdh, dont le montant de la charge sera étalé sur 5 ans par la constitution d'une provision.

Hormis les impacts éventuels liés au contexte macro-économique actuel, Wafabail ne connaît pas, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

## **PARTIE V. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES**

À la date d'enregistrement du présent document de référence, Wafabail ne fait l'objet d'aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou ses activités.

## **PARTIE VI. FACTEURS DE RISQUES**

## **I. RISQUE DE CRÉDIT**

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Wafabail utilise la notation Attijariwafa bank pour les clients communs. Un système de scoring interne du marché TPE a été développé avec le Risk Management et les SI de la banque et est opérationnel à date.

Avant l'octroi des engagements, Wafabail consulte les habitudes de remboursement et le degré d'endettement des clients auprès de la Centrale des risques.

Le crédit-bail nécessite généralement des garanties à supporter par le client. Par ailleurs la société peut s'en tenir à la propriété du bien à financer qui demeure sa propriété juridique jusqu'à l'expiration du contrat.

## **II. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Wafabail dispose d'une gestion actif-passif (Asset Liabilities Management : ALM) qui permet un adossement systématique des encours clients (emplois) aux encours de refinancement (ressources). Ce dispositif permet de rapprocher le profil d'amortissement des emplois à celui des ressources.

Le risque de taux d'intérêt est présent surtout dans le crédit-bail immobilier (dont le taux de financement est variable). Toutefois cette branche ne présente que 26% de l'activité de la société à fin décembre 2023. En outre, la quasi-majorité des contrats immobiliers prévoit une clause d'indexation du taux de base des redevances sur celui en vigueur, à la date du contrat pour le financement, majoré d'une marge fixée d'avance dans le contrat.

## **III. RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

La société dispose d'un suivi de ce risque à travers les éléments suivants :

Un état des besoins de refinancement établi annuellement par le responsable trésorier sur la base des prévisions de production ;

Une situation mensuelle de refinancement ;

Un suivi quotidien de la trésorerie.

Par ailleurs, la société dispose de lignes de refinancement accordées par des établissements de crédit et non utilisées en totalité, et peut également recourir au marché financier en mobilisant sa capacité d'endettement sous forme de BSF.

Wafabail dispose aussi d'une bonne capacité à faire face à ses exigences notamment du fait de son adossement au Groupe Attijariwafa bank. Les dettes de trésorerie sont contractées principalement auprès du Groupe.

## **IV. RISQUE D'ILLIQUIDITÉ DES ACTIFS FINANCÉS**

Ce risque concerne la difficulté de céder des biens mobiliers et immobiliers récupérés à des prix attractifs. Plusieurs facteurs influent sur la valeur de ces actifs (climat économique général, offre excédentaire d'espace/réduction de la demande immobilière dans une région donnée, concurrence, réglementation et fiscalité, taux d'intérêts...). Ces facteurs sont susceptibles d'influer négativement sur la valorisation des actifs et corrélativement la provision pour dépréciation correspondante.

Pour la gestion de ce risque, Wafabail procède à l'actualisation régulière des expertises relatives à la valorisation des biens immobiliers en stock. En conséquence, des réajustements de la provision correspondante sont opérés.

## V. RISQUE OPÉRATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- fraudes internes et externes ;
- pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- dommages causés aux biens physiques ;
- interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- livraisons et processus.

À cet effet, la société a mis en place une structure de contrôle permettant d'identifier ces risques et d'élaborer leur cartographie afin de pouvoir établir des plans d'action pour les contourner.

Par ailleurs, Wafabail a mis en place son Plan de Continuité d'Activité (PCA) après avoir mis en place le Plan de Secours Informatique (PSI) en collaboration avec un prestataire de renom.

Depuis 2017, des exercices de mise en condition opérationnelle du PCA, notamment des tests de PSI et de repli sont déroulés périodiquement. Les résultats sont portés à la connaissance des organes de direction et de surveillance de Wafabail.

Un site secours aménagé, distant du siège de la société, est aménagé pour le repli des collaborateurs en cas d'incidents majeurs.

En 2020, il a été procédé à la refonte de la cartographie des contrôles SI en application des recommandations de l'Audit Interne Groupe, et à la désignation d'un nouveau responsable du contrôle interne

En 2023, la filiale a poursuivi ses travaux d'arrimage de la Gestion des Risques Opérationnels au Groupe à travers la refonte de la cartographie des risques suivant les normes AWB et l'harmonisation de l'ensemble de son corpus normatif.

## VI. RISQUE DE FRAUDE

Face au risque de fraude externe, Wafabail a adhéré à la centrale des risques qui est un outil instauré par Bank Al-Maghrib et géré par un prestataire de renom. Cette centrale recense les informations au sujet des demandes de crédit et permet, grâce au partage de l'information d'éliminer les tentatives frauduleuses notamment le crédit shopping.

Par ailleurs, le système de contrôle interne de la Société, basé notamment sur la séparation des tâches incompatibles, le double contrôle, l'automatisation et la dématérialisation des process, ainsi que des critères rigoureux d'embauche et de procédures de promotion contribuent à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion du risque de fraude.

## VII. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit-bail est fortement concurrentiel. L'un des principaux risques étant de préserver et d'augmenter les parts de marché pour maintenir la position de leader.

Dans ce contexte, Wafabail ambitionne de consolider son leadership grâce à plusieurs leviers :

- L'augmentation de la satisfaction client et déploiement de la feuille de route qualité ;

- La mise en place du Plan d'action 2024 portant notamment sur (i) le renforcement de la synergie avec le Groupe, (ii) la digitalisation des parcours leasing, (iii) la mise en place d'autres canaux de distribution et (iv) le renforcement de la sécurité informatique ;
- La maîtrise des risques.

## VIII. RISQUE FISCAL

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations fiscales de Wafabail au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023, celles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et celles établies au titre de l'impôt sur le revenu pour ces exercices, peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal qui peut donner lieu à d'éventuels redressements.

Pour se prémunir contre ce risque, la société fait appel, en cas de besoin de conseil, au service d'un prestataire expert en matière fiscale. Par ailleurs, le directeur financier de la société assure une veille fiscale continue.

## IX. RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Wafabail dispose d'une entité conformité qui veille au respect des dispositions réglementaires notamment par rapport à :

- la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la protection des données personnelles.

La cellule Conformité Wafabail exerce ses fonctions en totale coordination avec la Conformité Groupe.

## X. RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Ce risque est défini comme étant le risque d'exposition de Wafabail à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison au non-respect de dispositions législatives, réglementaires et déontologiques, ou des normes et pratiques relatives à ses activités.

Pour appréhender ce risque, et comme stipulé par la circulaire de Bank Al Maghrib sur le Contrôle Interne n° 4 /W/2014, Wafabail a mis en place, depuis de 2015, la fonction de conformité, chargée du suivi du risque de non-conformité.

Cette fonction assure également une fonction de veille réglementaire.

Elle est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale de la société et fonctionnellement à la conformité Groupe d'Attijariwafa Bank.

## XI. RISQUE INFORMATIQUE

Ce risque concerne principalement l'interruption d'activité, pannes de systèmes ou l'exploitation des vulnérabilités en matière de sécurité entraînant la fuite de données sensibles ou la réalisation d'opérations frauduleuses.

Pour se prémunir contre ce risque, Wafabail a mis en place les dispositifs suivants :

- ✓ Un plan de continuité d'activité (PCA) est opérationnel avec des tests de reprise d'activité réguliers ;
- ✓ Un contrôle des systèmes d'information critiques effectué annuellement par un prestataire externe selon les normes prévues par BAM ;
- ✓ L'instauration d'un contrôleur permanent des Systèmes d'Information
- ✓ Un responsable sécurité des systèmes d'informations (RSSI) qui est chargé de veiller à la sécurité des systèmes d'information.

## **XII. RISQUE FINANCIER LIÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Ce risque est défini comme étant le risque financier encouru en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Pour se prémunir contre ce risque, Wafabail a mis en place les dispositifs suivants :

- Accompagnement des TPE opérants dans le recyclage des huiles usées, en finançant l'outillage nécessaire à cette activité ;
- Conseiller la clientèle dans le cadre de leur financement d'opter pour des poids lourds « camions et autocars » labélisés Norme Euro5 préservant l'environnement ;
- Économiser l'énergie et rationaliser son utilisation via l'opération délamping : utilisation du Led au lieu de l'halogène ; sensibilisation des collaborateurs à l'économie de l'énergie ;
- Récupération des Toners et de la paperasse en vue de leur recyclage ;
- Sensibiliser les collaborateurs par rapport à l'usage du papier blanc et mettre en place des indicateurs pour mesurer cet aspect et l'optimiser.

## **PARTIE VII. ANNEXES**

## **I. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS**

2021 : <https://www.wafabail.ma/wp-content/uploads/2022/05/Rapport-Financier-Annuel-2021.pdf>

2022 : <https://www.wafabail.ma/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-financier-annuel-2022-VDEF.pdf>

2023 : <https://www.wafabail.ma/wp-content/uploads/2024/04/Rapport-financier-annuel-2023.pdf>

## **II. COMMUNICATION FINANCIÈRE**

<https://www.wafabail.ma/2019/03/20/publications/>

## **III. COMMUNIQUES DE PRESSE**

<https://www.wafabail.ma/category/communiques-de-presse/>

## **IV. STATUTS**

<https://www.wafabail.ma/wp-content/uploads/2023/01/Statuts-Wafabail.pdf>